

139

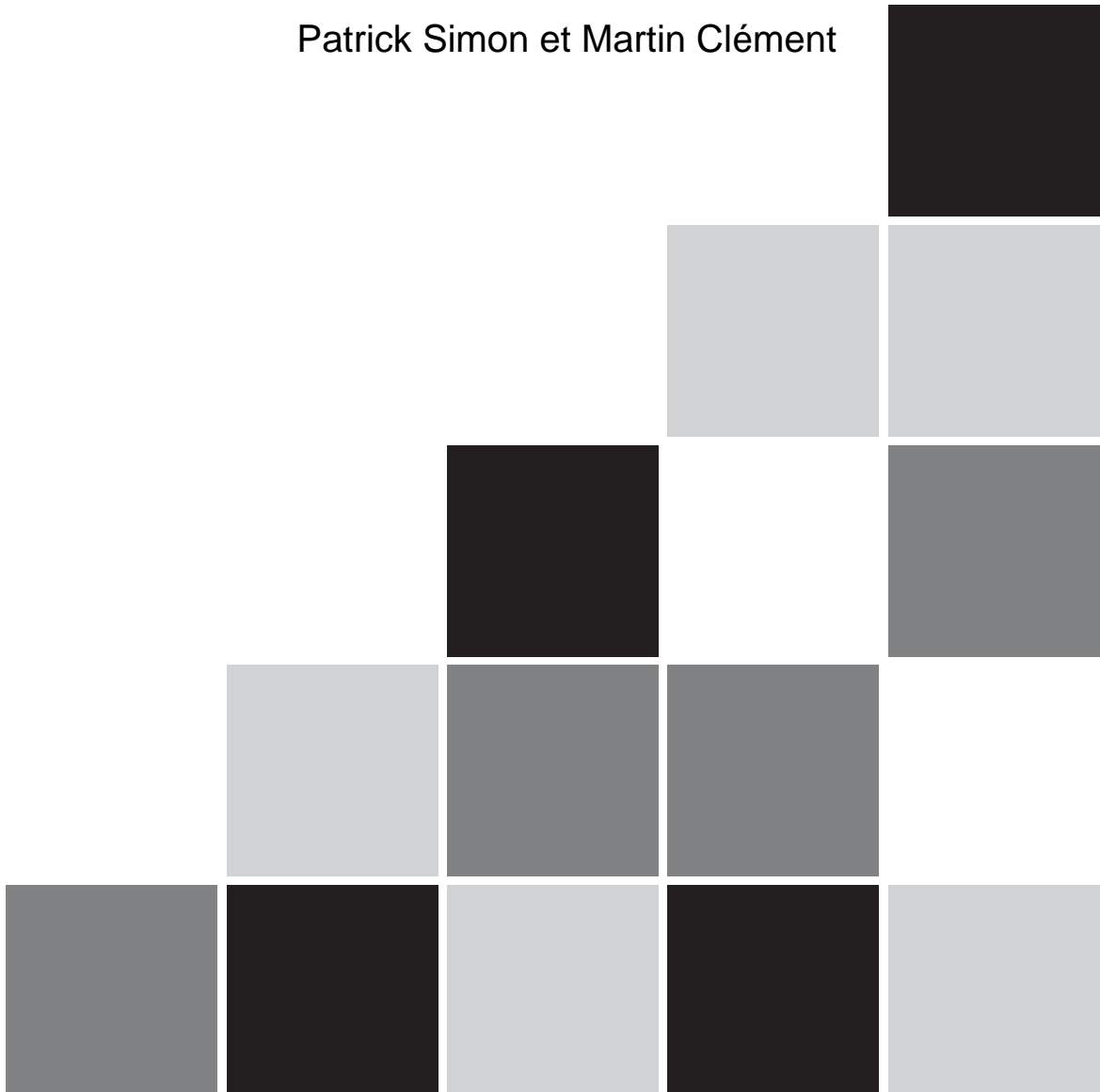
2006

DOCUMENTS DE TRAVAIL

RAPPORT DE L'ENQUETE « MESURE DE LA DIVERSITE »

Une enquête expérimentale
pour caractériser l'origine

Patrick Simon et Martin Clément





Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité »
Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine

Patrick Simon et Martin Clément

(INED)

Patrick SIMON
INED UR08
Migrations internationales
et minorités
simon@ined.fr

Martin CLEMENT
INED UR08
Migrations internationales
et minorités
martin.clement@ined.fr

Remerciements

Cette enquête a bénéficié de nombreux soutiens qui l'ont rendue possible. Nous pensons en premier lieu au ministère délégué pour l'égalité des chances et au FASILD qui ont apporté les ressources institutionnelles et financières nécessaires à la réalisation de ce projet. Nous voudrions tout d'abord remercier Laurence Méhaignerie qui est à l'origine du groupe de travail dans lequel a été discutée puis préparée l'enquête. Participaient également à ce groupe Achour Maurad Cheurf (Mconseil), Antoinette Prost (Axa France), Patrick Gagnaire (PPR), Annick About (SNCF), Pascal Bernard (Eau de Paris) et Alexandra Palt (IMS). L'implication des équipes des entreprises a permis de réaliser la passation des questionnaires dans de très bonnes conditions et dans des délais relativement courts. Les correspondants de l'enquête de terrain en entreprise ont été les suivants :

Atika Moolna et Anne Roumié à Eau de Paris
Fatima Mezroui et ses collègues à la SNCF
Sylviane Ballustre d'Erneville, Céline Beaudisson, Florence Cayol et Agnes Pinel à l'Oréal
Aline Crépin et Kadiatou Doumbia à Randstad
Michel Brax, Dominique Duhamel, James Giesbert, Hélène Loupiac et Charles Martinez pour ED (Groupe Carrefour)
Anne Fourneau chez Axa
Cécile Ahlinc, Christian Boyer et Arnaud Gauci chez Adecco
Mickaël Vaillant au Conseil Régional Ile-de-France

Nos collègues des Universités nous ont également permis de présenter l'enquête dans le cadre de leurs cours :

Nacira Guénif à l'université Paris 13 - Villetaneuse (Etudiants de Licence)
Marie-Hélène Bacqué à l'université d'Evry - Val d'Essonne (Etudiants de première année de licence)
Jean Clément à l'université Paris 8 - Saint Denis (Etudiants de première année de Master)
Philippe Daviot à l'IUFM de Paris (Candidats au concours de conseiller principal d'éducation)

A l'INED, le service des enquêtes a relu le questionnaire et assuré sa saisie (Raphael Laurent et Jauffrey Ferré). Le service informatique (Tatiana Vichnevskaja) a mis en ligne le questionnaire et assuré l'anonymat et la sécurisation des données. L'Unité MIM a relu les premières versions de la synthèse du rapport.

Notre gratitude va à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu répondre à cette enquête et qui ont, par leur contribution, aidé à faire progresser notre connaissance de ce sujet sensible, mais passionnant.

Plan du rapport

Synthèse	6
Introduction	14
1 - Objectifs de l'enquête	18
1.1. La « diversité » et les statistiques.....	18
1.2. Qu'est-ce que la diversité ethnique ?.....	19
1.3. Comment enregistrer la diversité ethnique ?.....	20
2 - Méthodologie, réalisation du terrain et données de cadrage	21
2.1. Elaboration du protocole d'enquête.....	21
<i>Un partenariat avec les entreprises</i>	21
<i>Les groupes de discussion</i>	21
2.2. Présentation du questionnaire.....	22
<i>Identification du répondant</i>	22
<i>Modalités d'enregistrement des origines</i>	22
<i>Evaluation</i>	23
2.3. La réalisation de l'enquête.....	23
<i>Champ</i>	23
<i>Déroulement de l'enquête</i>	24
<i>Taux de réponse</i>	25
<i>Réception de l'enquête</i>	26
2.4. Données de cadrage.....	27
3 - L'enregistrement de l'origine dans les statistiques	31
3.1. Expériences internationales.....	31
3.2. La situation française.....	34
<i>Les données d'enquête</i>	34
<i>Les fichiers administratifs</i>	34
<i>La démarche suivie par l'enquête</i>	36
4- Déclarer son origine : trois approches	38
4.1. L'ascendance : des généalogies complexes.....	38
4.2. Se choisir une origine.....	39
4.3. Se classer dans des catégories « ethno-raciales ».....	42
5 - Méthodes d'approximation : l'origine par la filiation directe ou par le nom	46
5.1. Quelle pertinence à la catégorie de la « deuxième génération » ?.....	46
5.2. Le nom comme marqueur.....	48
6 - Des questions acceptables ? La réception des différentes nomenclatures	50
6.1. Evaluation en général.....	50
6.2. Evaluation selon les contextes.....	55
6.3. Eclairage sur les logiques de réticence.....	60
Conclusion	66
Annexes I : Questionnaire	72

Synthèse

On se souvient que d'après débats ont agité la communauté des démographes français en 1998 et 1999 quant à l'opportunité d'introduire des catégories « ethniques ou raciales » dans les statistiques. Il s'agissait de savoir si le découpage de la population entre Français et étrangers ou immigrés répondait bien aux problématiques d'une société française devenue *visiblement* multiculturelle et, le cas échéant, quelles autres catégories pourraient être construites en association avec celles-ci et avec quelles conditions légales et méthodologiques¹.

La question n'ayant pas trouvé de solution évidente, elle resurgit régulièrement à l'occasion de débats politiques et sociaux. La mise en place d'un dispositif public de lutte contre les discriminations et la signature par un certain nombre d'entreprises d'une « charte pour la diversité » ont ravivé les demandes d'adaptation du système statistique français². Sollicitée, la CNIL³ a émis des recommandations sur la mesure de la diversité des origines⁴ qui reconnaissent la légitimité des finalités poursuivies, mais invitent les employeurs à « ne pas recueillir de données relatives à l'origine raciale ou ethnique réelle ou supposée » compte tenu de « l'absence de définition d'un référentiel national de typologie « ethno-raciale ».

Quel pourrait être ce « référentiel ethno-racial » évoqué par la CNIL ? Quelles catégories complémentaires à la nationalité et au pays de naissance devrait-on construire et selon quelles méthodes collecter les informations ? Pour apporter des éléments de réflexion sur ce dossier délicat, l'INED a entrepris une enquête expérimentale sur la « mesure de la diversité » (voir encadré). Menée en partenariat avec des entreprises et réalisée également dans des universités et une collectivité territoriale, cette enquête vise à tester différentes modalités de déclaration de l'origine : une approche par la généalogie (pays de naissance et nationalité des personnes, de leurs parents et grands-parents), une auto-déclaration de l'origine et une auto-déclaration dans une nomenclature de type « ethno-racial ». Les objectifs de l'enquête sont d'une part d'évaluer la cohérence et la solidité statistique des différentes formes d'identification et d'autre part d'évaluer leur acceptabilité par les enquêtés. En effet, les débats concernant les statistiques dites « ethniques » ont essentiellement porté sur des considérations éthiques et épistémologiques sans que la faisabilité de telles catégories et leur acceptation par les enquêtés en France aient été testées. Or la compatibilité de statistiques faisant apparaître les origines avec le cadre de protection assuré par la CNIL dépend en partie des réactions des enquêtés.

¹ Voir à ce sujet P.Simon « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 53-3, 1998, p.541-568. et F.Héran « France/Etats-Unis : deux visions de la statistique des origines et des minorités ethniques », *Santé, société et solidarité*, n°1, 2005, p.167-189.

² Plusieurs rapports récents se sont inquiétés de la disponibilité de statistiques permettant d'observer et d'analyser les discriminations, ou plus généralement de décrire la diversité des origines liées à l'immigration en France, voire notamment le Rapport Fauroux et le rapport de la Cour des Comptes.

³ La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles et à la protection de la vie privée.

⁴ Recommandations du 5 juillet 2006.

L'enquête « mesure de la diversité »

Financée par le FASILD⁵ à la demande du ministère pour l'égalité des chances et élaborée en partenariat avec des entreprises, l'enquête a suivi un protocole relativement inhabituel pour une opération conduite à l'INED. Réalisée entre novembre 2005 et mars 2006 dans 7 entreprises⁶, 3 universités⁷, un IUFM⁸ et une collectivité locale⁹, l'enquête a utilisé un questionnaire auto-administré rempli par 1327 employés et étudiants.

Outre une représentation variée en genre et en âge, la sélection de l'échantillon a visé une diversité des positions socioprofessionnelles (personnels d'exécution ou technique, personnels d'encadrement, étudiants) et des origines des répondants. Cette diversification a été obtenue par le choix de sites enquêtés.

Quatre *focus group* (groupe de discussions) ont été conduits en amont de la passation des questionnaires auprès d'une quarantaine de salariés issus de différentes entreprises. Ces séances ont permis d'obtenir des données sur l'interprétation de la notion de diversité par les salariés et de tester la réception du questionnaire.

Le questionnaire comprend une première partie qui enregistre des informations socio-démographiques standard (sexe, âge, diplôme, ancienneté dans l'entreprise, position sociale et milieu d'origine), puis trois modes différents de déclaration de l'origine. La première classification dite « généalogique » recueille la nationalité et le pays de naissance des ascendants des enquêtés jusqu'à leurs grands-parents (soit 6 ascendants). La seconde aborde directement l'origine à travers la question suivante « Vous diriez que vous êtes d'origine ... ». Deux nomenclatures étaient alors proposées, l'une listant des aires géographiques régionales (Africaine, Antillaise ou Caribéenne, Asiatique, Maghrébine, Européenne, Française), l'autre des pays (française, algérienne, portugaise, sénégalaise, turque, ...). Enfin la troisième classification reprend des catégories hétérogènes que l'on pourrait qualifier d'« ethno-raciales » avec une question neutre renvoyant à l'identité personnelle : « Vous considérez-vous comme ... » avec les réponses suivantes : « Blanc, Noir, Arabe ou Berbère, Asiatique, du Sous-continent indien ». Les classifications fondées sur l'origine géographico-culturelle et les catégories « ethno-raciales » pouvaient donner lieu à des réponses multiples.

La deuxième partie du questionnaire est consacrée à l'évaluation des classifications proposées, dans leur généralité ou en les replaçant dans des contextes d'utilisation précis (dans l'entreprise, dans des fichiers administratifs, dans des enquêtes scientifiques, dans le recensement). Une première évaluation enregistre une réaction de sensibilité aux questions posées, une seconde porte sur les conditions posées à une réponse aux différentes classifications dans le contexte de l'entreprise. Enfin, des jugements sur la mesure de la diversité dans l'entreprise et sur la lutte contre les discriminations dans la société française viennent éclairer les attitudes et positions des enquêtés.

⁵ Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)

⁶ Axa, SNCF, Eau de Paris, L'Oréal, Adecco, Ranstad, ED.

⁷ Villetaneuse, Evry, et Paris 8.

⁸ Institut de Formation des Maîtres de l'Académie de Paris

⁹ Conseil Régional d'Ile-de-France

Trois manières de caractériser l'origine : l'ascendance, l'origine géographique ou l'identité « ethno-raciale ».

Le mode d'échantillonnage de l'enquête ne visait pas la représentativité, que ce soit de la population française dans son ensemble ou des employés des entreprises concernées. Aussi, les résultats ne peuvent exprimer l'ampleur réelle de la diversité. Ils nous renseignent sur les combinaisons d'origine obtenues selon les modes de déclaration et nous permettent de confronter ce qui relève du factuel, à travers les généalogies, à ce qui relève du choix des enquêtés dans la déclaration des origines géographiques ou leur classement dans la nomenclature « ethno-raciale ».

L'analyse de la généalogie des enquêtés fait apparaître l'amplitude des brassages qui peuvent se produire sur trois générations. Les enquêtés nés en France ont au moins un ascendant né étranger pour 51% d'entre eux et un tiers en ont au moins 3. Par contre, les enquêtés immigrés (11% des observations) ont logiquement tous leurs ascendants nés étrangers dans 92% des cas. Si l'on considère ces éléments de généalogie comme un univers de possibilité d'identification à une pluralité d'origines, comment ces brassages se traduisent-ils dans les déclarations ? Les enquêtés reportent-ils toutes les origines apportées par leur ascendance ou ont-ils tendance à choisir parmi les influences possibles ? Une première estimation de cette logique de choix consiste à comparer la proportion de ceux qui se déclarent originaires d'une région avec ceux qui ont au moins un ascendant d'une région figurant dans la liste proposée pour les origines géographiques. Pour les deux principales origines numériquement représentées, on trouve 85% des personnes ayant une ascendance maghrébine sur 3 générations et 75% de celles ayant une ascendance d'Europe du Sud qui se considèrent exclusivement ou en partie de cette origine. Autrement dit, ce sont respectivement 15% et 25% des répondants ayant une ascendance étrangère maghrébine ou européenne du sud qui ne se reconnaissent pas dans l'origine correspondante. Ils déclarent pour l'essentiel être exclusivement d'origine française, marquant par là leur attachement à ou leur forte intériorisation de l'identité nationale.

Le passage de la déclaration des origines à l'identification « ethno-raciale » constitue un saut délicat. En effet, si les catégories nationales ou géographiques sont familières en France, le recours à des stéréotypes ethno-raciaux comme « Blanc », « Noir », « Arabe ou Berbère » ou « Asiatique » relève plus du domaine des labels utilisés dans la vie sociale que des nomenclatures statistiques. En proposant cette liste, nous voulions non seulement tester les réactions des enquêtés, mais également évaluer s'ils parvenaient à se situer dans un espace « ethno-racial » inhabituel en France, voire perçu comme contradictoire avec le principe républicain d'indifférenciation. Le premier résultat est que 94% des enquêtés ont accepté de se ranger dans ces catégories. Bien que plusieurs catégories pouvaient être choisies, 91% des enquêtés n'ont déclaré qu'une seule catégorie « ethno-raciale ». Les combinaisons sont plus fréquentes pour les groupes minoritaires : seules 10% des personnes se considérant comme « Blanches » ont également choisis une autre catégorie, pour près du quart des personnes se considérant comme « Noirs » et la moitié de celles se considérant comme « Arabes ou Berbères » (qui sera dans 95% des cas « Blanc »). La correspondance entre l'origine déclarée et les catégories « ethno- raciales » est plus directe que celle obtenue avec la généalogie. Les personnes se considérant exclusivement comme « Noirs » ont pratiquement toutes déclarées une origine africaine ou caribéenne, tandis que celles se considérant comme « Arabes ou Berbères » citent toutes le Maghreb ou l'Afrique dans leurs origines. Pour ces deux groupes, le recouvrement est proche de 95%, de telle sorte que la catégorie « ethno- raciale » est déductible de l'origine géographique. Il n'en va pas de

même pour les personnes ayant déclaré une catégorie « Métis » combinant « Blanc », « Noir » et « Arabe ou Berbère ». Une plus grande dispersion des origines est enregistrée, de telle sorte que le recouvrement n'est assuré que pour 85% avec l'origine Maghrébine et 68% pour les origines Afro-Caribéennes. On verra plus loin que les « métis » se singularisent sur plusieurs questions relatives à l'identification des origines et à leur enregistrement dans les statistiques.

Enfin, le questionnaire ne collectait pas seulement l'auto-identification des enquêtés, mais leur demandait également de manière complémentaire leur sentiment sur la façon dont les autres les voient (« hétéro-identification »). La plupart du temps, il existe une forte congruence entre l'auto-identification et l'hétéro-identification dans la mesure où notre construction personnelle incorpore déjà le regard des autres. Il arrive cependant que la complexité de notre identité ne soit pas retenue par les classements sociaux fortement stéréotypés. On assiste en particulier à une réduction des combinaisons au profit du marquage le plus visible. C'est ce qui se produit ici. Les personnes se considérant comme « Blanc » sont 97% à penser qu'elles sont perçues de la même manière, les 3% restant pensent être vus comme des « Arabes ou Berbères ». Une cohérence moindre est enregistrée pour la catégorie « Noir » (91% de correspondance, les 9% restant pensant être vus comme métis « Blanc-Noir »). Le décalage est plus sensible pour la catégorie « Arabe ou Berbère » (avec seulement 82% de correspondance et une pluralité de métissages perçus (« Blanc-Arabes », « Noirs-Arabes », ...)). C'est pour les personnes se déclarant métis « Blanc-Arabe ou Berbère » et « Blanc-Noir » que les écarts sont les plus remarquables, traduisant la conviction des enquêtés que les complexités de leur identité métissées ne résistent pas à l'épreuve des perceptions sociales.

Quelle pertinence à la catégorie de la « deuxième génération » ?

L'une des questions importantes que permet de traiter l'enquête est celle de l'information résumée par la catégorie des descendants directs d'immigrés. Suffit-elle à caractériser les personnes dont l'origine contribue à la diversité ou expose aux discriminations ? Quelle information supplémentaire la connaissance de l'origine des grands-parents apporte-t-elle ? Commençons par ce dernier point. Le taux de recouvrement¹⁰ (tableau) entre l'origine définie sur 2 générations (ego et ses parents) et celle définie à partir des grands-parents varie entre 56% pour les descendants des immigrés d'Europe du Sud, 82% pour les originaires des départements d'outre-mer (DOM), 88% pour les descendants de migrants d'Afrique Subsaharienne et 92% pour ceux du Maghreb. On peut ainsi considérer que l'information obtenue par le pays de naissance et la nationalité des parents suffit à caractériser l'ascendance de la plupart des groupes aux effectifs significatifs, à l'exception des immigrations européennes déjà anciennes.

L'ajustement entre l'origine déduite de l'ascendance sur deux générations et l'origine auto-déclarée fait apparaître de plus grandes distorsions. Parmi les personnes se déclarant d'origine africaine, 15% sont Françaises sur deux générations et ne sont donc pas identifiées à travers cette catégorie. Ce reclassement concerne 30% des personnes se déclarant d'origine caribéenne, 56,5% de ceux déclarant une origine européenne et 8% de ceux d'origine maghrébine. Evaluée à l'aune de l'origine déclarée, la qualité de description de la

¹⁰ Le taux de recouvrement correspond à la proportion de personnes d'une origine donnée sur 2 générations (immigrés et descendants direct d'immigrés) qui ont également au moins un de leur grand-parent de cette origine. Le complément correspond à l'information sur l'origine qui n'est pas contenue dans les deux premières générations.

catégorie fondée sur le pays de naissance et la nationalité des parents est relativement contrastée : fortement dégradée pour les descendants des immigrations européennes, elle est sans doute encore acceptable pour les personnes issues de l'immigration maghrébine et africaine. Enfin, les relations entre l'ascendance sur 2 générations et la catégorisation « ethno-raciale » suivent des voies beaucoup plus complexes. Aucune correspondance systématique ne ressort, si ce n'est pour les origines européennes et françaises qui se retrouvent à plus de 95% dans la catégorie des « Blancs ».

Une acceptation contrastée des différentes façons de déclarer son origine

L'enjeu central de l'enquête consistait à faire évaluer par les enquêtés les différentes nomenclatures proposées. Une première question générale sur le degré de susceptibilité à l'égard des questions posées était ensuite complétée par une appréciation en fonction de contextes précis (en entreprise, dans les administrations, dans des enquêtes scientifiques et dans le recensement). D'une façon générale, les catégorisations par l'ascendance et l'origine géographique sont bien reçues par l'ensemble des enquêtés : à près de 86% ils n'éprouvent pas de difficulté à y répondre. Les susceptibilités sont plus marquées à l'égard des catégories « ethno-raciales » que 12% des répondants se montrent réticents à remplir. Le saut qualitatif entre les différentes approches est donc clairement marqué par les réactions des enquêtés. Cependant, si l'on considère le contexte français caractérisé par une faible familiarité avec les catégories « ethno-raciales », voire une forte hostilité à cette référence dans les débats publics, l'acceptation de la nomenclature par près des ¾ des enquêtés montre une évolution très sensible des mentalités.

La structure des positions à l'égard des différentes méthodes ne suit pas les habituelles différenciations socio-démographiques (voir tableau). Le sexe, l'âge, le niveau de diplôme ou la position sociale ne produisent pas d'écarts très significatifs. Les positions dans la nomenclature « ethno-raciale » ou dans l'ascendance sur deux générations apportent des variations beaucoup plus sensibles. Les immigrés et leurs descendants directs ont une susceptibilité deux fois supérieure à la moyenne face aux catégories « ethno-raciales ». Une réticence similaire est enregistrée pour les personnes se considérant comme « Arabes ou berbères », tandis que les « Noirs » comme les « Blancs » ratifient plus facilement la nomenclature. On pourrait penser que, d'une façon générale, ce sont les minorités exposées aux discriminations qui se défient des catégorisations stéréotypées, mais la position singulière des personnes se considérant comme « Noires » oblige à relativiser le constat. Parmi les descendants d'immigrés ou les immigrés, ce sont les personnes d'origine maghrébine qui se montrent les plus réservées quant à la démarche. Cependant, aucun des sous-groupes identifiés dans l'enquête ne se prononce majoritairement contre l'une ou l'autre des grilles proposées.

Cette position générale plutôt favorable se module sensiblement lorsque des situations concrètes sont évoquées. Les réactions des enquêtés aux différentes nomenclatures ont été enregistrées dans quatre contextes différents : si les questions étaient posées dans le cadre des fichiers d'entreprise, dans les administrations, dans des enquêtes scientifiques et dans le recensement. Les contextes se séparent en deux groupes distincts : les fichiers d'entreprises et administratifs font l'objet d'une relative méfiance, tandis qu'une plus grande latitude est laissée aux enquêtes scientifiques et au recensement. La structure des positions à l'égard des différentes nomenclatures dans un contexte donné suit les mêmes clivages que ceux observés dans les positions de principe, mais les réticences se montrent beaucoup plus

affirmées. Alors que les questions sur l'ascendance et l'origine étaient unanimement acceptées, elles posent des problèmes à 1/5^e des enquêtés si elles devaient figurer dans les fichiers du personnel des entreprises. Dans ce même contexte, l'enregistrement de catégories « ethno- raciales » susciterait l'hostilité du tiers des enquêtés. Les femmes, les personnes peu diplômées, les cadres et le personnel d'exécution soulèvent moins d'objections, tandis que les clivages observés selon la position dans la nomenclature « ethno- raciale » s'approfondissent. Les personnes se considérant « Arabes ou berbères » expriment des réticences deux fois plus fréquentes que les « Noirs » ou les « Blancs » quelle que soit la nomenclature concernée. L'introduction dans les fichiers du personnel de questions faisant référence aux catégories « ethno- raciales » recueille une majorité de réticence chez les « Arabes ou Berbères » (51,5%).

Cette réserve exprimée à propos des fichiers d'entreprise se lève en partie lorsque la possibilité de définir des garanties sur l'utilisation des statistiques ainsi collectées ou sur l'intervention d'un organisme indépendant de l'entreprise est mentionnée. Il ne reste plus que 27% des enquêtés à déclarer ne jamais vouloir répondre à ce type de question dans le cas de la nomenclature « ethno- raciale ». Les écarts observés selon la position dans cette nomenclature se maintiennent : 37% des « Arabes ou berbères » déclarent encore leur hostilité indépendamment des éventuelles garanties apportées, pour 21% des « Noirs » et 25% des « Blancs ».

A contrario, la perspective de poser de telles questions dans les enquêtes scientifiques ou le recensement -résultat plus étonnant- suscite une large acceptation quelles que soient les nomenclatures envisagées. Même les catégories « ethno- raciales » sont reçues sans problèmes par 72% des enquêtés dans les enquêtes scientifiques et 68% encore dans le recensement. Les variations selon les caractéristiques socio- démographiques ou la position dans la nomenclature « ethno- raciale » restent relativement faibles, soulignant le consensus obtenu.

Ces résultats doivent s'interpréter dans le contexte actuel de la société française, où les références à l'origine sont principalement utilisées à des fins de stigmatisation. Il semble *a priori* difficile de ne pas se méfier d'une collecte statistique qui enregistrerait des caractéristiques pouvant porter préjudice à ceux qu'elles désignent. Pourtant, les enquêtés se montrent ouverts et prudents face à une « statistique des origines ». Ils ne manifestent pas d'opposition de principe, mais distinguent clairement ce qui relève du registre de la connaissance (enquêtes et recensement) et ce qui concerne la gestion des entreprises ou de l'administration. L'utilisation potentielle à des fins discriminatoires de l'enregistrement statistique de l'origine dans les fichiers de gestion est bien trop évidente, les garanties jugées trop fragiles et, surtout, les finalités insuffisamment claires pour lever les réticences. De ce point de vue, une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de statistiques à des fins de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité rendrait plus crédibles et convaincantes des collectes de données faisant référence aux origines.

Cette enquête expérimentale apporte des éléments d'appréciation qui nécessitent une validation et des approfondissements en rattachant les différentes modalités de déclaration de l'origine aux expériences des inégalités d'accès, traitements défavorables ou discriminations avérées. Une nouvelle enquête effectuée à plus grande échelle, à visée représentative et comportant un questionnaire plus développé sur les thématiques de l'expérience et des identités compléterait utilement ces résultats préliminaires.

Tableau. Réticences à l'utilisation des différentes méthodes d'enregistrement des origines, selon leurs caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques et effectifs des personnes interrogées (échantillon de salariés dans diverses entreprises et administrations, non représentatif à l'échelle nationale)			Proportion de personnes opposées en général à l'usage de ces catégories statistiques (%)		
			Ascendance (pays de naissance et nationalité de l'individu, de ses parents et grands-parents)	Origine déclarée (choix d'une aire culturelle ou d'une nationalité sur liste fermée)	Catégorie "ethno- raciale" déclarée (choix entre "Blanc", "Noir", "Arabe ou Berbère")
Sexe	Hommes	624	4,0	3,9	14,4
	Femmes	645	3,7	4,1	10,6
Âge	moins de 25 ans	571	3,2	3,5	13,6
	25-30 ans	293	4,1	4,8	12,7
	31-40 ans	187	3,7	2,7	13,4
	plus de 40 ans	217	5,5	5,0	9,2
Type d'emploi	Ouvrier, employé	382	2,1	4,2	10,3
	Maîtrise	379	3,7	4,2	12,5
	Cadres	313	4,2	3,9	12,9
	Étudiants	160	1,9	3,8	16,4
Diplômes	BEPC, CAP, BEP	176	5,7	6,9	8,1
	BAC	174	2,3	2,9	12,2
	BAC+2	390	3,1	2,6	11,6
	Plus de BAC +2	504	4,4	4,4	13,8
Génération (1)	France 2	769	2,1	2,9	8,3
	2 ^e génération	181	4,4	6,1	20,6
	2 ^e génération mixte	128	6,3	6,3	18,9
	Immigrés	169	8,3	4,8	16,7
Catégorie "ethno- raciale" déclarée par la personne	Blanc	931	2,7	3,1	9,1
	Noir	130	4,2	2,5	11,2
	Arabe ou Berbère	138	9,7	10,6	28,4
E N S E M B L E		1269	3,8	3,9	12,4

Source : enquête Mesure de la diversité, INED, novembre 2005 – mars 2006.

- (1) "France 2" : personne née en France de deux parents nés en France ; "2^e génération" : née en France de deux parents immigrés ; "2^e génération mixte" : née en France d'un parent immigré et d'un parent né français.

Introduction

Engagé à la fin des années 80, le débat sur les statistiques relatives à l'immigration, l'intégration et les discriminations est loin d'être terminé. Les lacunes de l'appareil statistique ont été régulièrement relevées dans de nombreux rapports officiels¹¹ et une controverse a traversé les milieux scientifiques sur l'éventualité d'introduire des « catégories ethniques » dans les statistiques¹². Depuis cette controverse, les besoins en matière d'information statistique sur les populations confrontées aux discriminations sont allés croissant, mais l'adaptation du système statistique se fait encore à la marge.

Deux difficultés majeures expliquent les retards pris dans la reformulation de nos catégories statistiques :

- Traditionnellement, les étrangers ou les immigrés forment les populations en prise avec le processus d'intégration. L'émergence de la problématique des discriminations fait entrer de nouvelles populations dans le débat politique et sociétal sans que l'on sache très bien comment les qualifier et encore moins les identifier statistiquement ;
- Le cadre légal encadrant la production et la diffusion de données personnelles place les informations faisant apparaître directement ou indirectement l'origine « ethnique ou raciale » au rang des données sensibles dont l'élaboration est fortement contrôlée.

En effet, les catégories susceptibles de décrire les victimes des discriminations sont particulièrement difficiles à construire dans les statistiques, non seulement pour des raisons méthodologiques, mais aussi parce que la stratégie politique française de l'égalité conduit à privilégier *l'indifférenciation*. De ce fait, de nombreux verrous politiques et juridiques contraignent l'adaptation du système qui a été conçu dans le paradigme de l'intégration, et non pour répondre aux enjeux de la non-discrimination. On sait que pour l'essentiel, les victimes de discriminations sont appréhendées dans les statistiques en tant qu'étrangers (par la nationalité) ou immigrés (par un croisement entre le pays de naissance et la nationalité). Ces catégories sont clairement inadaptées dès qu'il s'agit d'aborder la situation des descendants d'immigrés, ceux qualifiés de « jeunes issus de l'immigration » ou « seconde génération », ou lorsque les traitements défavorables se fondent sur la couleur de la peau et

¹¹ Citons par ordre chronologique et sans exhaustivité : Voisard Jacques et Ducastelle Christiane (1988) *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Calmann-Lévy (Fondation Saint-Simon) ; le premier rapport du Haut Conseil à l'Intégration (1991) *Pour un modèle français d'intégration*, Paris, La Documentation Française ; Dubet F. (1989) *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La Documentation Française, Notes et études documentaires, n°4887 et plus récemment le rapport de la Cour des Comptes (2004) *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*, Paris, Direction des journaux officiels ; le rapport de Roger Fauroux (2005) *La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*, Paris, ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Paris ; le rapport d'Azouz Begag (2004) *La République à ciel ouvert*, Paris, Rapport au ministère de l'intérieur ; Claude Bébéar (2005) *Des entreprises aux couleurs de la France*, Paris, rapport remis au premier ministre.

¹² Stavo-Debaugue J. (2003) « Prendre position contre les catégories ethniques. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger », in *Historicité de l'action publique*, P.Laborier et D.Trom (Dir.), Paris, PUF, p.11-45. Spire A. et Merllié D. (1999) « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le Mouvement social*, n°188, p.119-130. Simon P. (1998) « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 53-3, 1998, p. 541-568.

d'autres descripteurs ayant peu de rapports avec « l'immigration ». On commence à mieux connaître les discriminations à travers les faits-divers et témoignages rapportés par la presse ou les dossiers traités en justice, on ne les mesure pas. Or, l'absence de statistiques condamne la lutte contre les discriminations à une relative impuissance. De même, l'invisibilité statistique de la diversité française est contradictoire avec la reconnaissance du fait multiculturel. Des demandes nombreuses s'expriment aujourd'hui pour faire entrer la diversité dans les représentations de la Nation, sinon dans ses instances de décision politique.

Les recherches relatives à l'intégration des immigrés et aux discriminations qui dominent actuellement le paysage scientifique accordent une place centrale aux notions de processus et de rapports sociaux. Se déroulant sur une ou plusieurs générations, le processus d'intégration n'est pas borné entre la migration et l'acquisition de la nationalité française, mais renvoie à une relation dialectique entre les « immigrés » et les institutions et les membres de la société d'installation. Au cœur de ce processus complexe et multiforme, l'acquisition de la nationalité marque une étape importante dans la mesure où elle fait entrer les « immigrés » dans le droit commun, mais elle ne provoque pas l'invisibilisation de l'altérité construite dans les rapports sociaux. Il importe donc, pour montrer et analyser la production d'inégalités dans les sociétés multiculturelles, de dépasser le pré-découpage opéré par le classement juridique. C'est dans cette perspective que la catégorie "*immigré*", définie comme l'ensemble des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France, s'est progressivement imposée. Cependant, en dépit de la banalisation de cette catégorisation, de nombreuses enquêtes et la plupart des fichiers administratifs conservent la nationalité comme critère de classification et on observe une juxtaposition des nomenclatures qui ne va pas sans créer de nombreuses ambiguïtés. En effet, si l'on voit bien de qui on prétend parler, on ne sait pas toujours qui est compté.

Le passage de la catégorie des *étrangers* à celle des *immigrés* ne répond qu'imparfaitement aux questions suscitées par les développements de l'ethnisation des rapports sociaux. La circulation extensive de labels ethniques dans les rapports sociaux se traduit par une réduction significative des opportunités de mobilité sociale et d'accès aux biens et services pour les individus appartenant aux groupes dévalorisés sur la base de stéréotypes « ethniques ou raciales ». Sa prise en compte pose un problème délicat aux sciences sociales. Comment analyser les procès d'identification tout en élaborant des objets scientifiques autonomes et en maîtrisant, autant que possible, les effets de modelage du social qu'engendre la catégorisation pratiquée ? Ces classements reprenant les stéréotypes peuvent-ils être convertis en nomenclatures statistiques, engageant alors une réification des groupes ainsi construits ?

Ces questions ne se posent pas uniquement du point de vue de l'épistémologie des sciences sociales, mais intéressent directement la conduite des politiques publiques et les partenaires sociaux mobilisés pour rendre opérationnelles la non-discrimination et la promotion de la diversité. En signant la « Charte de la diversité », de nombreuses entreprises se sont mises en situation de devoir engager une politique pro-active contre les discriminations et sont à la recherche d'outils pour réaliser des diagnostics, fixer des objectifs et enfin évaluer le résultat des actions engagées. Ces outils existent dans les pays qui ont développé des dispositifs d'action positive ou de promotion de l'égalité effective. Ils reposent tous sur la constitution d'un *monitoring statistique* ciblant les groupes définis par les politiques de

lutte contre les discriminations¹³. Là encore, les besoins en matière d'adaptation de l'appareil statistique sont pressants et nécessitent une remise à plat de toute la chaîne d'élaboration des données.

La question de l'adaptation des outils statistiques ne peut recevoir de réponse simple. En soi, la mesure des discriminations ne pose pas de difficultés techniques particulières. Il s'agit pour l'essentiel de mesurer des *écarts* en utilisant des méthodes statistiques appropriées¹⁴, après avoir identifié les indicateurs stratégiques où la discrimination peut s'appréhender : accès à un emploi, à une promotion, niveau de salaire, probabilité de licenciement, orientation scolaire, durée d'obtention d'un logement et type d'environnement urbain de ce logement, accès aux soins et écarts de santé, ... Le problème ne réside donc pas dans *la mesure* à proprement parler mais dans la définition des populations entrant dans la comparaison. Avant de pouvoir organiser une collecte régulière de données dans le cadre de protection supervisé par la CNIL, il importe donc de savoir quelles questions poser et pour quel usage.

Afin de contribuer à la réflexion en cours aussi bien à la CNIL que dans les entreprises, dans les milieux scientifiques ou ceux de la décision publique, et enfin dans les instances de production et de régulation de l'activité statistique, l'INED a entrepris une enquête expérimentale sur la « mesure de la diversité ». L'enquête se situe en amont de la photographie statistique en tant que telle et explore les différentes manières d'enregistrer l'origine, dans un premier temps, puis recueille les réactions des enquêtés aux différentes méthodes de définition. Cette démarche est assez proche des enquêtes expérimentales conduites par le *Bureau of Census* aux Etats-Unis lors de la redéfinition des variables sur « l'ancestry » (1977) ou sur la « race » (1996), ou par l'ONS britannique à l'occasion de la tentative d'introduction d'une question sur *l'ethnic group* lors du recensement de 1981. Notre enquête n'a cependant pas la visée opérationnelle de ces précédents et entend défricher un terrain encore relativement peu connu en France, celui des identités et identifications liées à l'origine « ethnique ou raciale ».

Le présent rapport restitue les objectifs et le contexte d'élaboration de l'enquête (1), sa réalisation (2) et bien entendu ses principaux résultats. Les données feront l'objet d'analyses ultérieures plus approfondies mais apportent d'ores et déjà des éléments de connaissance appréciables. Ce travail original qui a été conçu en partenariat avec des entreprises, des enseignants d'université et d'IUFM et une collectivité territoriale n'entendait pas délivrer de prescription en matière de construction de statistiques. Il ne s'agit pas pour nous ici de recommander telle ou telle méthode d'enregistrement des origines, voire l'abandon pur et simple de cette approche. Notre démarche consiste à replacer la question des statistiques dans le contexte scientifique et politique qui la détermine (3), de nous inspirer de nos travaux comparatifs sur les dispositifs de lutte contre les discriminations pour en tirer des enseignements applicables au contexte français, puis de livrer les éclairages apportés par l'enquête. Ces derniers sont organisés en trois parties : l'exploration des logiques présidant aux déclarations d'origine et de classement dans des

¹³ Simon P. (2004) *Etude comparative de la collecte de données visant à mesurer l'étendue et l'impact des discriminations aux Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Australie et Pays-Bas*, Rapport à la commission européenne, DG Emploi et Affaires sociales, Droits fondamentaux et anti-discrimination, Luxembourg.

¹⁴ Simon P. (2005) « Towards a set of common rules for the measurement of discrimination », et « Measurement of racial discrimination : the policy use of statistics » in S.Mannila (Ed.) *Data to promote equality*, Helsinki, European Commission, p.22-39 et p. 77-100. Rebecca M. Blank, Marilyn Dabady, and Constance F. Citro, (Ed) (2004) *Measuring racial discrimination*, National research council of the national academies- Washington, DC : National academies press, 2004.

catégories « ethno- raciales » (4), une simulation de la qualité d'information délivrée par la catégorie des descendants d'immigrés et par le nom « à consonance étrangère » (5), et enfin l'évaluation par les enquêtés des nomenclatures proposées afin d'établir le degré de connaissance et d'acceptation des modes d'enregistrement de l'origine (6).

1 - Objectifs de l'enquête

Conçue comme une opération exploratoire et légère, l'enquête peut d'abord être définie par ce qu'elle ne fait pas. Elle n'est pas une photographie de la composition des salariés des entreprises en fonction de leurs origines - un *monitoring ethnique* - qui permettrait de situer la représentation des groupes minoritaires, puis de suivre leur progression après l'engagement d'actions de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations. L'enquête se situe en amont de la réalisation de tableaux de bord de la diversité en se proposant d'investiguer les modes d'enregistrement de l'origine qui pourraient être utilisés par la suite, que ce soit dans le contexte précis des fichiers du personnel ou plus généralement dans le cadre de collectes statistiques.

1.1. La « diversité » et les statistiques

La notion de diversité connaît une grande vogue ces dernières années et elle reçoit des définitions à géométrie variable selon les contextes où elle est utilisée (« diversité culturelle dans le monde », « diversité linguistique », « diversité de la population »,...). Le caractère vague de ce que recouvre la diversité lui confère une puissance d'évocation sociale qui pose des problèmes lorsqu'elle doit se convertir en politiques et surtout en statistiques. En effet, de quoi exactement est composée la diversité ?

Lorsque la notion de diversité est utilisée dans un cadre de lutte contre les discriminations, elle renvoie pour l'essentiel à des distinctions par sexe, origine, handicap, religion et orientation sexuelle. Cette liste est dérivée des directives européennes et tend à incarner la « diversité » dans les référentiels des acteurs en charge des politiques de « diversité ». Il est difficile de dire ce qu'il en est des représentations dans l'opinion publique, bien que des sondages récents¹⁵ montrent une certaine diffusion de ces « catégories de la diversité ». Dans la charte de la diversité, la diversité est évoquée dans sa généralité et n'est précisée que par « culturelle et ethnique »¹⁶.

Les différentes caractéristiques à partir desquelles s'apprécie la diversité ne se transcrivent pas de la même façon en catégories statistiques. Le sexe est facile à définir en tant que variable d'état civil. Le handicap fait l'objet de codifications officielles pour certification (COTOREP), mais la catégorie statistique « personne handicapée » reste administrative et n'est pas collectée de manière systématique. Des enquêtes spécifiques sont nécessaires pour connaître la situation des personnes handicapées¹⁷. La religion et l'orientation sexuelle ne sont pas investiguées dans les statistiques ordinaires¹⁸. Il n'existe pas de définition de

¹⁵ Sondage BVA pour l'Observatoire du travail, L'Express et Bernard Brunhes Consultants (groupe BPI) paru dans L'Express du 16 mars 2006.

¹⁶ Extrait des passages concernés de la «Charte» : « La Charte de la diversité adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement, en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation. », ainsi que le point 3 : « Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification. »

¹⁷ Enquête HID «Handicap-Incapacité-Dépendance» ou volet santé de l'enquête Histoire de vie (2001).

¹⁸ Leur enregistrement dans le cadre de dispositifs de lutte contre les discriminations pose des questions spécifiques qui ne seront pas abordées ici. Nous renvoyons au rapport de la commission européenne : Simon P. (2004) *Etude comparative de la collecte de données visant à mesurer l'étendue et l'impact des discriminations aux Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Australie et Pays-Bas*, Rapport à la commission

l'origine culturelle ou ethnique, et encore moins de la « race », de telle sorte que non seulement aucune statistique n'est collectée sur cette dimension de la diversité, mais on ne sait pas très bien comment la caractériser.

1.2. Qu'est-ce que la diversité ethnique ?

Le terme « d'ethnique » est un des plus disputés dans les sciences sociales et son utilisation tend à provoquer plus de malentendu que de clarification. Le fait que ce terme, comme celui de « race », soit utilisé dans les textes juridiques de proscription des discriminations, lui donne une certaine diffusion. Il est également abondamment utilisé dans les sciences sociales anglo-saxonnes, sans recevoir du reste de meilleure définition que celle proposée par Weber il y a déjà près d'un siècle dans son ouvrage majeur « Economie et Société » (1922). Plutôt que de nous perdre dans une discussion théorique et conceptuelle qui a son importance mais nous entraînerait trop loin, prenons la question dans l'autre sens : de qui voulons nous parler en évoquant la non-discrimination et la promotion de la diversité ? Il est évident que nous ne parlons pas (plus) de nationalité, dans la mesure où si certaines personnes visées par la charte de la diversité sont effectivement étrangères, la grande majorité est française. Il semble également patent qu'on ne parle pas seulement d'immigrés puisque là encore, l'essentiel des personnes concernées sont nées, ont été scolarisées et socialisées en France. Le qualificatif d'ethnique renvoie à des caractéristiques qui tiennent autant à des pratiques ou des propriétés des individus qu'à la façon dont ils se définissent (identité) et dont ils sont perçus (identification). Pour cette raison, il convient de parler *d'identification* plutôt que *d'identité*. Le plus simple, ici, est de considérer qu'on ne définit pas ce qu'est « l'ethnique » ou le « racial », mais qu'on désigne par là une gamme de caractéristiques *visibles*, telles que la couleur de la peau, le nom, l'accent ou des signes qui peuvent être rattachés à des « origines ». Bien entendu, ces signes font sens dans l'optique de non-discrimination dans la mesure où ils sont interprétés négativement et placent les individus en situation défavorable quelles que soient leurs qualités propres.

Une autre perspective consisterait à observer la diversité ethnique pour restituer la composition de la population française *du point de vue de l'identité des individus*. Dans ce cas, les catégories doivent être conçues différemment et s'approcher le plus près possible du registre identitaire personnel. Une nomenclature de pays est sans doute trop formelle pour correspondre aux façons dont se définissent les enquêtés. Même en s'en tenant uniquement à l'identité « ethnique » -ce qui n'est qu'un pan dans la gamme des identités possibles-, il faudrait procéder de manière itérative pour saisir les catégories les plus pertinentes du point de vue des acteurs. Un procédé qui a été développé lors des enquêtes expérimentales destinées à introduire des questions sur l'« *ancestry* » aux Etats Unis¹⁹ ou les « *ethnic group* » en Grande-Bretagne²⁰.

européenne, DG Emploi et Affaires sociales, Droits fondamentaux et anti-discrimination, Luxembourg, 2004, 94p.

http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/compstud04_fr.pdf

¹⁹ U.S. bureau of the census, 1982 : " Ancestry and Language in the United States : November 1979 ", *Current Population Reports*, Series P-23, N°116.

²⁰ Sillitoe.K, 1987 : "Questions on race/ethnicity and related topics for the census", *Population trends*, n°49.

1.3. Comment enregistrer la diversité ethnique ?

Jusqu'ici, les catégories utilisées pour traiter de la diversité dérivait directement de l'observation de l'immigration : nationalité (Français de naissance, Français par acquisition, étranger) ou pays de naissance, ou leur combinaison dans la variable « immigré » (personne née étrangère à l'étranger, quelle que soit sa nationalité actuelle). Récemment, les catégories des « jeunes issus de l'immigration » ou des « personnes d'origine étrangère » se sont ajoutées et sont obtenues par l'ajout du pays de naissance des parents. Sont considérées comme « d'origine immigrée » les personnes nées en France d'un parent immigré. Cette catégorie n'est pas très difficile à construire même si elle pose des questions de définition du champ et de redistribution des origines²¹ (que faire des descendants de couple mixte : quelle est leur « origine » ?). Mais le repérage de la diversité par le pays de naissance et la nationalité des individus et de leurs parents présente plusieurs limites : a) à la troisième génération, le repérage n'opère plus, b) cela ne s'ajuste pas à la problématique de la « visibilité » qui est sous-jacente à celle de diversité²². En particulier, les originaires des départements d'outre-mer (DOM) ou des anciens territoires d'outre-mer (TOM) ou leurs descendants ne sont pas compris dans ces catégories. Pour le dire autrement, l'origine des parents ne définit pas la couleur de la peau, ni l'accent, ni le nom, indices utilisés pour fonder des traitements inégalitaires. L'origine des parents peut représenter un *proxy*, ou équivalent fonctionnel, que l'on peut accepter à la condition qu'il corresponde *grosso modo* aux populations que l'on veut différencier. Il nous faut évaluer dans quelle mesure l'enregistrement du pays de naissance des parents peut servir de *proxy* ou s'il est préférable de recourir à d'autres modes de catégorisation.

Les objectifs de l'enquête consistent donc à construire plusieurs nomenclatures destinées à enregistrer les origines pour en tester la solidité, estimer leur significativité du point de vue des enquêtés et évaluer leur acceptabilité dans différents contextes de réalisation. Les nomenclatures sont constituées *a priori* sur la base d'une adaptation des catégories utilisées dans les recensements aux Etats-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne. Elles ont fait l'objet de discussions dans le groupe de travail et de tests préalables dans des groupes de discussion avec des employés (voir partie méthodologie). D'autres nomenclatures ou, pour chacune d'entre elles, d'autres modalités, étaient possibles et devront faire l'objet de tests plus approfondis le cas échéant. Les choix opérés dans cette enquête exploratoire ont pour vocation d'établir une première tentative qui appelle de nombreux compléments.

²¹ Sur ce sujet, voir notre article avec C.Borrel : « Les origines des Français », in *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, C.Lefèvre et A.Filhon (Dir.), Les Cahiers de l'INED, n° 156, p.425-442

²² Nous reviendrons plus en détail sur les limites de la catégorie d'ascendance.

2 - Méthodologie, réalisation du terrain et données de cadrage

2.1. Elaboration du protocole d'enquête

Un partenariat avec les entreprises

Le projet de l'enquête a été conçu dans le cadre d'un groupe de travail composé par des DRH d'entreprises ayant signé la « Charte de la diversité » (Annick About pour la SNCF, Pascal Bernard pour Eau de Paris, Antoinette Prost pour Axa et Patrick Gagnaire pour PPR) et d'un cabinet de consultants (Maurad Cheurf). Ce groupe animé par Laurence Méhaignerie, alors attachée à l'Institut Montaigne, s'est très tôt intéressé à la question de la mesure de la diversité, que ce soit pour réaliser un état des lieux initial ou pour la construction « d'indicateurs de progrès ». En parallèle de ces questions méthodologiques sur le suivi des politiques de promotion de la diversité, la communication sur la charte et les actions à engager en direction des employés ont été évoquées. Patrick Simon de l'INED a été sollicité pour apporter une expertise sur la mesure et le cadre légal mis en place par la CNIL. Les réunions se sont tenues de janvier à juin 2005 et ont permis d'élaborer en commun le protocole d'enquête. Conçu initialement autour des 4 entreprises participant au groupe de travail (PPR n'a finalement pas pris part à la réalisation du terrain), l'enquête a été ultérieurement élargie à d'autres entreprises, au Conseil Régional d'Ile-de-France et à des Universités et IUFM.

Le questionnaire préparé par l'INED a été travaillé dans le même groupe de travail. Les échanges avec le groupe de travail ont permis d'étudier la possibilité d'appliquer le questionnaire en entreprise, de clarifier certaines questions liées à la mise en oeuvre de l'enquête et de discuter de la compréhension des questions. Dans un deuxième temps, quatre groupes de discussion composés de salariés ont été constitués pour faire évoluer et valider une version structurée du questionnaire.

Les groupes de discussion

La conduite d'entretiens auprès de groupes de discussion (*focus group*) a regroupé 10 à 15 employés sélectionnés dans quatre entreprises (SNCF, AXA, RANDSAD et EAU de PARIS). Les groupes de discussion ont été réunis entre juin et novembre 2005. Les discussions poursuivaient un double objectif : recueillir l'interprétation des salariés sur la notion de diversité (à la fois à un niveau général et au sein de l'entreprise) et tester la réception du questionnaire.

Les séances se sont tenues dans les locaux des entreprises. Les participants de tous les groupes de discussion ont été choisis par les correspondants de l'enquête au sein des entreprises plutôt qu'au hasard, afin de gagner du temps. Leur composition cependant s'est avérée diverse tant en terme d'emplois occupés et de statuts que de caractéristiques démographiques (âge, sexe, origine). Ces entretiens ont duré deux heures. Après un premier temps consacré à la réception de la notion de diversité, les participants étaient invités à répondre au questionnaire par écrit et à indiquer leurs questions, préoccupations ou commentaires. Les questionnaires remplis ont été conservés en prévision d'une analyse ultérieure visant à déterminer les profils des participants. Les données obtenues en réponse aux questions figurant dans la version test du questionnaire n'ont pas été intégrées à la base de données.

Les échanges des membres des groupes de discussion et les réactions des participants ont permis de faire utilement évoluer le questionnaire et de mieux préparer la passation de l'enquête (détermination des difficultés associées à l'administration). Des commentaires ont été faits sur trois principaux aspects.

- Réactions à des questions particulières et réponses possibles quant au libellé, à la compréhension pour les parties concernant l'identification du répondant et les évaluations.
- Evocation de cas particulier à propos des modalités d'enregistrement des origines (double nationalité, ancienne colonie sous administration française).
- Demande d'éclaircissement quant à la finalité de l'enquête et à l'utilisation des données vis à vis de l'entreprise.

2.2. Présentation du questionnaire

Anonyme et administré sur la base du volontariat, le questionnaire « Enquête Mesure de la Diversité » comprend en première page une présentation du questionnaire aux personnes recensées. Il se structure ensuite en trois principales sections :

- I- Identification du répondant
- II- Modalités d'enregistrement des origines
- III- Evaluation

Identification du répondant

La première partie du questionnaire, outre des questions d'identification - sexe, âge, niveau de diplôme, statut et ancienneté dans l'entreprise, position sociale et milieu d'origine (I1-I7) comprend une série de questions filtres relatives au patronyme (I8). Si celui-ci est considéré par le répondant comme marqueur d'une origine étrangère, il est demandé si cette identification de l'origine par le nom a été remarqué par un tiers (I9) et de préciser dans ce cas par une question ouverte dans quelles circonstances (I10). Deux autres questions (I11 et I12) cherchent à enregistrer les effets (positif, négatif ou neutre) d'une telle singularité dans la vie sociale et professionnelle.

Lorsqu'il est adressé à une population étudiante, le questionnaire comprend des questions spécifiques faisant préciser la série du baccalauréat (général, technologie ou DAEU²³), l'emploi occupé et le nombre d'heures travaillées par semaine si le répondant travaille parallèlement à ses études.

Modalités d'enregistrement des origines

Le second volet du questionnaire propose trois modalités d'enregistrement de l'origine. La première dite « méthode par l'ascendance » (questions A1 – A14) recueille des données d'état civil : la nationalité (Français de naissance, Français par acquisition, étranger) et le pays de naissance du répondant, des deux parents et des quatre grands-parents. Bien que les données soient déclaratives, cette méthodologie se veut objective car elle s'appuie sur deux

²³ DAEU : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

indicateurs factuels. Elle permet de construire les catégories « France 2 » - personne née en France de deux parents nés en France -, « Deuxième génération » - personne née en France de deux parents immigrés – « Génération mixte » - personne née en France d'un parent immigré et d'un parent français – et « Immigrés » - personne née étrangère à l'étranger quelle que soit sa nationalité actuelle.

Les deux autres modalités mobilisent, à partir de listes préétablies, une méthode d'auto-déclaration et offrent la possibilité de choix multiples.

La question « Vous diriez que vous êtes d'origine... » se déroule pour deux nomenclatures, l'une fondée sur des aires géographiques (B1) - africaine, antillaise ou caribéenne, maghrébine, européenne, française, et sud-américaine -, l'autre sur des origines nationales (B2) - française, algérienne, sénégalaise, espagnole, turque...

La troisième classification propose des catégories dites « ethno-raciales ». Il est demandé au répondant comment il se définit - auto-identification (C1) - (« Vous considérez-vous comme... ») et comment il est perçu par autrui (« Comment pensez-vous que les autres vous voient ? ») - hétéro-identification (C2) - à partir des items : Blanc, Noir, Arabe ou Berbère, Asiatique...et leur combinaison dans la variable métis(se) (Blanc/Noir, Noir/Arabe ou Berbère, Asiatique/Arabe ou Berbère...).

Evaluation

La dernière partie du questionnaire permet aux personnes interrogées de donner leurs appréciations sur ces différentes modalités, d'abord d'une façon générale (E1) puis selon le contexte d'enregistrement et d'utilisation des données (E2) : dans l'entreprise²⁴ (fichiers du personnel), dans les administrations (fichiers administratifs), dans les enquêtes scientifiques et dans le recensement de la population. Cette évaluation est poursuivie par une série de questions faisant préciser, pour chacune des classifications, à quelles conditions, dans le cadre de l'entreprise, les répondants seraient prêts à y répondre.

Par ailleurs, la connaissance de la terminologie « minorités visibles » (E4-E5) est questionnée. Il est également demandé au répondant s'il se reconnaît dans cette catégorie (E6). Enfin, des questions d'opinions sur la mesure de la diversité en entreprise (E3) et la lutte contre les discriminations (E8) viennent éclairer les positions et attitudes des enquêtés.

2.3. La réalisation de l'enquête

Champ

Le champ de l'enquête initialement constitué de salariés²⁵ d'entreprises privées a été étendu aux personnels de la fonction publique d'une collectivité locale et à la population étudiante de trois universités et d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres. Cette diversification a été jugée utile pour étudier l'incidence du statut (salarié du privé, salarié de la fonction publique territoriale, étudiant) sur l'appréciation des nomenclatures proposées. Cet univers ne représente pas un échantillon représentatif ni des établissements ni de la population générale. Il a été ici recherché par le choix des sites enquêtés une diversification des positions hiérarchiques (personnels d'exécution ou technique,

²⁴ Pour les étudiants, cet item a été remplacé par université.

²⁵ Il faut noter ici une particularité pour l'entreprise SNCF : la passation a concerné non pas des salariés mais des candidats à l'embauche à différents corps de métiers.

personnels d'encadrement, étudiants) et des caractéristiques socio-démographiques des répondants (sexe, âge, origine, milieu social).

Déroulement de l'enquête

Le protocole prévoyait une passation auto-administrée sur site en présence d'un ou plusieurs enquêteurs de l'INED, la collecte s'effectuant en circuit fermé. En début de séance, l'enquêteur présente les objectifs de l'enquête et la structure du questionnaire, rappelle son caractère anonyme (questionnaire non nominatif, des données jointes aux renseignements fournis par d'autres participants, une analyse d'ensemble non déclinée par établissements) et le principe de libre participation à l'enquête. Pendant l'administration du questionnaire qui varie entre 20 et 40 minutes, l'enquêteur se tient à disposition des enquêtés pour toutes questions relatives à son renseignement. En fin de séance, l'ensemble des questionnaires est collecté par l'enquêteur. Lorsque cela était possible (disponibilité des répondants), à la fin de la passation, les échanges avec les enquêtés ont été prolongés par un court débat sur les questions de discriminations et de promotion de la diversité en entreprise. Cela a souvent été également l'occasion pour l'enquêteur de préciser la finalité de l'enquête (à quoi cela va servir ?), de rappeler le traitement confidentiel des données et la possibilité d'être destinataire des résultats.

La majorité des passations s'est effectuée au sein des locaux des établissements, aussi bien pour les activités de direction et d'encadrement (sièges, bureaux, agences ou centres de formation) que d'exécution (sites industriels ou entrepôts). Les différentes possibilités d'immobilisation des personnels et capacités matérielles d'accueil (amphithéâtre, salles de réunion) ont conditionné le nombre des répondants²⁶ pouvant être enquêtés par passation.

Une solution alternative à la passation en face à face a dû être trouvée pour les entreprises multi-sites dont les salariés sont regroupés en petites unités éclatées sur le territoire - cas des entreprises d'intérim. Pour ces salariés, une passation du questionnaire en ligne a été préférée. Après avoir été informé par courrier électronique de la démarche (finalité, anonymat, libre participation), le répondant était invité à se connecter en ligne auprès d'un serveur hébergé sur le site de l'INED pour répondre au questionnaire. Un processus d'anonymisation de la connexion a été mis point *via* la création (par l'enquêté) d'un identifiant personnalisé et d'un mot de passe crypté.

²⁶ Ce dernier s'est de fait avéré très variable, puisqu'il est compris entre 9 (ED) et 193 personnes (Groupe L'Oréal).

Calendrier des passations et nombre de questionnaires collectés

Tableau 1 - Récapitulatif des passations des groupes de discussion (*focus group*)

<i>Etablissements</i>	<i>Nombre de questionnaires</i>	<i>Dates de Passation</i>
SNCF	12	30/06/2005
RANDSTAD	12	26/10/2005
EAU DE PARIS	14	03/11/2005
AXA	12	15/11/2005
TOTAL	50	

Tableau 2 - Récapitulatif des questionnaires collectés (enquête de terrain)

<i>Etablissements</i>	<i>Nombre de questionnaires</i>
L'OREAL	337
ADECCO*	169
ED (GROUPE CARREFOUR)	68
SNCF	219
RANDSTAD*	155
AXA	111
EAU DE PARIS	71
UNIVERSITE PARIS 8	42
UNIVERSITE EVRY VAL ESSONNE	61
UNIVERSITE DE VILLETANEUSE	24
IUFM PARIS	33
CONSEIL REGIONAL IDF	37
TOTAL	1327

* Collecte effectuée par Internet

La passation des questionnaires s'est étendue sur près de six mois, du 9 octobre 2005 au 15 mars 2006. Cette clôture tardive de l'enquête de terrain s'explique principalement par l'élargissement, en cours d'enquête, de l'univers initial composé uniquement d'employés d'entreprises privées à la population étudiante et aux salariés de la fonction publique territoriale.

Taux de réponse

L'enquête étant volontaire, l'une des inconnues résidait dans le niveau de participation des salariés et étudiants et les biais de sélection dans l'échantillonnage. On pouvait en effet craindre que les plus volontaires pour remplir le questionnaire, après information sur le sujet abordé par l'enquête, seraient soit très favorables à l'approche par la diversité, soit au contraire très hostiles. Dans les deux cas, les positions tranchées pourraient être très sur-représentées et déformer la structure des réponses. Le protocole d'enquête a permis d'optimiser la participation et d'éviter les biais attendus. Le choix de fonctionner par site en sollicitant la totalité des employés y travaillant, avec une transmission de l'information par la hiérarchie et l'aménagement d'une pause pendant la journée de travail pour répondre

collectivement au questionnaire a assuré une présence pratiquement complète. Les absences sont inférieures à 10% sur tous les sites enquêtés, à l'exception du Conseil Régional d'Ile-de-France qui avait suivi un autre protocole. Le sujet de l'enquête a d'ailleurs motivé les salariés qui se sont montrés vivement intéressés. L'expérience d'une enquête sur le lieu de travail est assez inhabituelle pour des chercheurs de l'INED et elle est également souvent inédite pour les employés que nous avons rencontrés. Cette situation originale a stimulé la curiosité des employés et garantis le haut niveau de participation.

Les taux de réponse obtenus par la passation en ligne sont bien inférieurs, mais pour des opérations de cette nature, les retours sont particulièrement satisfaisants : 52% pour RANSTAD et 45% pour ADECCO.

Réception de l'enquête

Un des objectifs de l'expérimentation était de tester la faisabilité de sa mise en œuvre, notamment dans un contexte rarement exploré par les enquêtes scientifiques : celui de l'entreprise. Si le protocole a été défini en amont et en concertation avec un groupe de travail composé de DRH d'entreprises ayant signé la « Charte de la diversité » et donc déjà sensibilisé à la question de la promotion de la diversité, il n'était pas sûr que l'ensemble des salariés rencontrés dans le cadre de l'enquête aient une compréhension aussi partagée de l'intérêt d'une telle démarche. La bonne réception de l'enquête n'était pas acquise *a priori* alors que le sujet est sensible et que les émeutes en banlieue étaient en cours ou venaient tout juste d'avoir lieu.

La présence d'un enquêteur extérieur à l'entreprise, le rappel par celui-ci de l'indépendance de l'enquête (non-commanditée par la direction), de son caractère anonyme, scientifique et volontaire ont certainement contribué à sa bonne réception. Il faut noter cependant la bonne ambiance générale de l'ensemble des passations.

De par la thématique abordée, on aurait pu s'attendre à des réactions contrastées pendant ou à l'issue de la passation. Alors qu'elles suivent une logique d'identification, les questions relatives à l'ascendance, l'origine ou aux catégories « ethno-raciales » renvoient nécessairement pour partie à des questions identitaires et/ou à des expériences de la discrimination qui peuvent être douloureuses pour les répondants.

Les nombreux témoignages des enquêtés à l'issue du remplissage du questionnaire, que ce soit lors du débat avec la salle ou lors de simples échanges individuels, sont venus confirmer la bonne réception de l'enquête. Occasions de rendre compte d'expériences de discrimination ou plus généralement d'éléments biographiques personnels, ces prises de parole ont également servi à manifester (plus souvent chez les jeunes) des encouragements à poursuivre (« il faut que cela serve à quelque chose » « il faut aller plus loin ») ou leurs reconnaissances vis à vis de l'enquête (« pour la première fois j'ai pu me définir tel que je suis, sans avoir à choisir » « ça fait réfléchir »). Ils ont surtout contribué à initier, sur cette thématique, des échanges entre salariés, échanges qui se sont souvent poursuivis en dehors du cadre de l'enquête.

2.4. Données de cadrage

Au total, 1327 questionnaires ont été remplis et 1304 se sont avérés exploitables. Compte tenu de l'absence d'échantillonnage à visée représentative, la composition socio-démographique de la population enquêtée (tableaux 1 à 7) est une information qui permet d'interpréter les résultats en tenant compte de plusieurs particularités marquantes. S'il y a un équilibre des sexes (51% d'hommes et 49% de femmes), on observe une nette sur-représentation des fonctions d'encadrement (maîtrise et cadres). La présence d'un échantillon d'étudiants contribue également à gonfler les diplômés du supérieur, qui représentent les deux tiers des enquêtés. En conséquence, les réponses tendent à refléter majoritairement le point de vue de personnes ayant poursuivi des études longues et occupant des positions professionnelles intermédiaires ou supérieures.

Un indicateur plus subjectif de milieu social était enregistré en demandant aux enquêtés d'indiquer s'ils se considéraient appartenir à un milieu social modeste, classe moyenne ou favorisé. La question portait sur la situation actuelle de l'enquêté et celle de son milieu social d'origine. L'attraction pour le centre de la distribution n'est pas démentie par les résultats puisque près de 70% des enquêtés considèrent appartenir à la classe moyenne. La progression sociale enregistrée entre le milieu social d'origine et l'actuel, pour l'essentiel une sortie des milieux modestes pour accéder à la classe moyenne, correspond sans doute tout autant à un effet de représentation qu'à une réelle mobilité sociale.

Nous entrerons plus loin dans le détail des origines, mais un premier cadrage en utilisant les variables habituelles de nationalité indique que 5,7% des enquêtés sont étrangers (distribués en 1/3 européens, 1/3 d'une nationalité africaine et 1/4 d'une nationalité du Maghreb) et 11% sont immigrés. Nous avons décidé d'inclure les originaires des DOM dans le groupe des « immigrés » pour la suite de cette analyse, ce qui porte les « migrants hors métropole » à 13,7% de l'échantillon. Ce choix assez inhabituel est commandé ici par la problématique suivie sur les origines et les discriminations. Bien que Français, les originaires des DOM sont confrontés à des traitements discriminatoires de nature relativement semblable à celles qui touchent les originaires d'Afrique Subsaharienne, ou du moins peut-on le considérer à titre d'hypothèse. Il était capital pour notre problématique d'enquête d'identifier comme un groupe à part entière les originaires des DOM, dont nous suivrons les choix de déclaration d'origine et les réactions aux catégories proposées. Les proportions d'immigrés ainsi définis se situent à un niveau assez proche de ce qui s'observe au niveau national pour des groupes d'âges comparables.

Bien que l'enquête soit non représentative de la situation en France ou dans les entreprises, le croisement entre les caractéristiques de sexe ou d'origine avec la position dans l'entreprise ou le diplôme fait apparaître d'importantes distorsions. Les femmes sont plus diplômées du supérieur que les hommes et sont moins représentées dans les métiers d'exécution (ouvrier ou employé). Le *sex ratio* est en revanche équilibré parmi les cadres ce qui ne correspond pas à ce que l'on sait de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les entreprises (tableau 10). Il y a là sans doute un biais de sélection dans les services enquêtés. En revanche, on enregistre une manifeste sous-représentation dans le groupe cadre des personnes d'origine africaine, des DOM ou maghrébine (critère d'ascendance, voir plus loin) ou qui se sont classées comme « Noir » ou « Arabe ou Berbère » (tableaux 11 et 13). Celle-ci est particulièrement spectaculaire pour les personnes ayant un ascendant originaire des DOM. Là encore, l'absence de représentativité de

l'échantillon interdit de tirer des conclusions sur les positions spécifiques des personnes se classant comme « Noir » ou « Arabe ou Berbère », mais il convient de garder à l'esprit cet effet de structure pour la suite des analyses.

Tableaux 3 - Répartition selon le sexe

<i>Sexe</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Hommes	48,9	664
Femmes	51,1	635
Total	100	1299

Tableaux 4 - Répartition selon le groupe d'âge

<i>Groupes d'âge</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Moins de 25 ans	44,4	575
25 à 30 ans	23,1	300
31 à 40 ans	15	194
41 à 55 ans	14,6	191
Plus de 55 ans	2,9	38

Tableaux 5 - Répartition selon le niveau de diplôme

<i>Diplôme</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Sans et BEPC	4,8	65
Cap/BEP	10,2	122
Bac	18,9	242
Bac+2	25,8	330
Bac+3 et plus	40,3	515

Tableaux 6 - Répartition selon la CS

<i>Catégorie Socioprofessionnelle</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Ouvrier / employé	31,4	397
Technicien / maîtrise	30,6	386
Cadre	25	316
Etudiant	13	165

Tableaux 7 - Répartition selon l'ancienneté dans l'entreprise

<i>Ancienneté dans l'entreprise</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
4 ans et moins	56,5	620
5 à 10 ans	22,1	242
11 à 20 ans	12,4	136
21 à 30 ans	6,2	68
31 ans et plus	2,7	30

Tableaux 8 - Répartition selon le milieu social

<i>Milieu social d'origine et actuel</i>		
	Parents	Ego
Favorisé	12,3	15,0
Classe moyenne	52,6	69,9
Modeste	35,1	15,1

Tableau 9 - Origine des migrants hors métropole (immigrés et migrants des DOM)

<i>Migrants hors métropole</i>	13,7
Dont :	
DOM	15,1
Europe du Sud	10,1
Autre Europe	6,7
Asie du Sud Est	3,9
Autre Asie	2,8
Afrique Subsaharienne	24
Maghreb	25,1
Autre	12,3

Tableau 10 - Catégories socio-professionnelles et diplômes selon le sexe

	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Total</i>
CSP			
Ouvrier/employé	40,2	22,7	31,4
Technicien/Maîtrise	25	36,5	30,6
Cadre	25	25,4	25,0
Etudiant	9,8	15,5	13,0
Diplôme			
BEPC-BEP-CAP	20,2	9,7	15,0
Bac	16,8	18,6	18,9
Bac +2	26,6	25,3	25,8
Bac+3 et plus	36,5	46,5	40,3

Tableau 11 - Distribution par catégories socio-professionnelles des enquêtés selon des ascendances sélectionnées

<i>Au moins un ascendant d'origine</i>	<i>Ouvrier - Employé</i>	<i>Maîtrise</i>	<i>Cadre</i>	<i>Etudiant</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Maghrébine	38,3	22,9	18,2	20,6	100	174
Europe du Sud	32,8	33,3	24,3	9,5	100	194
Afrique Subsaharienne	41,1	21,9	9,6	27,4	100	75
DOM	53,2	25,5	4,3	17	100	56
Ensemble	31,4	30,6	25	13	100	499

Tableau 12 - Distribution par diplôme des enquêtés selon des ascendances sélectionnées

<i>Au moins un ascendant d'origine</i>	<i>BEPC CAP-BEP</i>	<i>Bac</i>	<i>Bac +2</i>	<i>Bac+3 et plus</i>	<i>%</i>
Maghrébine	18,2	18,2	24,2	38,4	100
Europe du Sud	12,1	19,2	26,4	42,3	100
Afrique Subsaharienne	14,7	33,8	11,8	39,7	100
DOM	27,3	25,0	27,2	20,5	100
Ensemble	15,0	18,9	25,8	40,3	100

Tableau 13 - Distribution par catégories socio-professionnelles des enquêtés selon la catégorie « ethno-raciale »

	<i>Ouvrier - Employé</i>	<i>Maîtrise</i>	<i>Cadre</i>	<i>Etudiant</i>	<i>%</i>	<i>n</i>
Blanc	28,5	32,5	29,1	9,9	100	932
Noir	47,9	32,1	5,8	23,1	100	130
Arabe ou Berbère	38,8	21,6	19,4	20,2	100	139
Ensemble	31,4	30,6	25	13	100	1201

Tableau 14 -Distribution par diplôme des enquêtés selon la catégorie « ethno-raciale »

	<i>BEPC CAP-BEP</i>	<i>Bac</i>	<i>Bac +2</i>	<i>Bac+3 et plus</i>	<i>Total</i>
Blanc	14,4	16,0	26,3	43,4	100
Noir	20,9	28,7	18,3	32,2	100
Arabe ou Berbère	16,9	17,7	27,7	37,7	100
Ensemble	15,0	18,9	25,8	40,3	100

3 - L'enregistrement de l'origine dans les statistiques

Les appareils statistiques ont des traditions différentes en matière d'enregistrement de l'origine. La plupart d'entre eux se contentent de recueillir la nationalité et le pays de naissance, deux variables qui figurent dans la courte liste établie par les Nations-Unies de données à collecte obligatoire dans les recensements. En revanche « l'origine ethnique » ou la « race » sont optionnelles et aucune définition précise ne leur est donnée dans les manuels de référence.

La notion d'origine est ambiguë et nous ne la définirons pas strictement ici. Elle est souvent complétée par un adjectif qui la qualifie : sociale, géographique, culturelle, ethnique, religieuse, raciale, ... Elle fait référence à des caractéristiques qui ne sont pas seulement d'état (avoir ou pas une nationalité ou une profession) mais qui s'inscrivent dans une histoire longue qui peut reposer sur une filiation familiale, mais peut tout aussi bien relever de l'historicité des peuples, groupes nationaux, culturels, religieux, ethniques. L'usage dans les débats publics en France du terme « d'origine », sans référence accolée, sert à remplacer les termes *d'ethnique* ou *d'ethnicité*, en partie disqualifiés par leur charge historique et les connotations qui s'y rattachent. L'option choisie dans l'enquête est de conserver le caractère indéterminé qui s'attache à cette notion pour laisser les enquêtés élaborer leur propre interprétation.

3.1. Expériences internationales

Plusieurs pays dont le peuplement s'est constitué par l'immigration et la colonisation (Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Brésil, ...) se sont efforcés d'enregistrer de la manière la plus précise possible "l'origine ethnique" de leurs habitants. Dans cette perspective, une méthodologie de plus en plus complexe s'est mise en place. On identifie schématiquement deux méthodes distinctes pour classer les "origines"²⁷. La première utilise des éléments "objectifs" extraits de la généalogie ou des caractéristiques personnelles des individus, en inférant par là que ce descripteur d'une "origine" correspond à une sorte "d'identité de référence". La seconde abandonne toute velléité de codage à partir d'éléments objectifs et privilégie l'auto déclaration.

Pour la première méthode, plusieurs attributs permettent une classification des origines. La langue maternelle, la religion sont parfois utilisées. Mais l'élément le plus évident et le plus simple à collecter reste le lieu de naissance. Le choix du lieu de naissance, caractéristique fixe tout au long de l'existence, a tenu lieu de critère de repérage des "origines" dans le recensement américain. Il s'ajuste bien à l'objet "immigration" qui se définit par le mouvement d'un pays à un autre. Le lieu de naissance des parents ajoute une indication supplémentaire distinguant les enfants des immigrants nés dans le pays d'installation. La restitution de la filiation, grâce au lieu de naissance des parents, permet de s'affranchir de la notion stricte "d'immigration" et ouvre à l'analyse de la reproduction, non seulement démographique, mais aussi identitaire. Cette méthode a été utilisée une seule fois par la Grande-Bretagne en 1971, puis abandonnée par la suite, mais n'a jamais été retenue par le Canada jusqu'en 2001. Les Etats-Unis ont construits

²⁷ Pour plus d'éléments sur cette question, on se reportera à Rallu J-L., Piché V. et Simon P. (2004) « Démographie et ethnicité : une relation ambiguë », in *Démographie : analyse et synthèse* (Vol VI : Population et société), Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (Ed.), Paris, INED-PUF, p.481-516

leurs données sur « l'assimilation » des immigrés sur la base de la « *double nativity* » jusqu'en 1970, puis sont passés à une question directe sur « l'*ancestry* » qui est posée depuis 1980 dans le formulaire « long » du recensement (*long form*). Cette question sur l'origine ethnique est du reste distincte des questions sur la « race » et sur « l'origine hispanique » qui sont elles rendues obligatoires par la loi et figurent dans le formulaire court rempli par toute la population.

Si le repérage par le pays de naissance et la nationalité des individus et de leurs parents apporte des informations satisfaisantes dans les premiers temps de la migration, elle perd sa qualité dès que les générations se succèdent dans le pays d'installation. À chaque nouvelle génération, le stock d'ascendants augmente de manière géométrique, de telle sorte que la "3e génération" aura 8 "bisaïeux" et la "4e génération" sera dotée de 16 "trisaïeux". La multiplication des "ascendants" potentiels pose deux types de problème. Le premier est de nature technique : comment restituer les généalogies dans le cadre d'un recensement ? L'expérience des études de démographie historique ou des analyses anthropologiques des systèmes de parenté montre la difficulté méthodologique d'une telle démarche. L'autre problème tient aux hypothèses concernant l'ampleur des mélanges entre origines. Sauf à supposer une étanchéité complète des différents groupes entre eux, les combinatoires deviennent rapidement trop complexes pour s'exprimer par des origines uniques. Chaque nouvelle génération accroît la probabilité d'une multiplication des mélanges, aboutissant à terme à un système d'échange généralisé.

La seconde méthode repose sur une logique d'auto identification en abandonnant la référence au lieu de naissance et à la nationalité. Suivant une logique de *choix* plus ou moins rationnel, les individus doivent se classer dans des rubriques "ethniques" dont ils considèrent qu'elles indiquent leurs origines. Il ne s'agit donc plus de construire une catégorie à partir d'indications qu'on va interpréter, mais au contraire, de laisser libre cours à l'expression d'une identité. Le recours à cette méthode signifie qu'on assume le caractère fondamentalement subjectif des réponses. Toute une série de filtres s'interposent entre l'énoncé brut de la situation de l'individu et le classement qu'il va finalement choisir. La consistance de l'image publique de son origine, le degré de stigmatisation qu'elle subit, sa propre identification à celle-ci, l'intérêt qu'il porte à l'expression de cette identité sont autant de critères qui vont le pousser à déclarer ou ne pas déclarer son origine. Plus encore, pour tous ceux qui peuvent se revendiquer d'une multiplicité d'origines, le choix d'une ou deux d'entre elles fait intervenir une sorte de hiérarchisation où s'exprime une foule de déterminants, personnels ou sociaux. La déconstruction des « *ethnic options* » constitue l'un des champs de recherche les plus prometteurs de ces dernières années, mais nos connaissances en France à ce sujet restent encore relativement réduites.

Devant la pluralité potentielle des origines des ascendants, les systèmes de classement utilisés par les instituts statistiques tendent à simplifier l'information en ne retenant que les principales combinaisons. Ce problème de restitution de la complexité des mélanges ne se posait pas jusqu'à récemment dans le cas des catégories raciales conçues de façon exclusive. Mais cette règle a été modifiée aux Etats-Unis pour le recensement de 2000 qui a introduit la possibilité de cocher plus d'une « race ». On discutera plus loin du résultat de cette innovation, mais retenons pour l'instant que le traitement technique des combinaisons obtenues a posé de redoutables problèmes aux statisticiens chargés de reclasser les réponses pour les faire tenir dans le format des nomenclatures officielles de l'*Affirmative Action*. La présentation des résultats du recensement britannique de 2001

suit une autre stratégie face à cette question des métissages. En effet, la question sur l'*ethnic group* posée dans ce recensement a fait une place à une catégorie « *mixed* » à part entière. Contrairement au recensement états-unien qui autorise les choix multiples et reclasse ensuite, les Britanniques ont isolé dans la liste des réponses les différentes combinaisons de mélange et ne peuvent donc ensuite reclasser en groupe unique, sauf à faire éclater la catégorie mixte elle-même. Au recensement de 2001, seul 1.2% de la population s'est classé dans le groupe des « *mixed* ». En revanche, les *mixed* sont regroupés avec les différents groupes ethniques dans les statistiques générales sur les minorités. En 2001, les « minorités » représentent 7,9% de la population du Royaume-Uni, dont 14.6% ont des origines mixtes comprenant une ascendance *White*. On verra plus loin ce qu'il en est des résultats de notre enquête

« Ethnic question » dans le recensement britannique de 2001

What is your ethnic group ?

White

British
Irish
Any other White background
(Please describe)

Black or Black British

Caribbean
African
Any other Black background
(Please describe)

Mixed

White and Black Caribbean
White and Black African
White and Asian
Any other Mixed background
(Please describe)

Chinese or other ethnic group

Chinese
Any other
(Please describe)

Asian or Asian British

Indian
Pakistani
Bangladeshi
Any other Asian background

3.2. La situation française

Les données d'enquête

S'inscrivant dans une longue tradition politique, les statistiques françaises décrivant les origines sont essentiellement construites à partir de la nationalité et du pays de naissance des individus. Ces deux variables figurent dans le recensement depuis 1891 et constituent la base de toutes les statistiques produites sur l'immigration. La plupart des enquêtes socio-démographiques enregistrent ces variables, et de nombreuses données, bien que sous-exploitées, permettent d'identifier les immigrés parmi les grands groupes de population.

De façon récente, des enquêtes ont introduit le pays de naissance des parents des enquêtés, et parfois leur nationalité. Ces variables figurent dans plusieurs enquêtes de l'INSEE (Formation et Qualification Professionnelle- 2003), Jeunes et Carrières, Situations Défavorisées, Enquête sur l'Histoire Familiale (1999), dans le panel du CEREQ sur le suivi des jeunes sortis du système scolaire (Génération 98, avec un suivi 2001 et 2003), dans l'enquête « Histoire de vie- Constructions des identités » (2001). Elles ont été introduites dans la vague 2005 de l'enquête Emploi et figureront dans l'Enquête logement. La population des descendants directs d'immigrés peut également être identifiée dans l'Echantillon Démographique Permanent associé au recensement. Enfin, une enquête réalisée par le CEVIPOF (RAPFI-2005) a construit un échantillon d'immigrés et descendants d'immigrés (« nouveaux français ») en utilisant un screening téléphonique.

Ces enquêtes peuvent nous servir utilement de cadre de référence pour interpréter nos résultats. On ne trouvera en revanche pas de sources de données sur la couleur de la peau ou l'origine caractérisée directement du point de vue de l'identité « ethnique » ou « raciale ».

Les fichiers administratifs

La situation est un peu différente dans les fichiers de gestion, que ce soit les fichiers du personnel ou administratifs. La plupart des fichiers ont été constitués en utilisant les normes simplifiées proposées par la CNIL, ce qui évite de passer par la procédure lourde d'avis préalable. Ces normes simplifiées s'adressent à des champs d'activité relativement larges et la plupart des organismes produisant des statistiques sanitaires, sociales et professionnelles relèvent du même secteur, en général celui des « statistiques » (norme simplifiée n°26, cf. encadré). Cependant, selon les cas, d'autres normes peuvent s'appliquer : normes 29 et 33 concernant les fichiers d'élèves gérés par l'éducation nationale ou les communes, normes 31 et 32 relatives à la gestion de la population et précisant les droits et obligations des communes, normes 20 et 21 relatives aux organismes de gestion immobilière (sociaux ou privés), ... On retiendra enfin la norme simplifiée n°19 concernant les enquêtes par sondage²⁸, dont l'article 3 autorise le recueil des catégories de « nationalité, (pour la nationalité française : à la naissance, par acquisition), pays de naissance ». Ces normes énumèrent de façon précise les variables

²⁸ Délibération n° 81-028 du 24 mars 1981 concernant les traitements automatisés à des fins statistiques d'informations nominatives extraites d'enquêtes par sondages intéressant des personnes physiques effectués par l'État et les établissements publics à caractère administratif (modifiée par la délibération n°96-040 du 7 mai 1996)

que les organismes sont en droit de collecter et contraignent donc l'information existante dans un format pré-défini, indépendamment du bon vouloir des gestionnaires des fichiers.

Néanmoins, il apparaît qu'à l'intérieur de ce cadre contraignant, la saisie des variables relatives à la nationalité ou au pays de naissance suscite un surcroît de méfiance de la part des gestionnaires de fichier. Cette vigilance accrue se traduit par une volonté d'éviter la saisie de ces variables si elles ne sont pas strictement nécessaires à la gestion (c'est à dire que des droits ou des obligations spécifiques ne s'appliquent pas à des individus selon leur nationalité). Lorsque l'activité de l'institution commande la saisie des variables de nationalité ou de pays de naissance, celles-ci sont parfois malgré tout occultées des publications. C'est le cas de la CNAV qui saisit la variable de la nationalité mais ne l'inscrit pas dans les informations faisant l'objet d'une tabulation. A l'inverse, les fichiers des CAF et de la CNAF comportent une distribution en 9 postes de la nationalité, suivant une nomenclature condensée qui détaille certaines nationalités des étrangers hors CEE : Algérien, Marocain, Tunisien, autres pays Africains et Madagascar, Turc. Cette nomenclature n'est cependant pas utilisée dans les publications réalisées par la CNAF sur les prestations distribuées (« prestations légales », « prestations logement », « bénéficiaires du RMI »). On ne trouvera pas de tableaux décrivant les prestations perçues en fonction de la nationalité des bénéficiaires. Les seules catégories retenues sont celles des critères légaux d'accès aux prestations.

Les fichiers de la CNAMTS, de la MSA, des DADS et des DMMO comportent eux une variable nationalité, ventilée en trois postes : Français, Etrangers UE, Hors UE (ou autres). Le pays de naissance ne figure dans aucun de ces fichiers. Cette nomenclature en trois postes reste la règle dans les fichiers de gestion, bien que la CNIL ait elle-même rappelé que ce format ne s'impose plus dès qu'il s'agit d'études statistiques²⁹. Cette ouverture reste cependant peu suivie d'effet tant que les fichiers constitués à des fins administratives ne seront pas exploitables à des fins de recherche autrement qu'au coup par coup.

L'idée qui préside à l'usage de cette nomenclature est que la distinction en trois postes évite les possibilités de repérage indirectement nominatif, et qu'elle respecte le caractère sensible des données relatives à la nationalité. Ce registre de méfiance qui s'attache aux potentialités de stigmatisation contenues dans les variables de nationalité semble relativement excessif, au regard des exigences de la CNIL elle-même, d'une part, au regard de la préservation de

²⁹ Communiqué du 14/12/2004. Extrait : La CNIL rappelle que « l'enregistrement de la nationalité des usagers des services publics peut être réalisé si cette donnée s'avère nécessaire soit pour la gestion administrative de leur dossier, soit pour la production d'indicateurs statistiques.

- Dans le domaine de l'action sociale et de l'emploi, elle recommande en général l'enregistrement de la donnée « nationalité » sous la simple forme : « Français, ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne ».
- En revanche, elle ne s'est jamais opposée au traitement de la nationalité détaillée dans le cadre d'études statistiques dès lors que cette donnée s'avérait adéquate, pertinente et non excessive au regard des objectifs de l'étude.

Ainsi, la CNIL examine au cas par cas, sans dogmatisme, la nécessité de traiter cette donnée qui - bien que ne relevant pas de l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée - pourrait, si l'on n'y prenait garde, être source de discrimination ou de stigmatisation des personnes étrangères résidant dans notre pays. »

l'image ou des droits des individus caractérisés par les variables de nationalité³⁰, d'autre part. Or, si l'on s'en tient aux utilisations des statistiques produites par les organismes concernés, le découpage en Français, étrangers CEE et étrangers hors CEE joue strictement le même rôle qu'une mention détaillée de la nationalité. Le caractère englobant des catégories leur confère un pouvoir de classification bien supérieur, puisqu'il se donne d'emblée comme une échelle hiérarchique des groupes ainsi constitués (les étrangers hors CEE composant le groupe cumulant les difficultés).

Récemment, la CNIL a également eu à se prononcer sur la mesure de la diversité des origines et a émis un avis particulièrement important dans le cadre de cette enquête³¹. Les recommandations de la CNIL indiquent clairement que si les noms et prénoms, la nationalité, la nationalité d'origine, le lieu de naissance, la nationalité et le lieu de naissance des parents et l'adresse peuvent être recueillies et traitées pour mesurer la diversité des origines, elles ne doivent pas être considérées comme des éléments de classement dans des catégories « ethno-raciales ». Cette distinction sémantique a son importance dans le cadre de la loi informatique et libertés modifiée en août 2004, notamment au regard de l'article 8 qui précise les conditions particulières de recueil de données susceptibles de faire apparaître les « origines ethniques ou raciales » des personnes. La CNIL indique que l'éventualité d'un recueil explicite de ces catégories « ethno-raciales » ne pourrait intervenir que dans le cadre d'un « référentiel national de typologies 'ethno-raciales' » élaboré par la statistique publique, après que son principe a été approuvé par le législateur. On comprend bien le point de vue de la CNIL qui demande au législateur de clarifier sa philosophie en matière de lutte contre les discriminations. Les interdictions *a priori* de collecte pourraient être levées si une contrainte légale liée à la lutte contre les discriminations rendait nécessaire la collecte de données statistiques et en préciser le format. C'est très exactement ce que réalisent les lois sur l'égalité, notamment celle de la Grande-Bretagne. Ce parapluie légal explique que, bien que se situant dans le même contexte juridique de la transposition de la directive européenne sur la protection des données, la France et la Grande-Bretagne aboutissent à une pratique opposée en matière de production et de diffusion de statistiques dites « ethniques et raciales ».

La démarche suivie par l'enquête

Dans l'enquête « mesure de la diversité », nous avons voulu tester les trois types de classement. Une première méthode proposait aux enquêtés de fournir les informations sur le pays de naissance et la nationalité de leurs parents et grand-parents, soit 6 ascendants potentiels au total. La seconde reprenait la démarche par auto-identification selon l'origine. Le terme d'origine lui-même était contenu dans la question afin de tester sa réception et une note en donnait une explication qui était reprise lors de la présentation du questionnaire avant son remplissage :

« Note : La notion d'origine **ne décrit pas votre nationalité effective. Donnez la ou les réponses qui vous semblent les plus proches de votre conception de votre (ou vos) origine(s) personnelle(s)** »

³⁰ C'est à dire les étrangers, puisqu'on ne considère pas, à de rares exceptions près, qu'il est stigmatisant de faire état de la nationalité française.

³¹ Avis du 09/07/2005, CNIL, <http://www.cnil.fr/index.php?id=1844>.

Bien que la philosophie derrière cette question sur l'origine soit clairement distincte de celle de nationalité, il n'est pas certain que tous les enquêtés l'aient comprise ainsi. Plusieurs commentaires exprimés lors des groupes de discussion ont montré que certains enquêtés privilégiaient leur identité nationale sur la description des origines familiales. Ainsi, un enquêté né en France et dont les parents étaient immigrés italiens a préféré ne retenir que son identité française à la question sur l'origine, gardant pour lui son histoire familiale pourtant très proche. A l'inverse, un autre enquêté lui aussi né en France avec une ascendance uniquement française à l'exception d'un grand-parent ukrainien a tenu à se déclarer d'origine française et ukrainienne. Les logiques qui sous-tendent ces choix ne nous sont pas connues dans l'enquête et nous nous bornerons à émettre quelques hypothèses relatives à l'explication des résultats.

Dernier point d'importance : il était à chaque fois possible de choisir plusieurs modalités de réponses aux questions sur l'origine ou sur la catégorie « ethno-raciale ». Cette pluralité nous a semblé indispensable pour respecter la complexité des histoires personnelles et des identités. Le revers des choix multiples est dans la difficulté à les restituer simplement.

4- Déclarer son origine : trois approches

4.1. L'ascendance : des généalogies complexes

La série de questions sur l'ascendance permet de décrire l'arbre généalogique des enquêtés sur 3 générations. Nous disposons alors d'information sur 6 ascendants, parfois moins lorsque l'information est manquante pour l'un d'entre eux. Les questions sur la nationalité et le pays de naissance sont en théorie simples à remplir. Mais dans le cas de l'histoire coloniale française, un doute subsiste toujours dans l'esprit des enquêtés sur les reclassements opérés par l'histoire : les grands-parents nés pendant l'Algérie française sont-ils nés en France ou à l'étranger ? Et sont-ils nés Français ou étrangers ? Notre logique de chiffrage a été de séparer les anciens habitants d'Algérie sous statut personnel musulman comme Algériens et les Français d'Algérie comme Français, conformément aux usages de la statistique en la matière. Mais en dépit de nos explications lors de la passation du questionnaire, nous ne sommes pas certains que la consigne ait été bien respectée. Cela fait du reste partie intégrante de notre sujet, mais complique parfois les interprétations des résultats ...

Les brassages qui peuvent intervenir dans les ascendances sur 3 générations sont, on l'imagine, relativement nombreux. On en trouve une illustration avec les 65,2% d'enquêtés dont les ascendants ont tous la même origine, ce qui revient à dire que 35% ont une ascendance mixte. Cette ascendance mixte peut combiner plusieurs origines étrangères ou une seule ascendance étrangère avec une autre lignée française. Parmi ceux dont tous les ascendants ont la même origine, 68% sont tous français et 32% sont tous immigrés. Enfin, parmi ceux qui n'ont que des ascendants immigrés, 78% viennent du même pays et 22% mélangent les provenances.

Cette description minimaliste des embranchements dans les ascendances peut être détaillée en regardant séparément chacun des ascendants. On ne pourra restituer directement toutes les combinaisons possibles, mais on a choisi de procéder en deux temps. Tout d'abord, de constituer un compteur du nombre d'ascendants français ou immigrés (tableau 15). Puis de raisonner en codant les personnes par la présence d'au moins un ascendant d'une origine (tableau 16). Pour conserver d'une part des effectifs suffisants et d'autre part retenir des groupes qui entrent bien dans notre problématique de diversité et de lutte contre les discriminations, nous avons constitué une liste de 4 origines dont nous suivrons les réponses aux différentes nomenclatures : Europe du Sud (agrégeant Espagne, Italie et Portugal), Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), Afrique Subsaharienne (Afrique hors Maghreb, Egypte, Soudan et Djibouti), DOM (Antilles, Guyane, Réunion).

Tableau 15 - Nombre d'immigrés parmi les ascendants selon l'origine personnelle d'ego

<i>Nombre d'ascendants immigrés</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Ego est immigré</i>	<i>Ego est Français de naissance</i>
Tous ascendants immigrés	26,6	92,7	16,1
Au moins 5	29,1	96,1	18,4
Au moins 4	32,9	97,2	22,7
Au moins 3	40,9	98,9	31,8
Au moins 2	46,4	98,9	38,2
Au moins 1	55,4	100	48,4
Aucun	44,6	0	51,6

Les immigrés originaires du Maghreb ne représentent que 3,5% de notre échantillon, mais 13% ont au moins un ascendant provenant de cette région. L'élargissement aux parents et grands-parents fait logiquement croître la probabilité de compter une personne d'origine maghrébine dans sa filiation. Le coefficient multiplicateur sera d'autant plus important que les migrations seront anciennes. Les immigrés d'Europe du Sud comptent pour 1,4% de l'échantillon alors que 15% ont au moins un ascendant originaire de ces pays. Le delta est beaucoup moins important pour les migrants des DOM (de 2,1% à 4,2%) et d'Afrique Subsaharienne (3,9% à 5,7%). L'ancienneté de la migration détermine également l'importance des brassages. Les enquêtés qui comptent un ascendant d'Europe du sud dans leur généalogie ont une ascendance mixte dans près des ¾ des cas, alors que les lignées du Maghreb ou d'Afrique Subsaharienne sont encore homogènes dans plus de 60% des cas. La généalogie constituée par les originaires des DOM se caractérise également par une forte mixité, en particulier avec la métropole.

Tableau 16 - Proportion de personnes ayant au moins un ascendant originaire de pays sélectionnés et composition de leur ascendance

<i>Ont au moins un ascendant originaire du...</i>	<i>Parmi les enquêtés</i>	<i>Tous ascendants même pays</i>	<i>Ascendance mixte</i>
Maghreb	13,3	62	38
Europe du Sud	14,9	27	73
Afrique Subsaharienne	5,7	63	37
DOM	4,2	40	60

4.2. Se choisir une origine

Comment se positionnent les enquêtés lorsqu'ils doivent sortir des variables objectives de la nationalité et du pays de naissance et se retrouvent confrontés à une question directe sur leur « origine » ? Et puisque la possibilité leur était donnée de choisir plusieurs modalités, se sont-ils projetés dans la multiplicité ou ont-ils privilégié une origine principale ?

Les choix multiples ont été utilisés par une proportion d'un peu plus de 30% d'enquêtés (tableau 17). Le fait d'avoir une ascendance mixte augmente un peu la probabilité de faire un choix multiple : 36% au lieu de 28% lorsque l'ascendance est homogène. Avoir tous ses ascendants immigrés ou n'en avoir aucun ne change pas considérablement le nombre d'origines déclarées (tableau 18). La présence des modalités « Française » et « Européenne » dans la liste proposée rend les logiques de choix en partie indépendantes de la réalité des ascendances. En effet, si l'on considère que le choix d'une origine s'effectue dans un ensemble de possibles créé par la généalogie, alors les déclarations ne peuvent que reproduire la liste des ascendances existantes pour chaque individu, moins toutes celles qui ne font pas ou plus sens pour lui pour diverses raisons. Mais les catégories d'Europe et France constituent des références de citoyenneté ou d'identité nationale ou supra-nationale qui ne sont pas réductibles à la généalogie. En ce sens, des immigrés n'ayant aucune ascendance française n'ont pu déclarer une origine française ou européenne pour témoigner de leur attachement ou intériorisation de ces identités.

Tableau 17 - Nombre d'origines déclarées selon l'ascendance

<i>Nombre d'origines déclarées</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Pas</i>	<i>Tous</i>
		<i>d'ascendants immigrés</i>	<i>ascendants immigrés</i>
Une	67,1	70,7	70,7
Deux	27,4	26,7	18,7
Trois et plus	3,9	2,3	6,1
NR	1,6	0,3	4,5

Tableau 18 - Origines déclarées

<i>Ont déclaré au moins une origine :</i>	<i>Répartition des origines uniques</i>	
Africaine	7,7	7,2
Antillaise-Caribéenne	4,4	3,4
Maghrébine	12,3	9,9
Asiatique	2,9	2,4
Européenne	38,1	22,6
Française	62,2	51,9
Sud-Américaine	0,6	0
Autre	1,9	2,7

Note : le total de la première colonne est supérieur à 100 en raison des Possibilités de réponses multiples

Le tableau suivant souligne les différents niveaux de correspondance entre l'ascendance et l'origine déclarée (tableau 19). Si 85% des enquêtés ayant une ascendance africaine ou maghrébine ont choisi au moins l'origine correspondante, cette corrélation tombe à 75% pour les enquêtés ayant une ascendance d'Europe du Sud et 64% pour ceux ayant une ascendance des DOM. Dans ce dernier cas, le fait que les DOM ne recouvrent pas exactement la catégorie « Antilles-Caraïbe » apporte une source de distorsion. Pour le dire autrement, de 15% à 25% des enquêtés ne choisissent pas l'origine figurant au rang des possibles de par leur ascendance. Ce choix en négatif peut s'exprimer aussi en positif : le choix d'une origine « Française » concerne plus du tiers de ceux qui ont une ascendance maghrébine et près de la moitié de ceux ayant une ascendance d'Europe du Sud. Ce choix persiste même lorsqu'on ne considère que les ascendances immigrées homogènes, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a aucun ascendant français dans la généalogie. Dans ce cas, on observe encore 26% des « Maghrébins » et 30% des « Européens du Sud » pour revendiquer une origine française. On trouve ici une parfaite illustration de l'empreinte de l'identité nationale qui est interprétée comme une « origine » par un nombre important d'enquêtés. En revanche, l'identité européenne ne fait pas recette. Peu ont opté pour l'inclure dans leur liste d'origines.

Tableau 19 - Correspondance entre l'ascendance et l'origine déclarée

<i>Au moins un ascendant</i>	<i>Ont déclaré au moins une origine</i>					
	Africaine	Antillaise-Caribéenne	Maghrébine	Asiatique	Européenne	Française
Maghreb	9,8	1,2	85,1	0	10,3	34,5
Europe du Sud	0,5	1	2,6	1	75,3	46,9
Afrique Subsaharienne	85,1	2,7	1,4	1,4	5,4	20,3
DOM	18,2	63,6	1,8	7,3	7,3	36,4

Lire ainsi : Les personnes ayant au moins un ascendant originaire du Maghreb ont déclaré une origine « Africaine » dans 9,8% des cas, « Maghrébine » dans 85,1% des cas et « Française » dans 34,5% des cas.

Le tableau suivant complète le précédent et permet de retracer les combinaisons les plus fréquentes selon l'origine déclarée (tableau 20). Si chacune des origines déclarées se combine systématiquement avec l'origine française à des niveaux variables, on observe des combinaisons spécifiques qui reflètent des géographies affectives ou héritées de l'histoire. Les liens entre l'origine africaine et caribéenne s'inscrivent avant tout dans une remontée mémorielle des ascendances esclaves, tandis que la combinaison Africaine et Maghrébine traduit une revendication pan-africaniste plus qu'un réel mélange des ascendances. Le binôme France-Europe est aussi tout autant l'expression des traces laissées par l'immigration européenne du siècle dernier dans les généalogies françaises que d'une recomposition de l'identité nationale autour de la référence européenne.

Tableau 20 - Choix exclusifs et multiples selon les origines déclarées

<i>Pour ceux ayant déclaré une origine africaine</i>		<i>Pour ceux ayant déclaré une origine antillaise-caribéenne</i>		<i>Pour ceux ayant déclaré une origine maghrébine</i>		<i>Pour ceux ayant déclaré une origine européenne</i>		<i>Pour ceux ayant déclaré une origine française</i>	
Exclusivement Africaine	62	Exclusivement Caribéenne	53	Exclusivement Maghrébine	56	Exclusivement Européenne	42	Exclusivement Française	58
Africaine et Caribéenne	12	Caribéenne et Africaine	19	Maghrébine et Africaine	11	Européenne et Française	51	Française et Africaine	2
Africaine et Française	11	Caribéenne et Française	26,5	Maghrébine et Française	29	Européenne et Autre	6,6	Française et Caribéenne	1,5
Africaine et Maghrébine	15			Maghrébine et Européenne	7,5			Française et Européenne	31
								Française et Maghrébine	6
								Française et Asiatique	1

Lire ainsi : Les personnes ayant déclaré être d'origine africaine sont également 12% à avoir déclaré une origine caribéenne.

4.3. Se classer dans des catégories « ethno-raciales ».

Cette dernière nomenclature est la plus inhabituelle de la série dans la mesure où elle utilise explicitement un registre « racial » ou à tout le moins « de couleur ». Comme toutes les nomenclatures dont elle s'inspire, elle emprunte à des registres hétérogènes et cherche à reproduire les catégories stéréotypées issues des représentations sociales. En même temps, elle apporte des précisions qui n'ont pas nécessairement cours dans le débat public, mais correspondent à des attentes des personnes amenées à se classer dans les modalités. C'est le cas de la catégorie « Arabe ou Berbère » qui aurait pu utiliser le terme de « Maghrébin » s'il ne renvoyait pas à une entité géographique déjà mobilisée dans la nomenclature précédente. Le choix du seul terme « Arabe » aurait sans doute suffi pour la plupart des personnes ne se considérant pas comme telles. Mais les distinctions entre « Arabe » et « Berbères » ou « Kabyles » pratiquées dans les pays du Maghreb et réimportées en France constituent un enjeu identitaire et politique qu'il nous était difficile d'ignorer³².

Le premier résultat obtenu sur cette question est le faible taux de non réponse qui s'établit à 6%. Parmi les réponses fournies, certaines peuvent également relever d'un refus de la nomenclature proposée, comme les libellés fournis dans la catégorie « Autre » : « Humain », « Terrien », « une personne », « incolore » ... Près de 2% des enquêtés ont choisi cette voie pour refuser de se classer dans les catégories proposées et s'additionnent donc aux 6% qui n'ont pas rempli cette partie. En tout, que ce soit de façon implicite ou explicite, la nomenclature est refusée par 8% des enquêtés.

Le nombre de catégories était plus limité que celui des origines géographiques et les combinaisons enregistrées sont moins nombreuses. Les 4/5^e des enquêtés ne déclarent qu'une catégorie (tableau 21). Cette exclusivité est forte chez les personnes se considérant comme « Blanches », tandis que le métissage s'avère nettement plus fréquent dans les groupes minoritaires : 24% des personnes se considérant « Noires » et la moitié de celles se considérant « Arabes ou Berbères ». Ce résultat est classique dans les relations entre groupes minoritaires (numériquement au minimum) par rapport au groupe majoritaire, bien que le degré de perméabilité entre les groupes soit très variable selon les sociétés. De plus, le métissage déclaré ici n'est pas nécessairement le reflet des mélanges qui se sont produits dans la généalogie des enquêtés. On sait par exemple qu'une sous-estimation du métissage est fréquent lorsqu'un groupe a souffert d'ostracisme et que son identité collective exerce une forte influence sur ceux qui peuvent s'y rattacher. En quelque sorte, la combinaison entre l'appartenance active et le renvoi au groupe stigmatisé contribue à réduire la déclaration du métissage.

³² De fait, nous avons raison car nous avons déclenché des réactions inattendues de la part d'une fédération d'association berbères –la Coordination des Berbères de France– qui a eu connaissance de l'enquête et s'est inquiétée de l'absence de la référence berbère, puis s'est insurgée contre l'amalgame avec les « Arabes » dans la même modalité. L'équipe d'enquête a reçu quand même une bonne trentaine de messages dans sa boîte électronique après un appel posté sur la page d'accueil du site de l'association en question. Cette campagne est caractéristique de l'action des lobbys pour obtenir la reconnaissance de leur groupe dans les catégorisations statistiques : une stratégie peu fréquente jusqu'ici en France mais qui va se diffuser dans les années qui viennent.

Tableau 21 - Nombre de catégories « ethno-raciales » déclarées

<i>Nombre de catégories « ethno raciales » déclarées</i>	<i>Total</i>	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabes ou berbères</i>
Une	85,7	90,1	76,1	50,7
Deux et plus	8,4	9,9	23,9	49,3
NR	5,9	-	-	-

La comparaison entre le groupe d'ascendances et les catégories « ethno-raciales » montre une plus grande tendance à esquiver la nomenclature chez les personnes ayant des ascendants immigrés, en particulier d'origine antillaise ou africaine. Les non réponses restent néanmoins limitées. Le nombre de catégories citées selon l'ascendance reproduit en partie ce qui avait été observé pour les groupes « ethno-raciaux » : exclusivité pour les européens et une plus forte mixité chez les personnes d'ascendance maghrébine ou des DOM (tableau 22).

Tableau 22 - Nombre de catégories « ethno-raciales » déclarées pour les personnes ayant au moins un ascendant immigré

<i>Nombre de catégories « ethno raciales » déclarées</i>	<i>Maghrébin</i>	<i>Européen du sud</i>	<i>Africain</i>	<i>DOM</i>	<i>Ensemble</i>
Aucune	7,5	5,2	9,3	12,7	5,9
Une	56,3	92,3	78,7	67,3	85,7
Deux ou trois	36,2	2,6	12,0	20,0	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le recouvrement entre l'ascendance et les catégories « ethno-raciales » reste limité, à part pour l'ascendance européenne qui se retrouve essentiellement dans la catégorie « Blanc » (tableau 23). Le groupe d'ascendance des DOM et celui du Maghreb connaissent une forte hétérogénéité qui traduit bien le haut niveau de métissage et l'incertitude sur la signification des catégories elles-mêmes.

Tableau 23 - Répartition des groupes d'ascendance dans les catégories « ethno-raciales »

<i>Au moins un ascendant originaire de :</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>							<i>Total</i>
	<i>Arabe</i>	<i>Blanc- Arabe</i>	<i>Blanc</i>	<i>Blanc- Noir</i>	<i>Noir</i>	<i>Noir- Arabe</i>	<i>Autre</i>	
Maghreb	40,2	32,2	16,1	1,2	0	2,8	7,5	100
Europe du Sud	0,5	1	91,8	1	0	0	5,7	100
Afrique Subsaharienne	0	0	1,3	6,7	76	2,7	13,3	100
DOM	0	0	12,7	14,6	52,7	0	20	100

Les personnes se considérant exclusivement comme « Noirs » ont pratiquement toutes déclarées au moins une origine africaine ou caribéenne, tandis que celles se considérant

comme « Arabes ou Berbères » citent toutes le Maghreb ou l’Afrique dans leurs origines. Pour ces deux groupes, le recouvrement est proche de 95%, de telle sorte que la catégorie « ethno-raciale » est déductible de l’origine géographique. Il n’en va pas de même pour les personnes ayant déclaré une catégorie « Métis » combinant « Blanc », « Noir » et « Arabe ou Berbère ». Une plus grande dispersion des origines est enregistrée, de telle sorte que le recouvrement n’est assuré que pour 85% avec l’origine Maghrébine et 68% pour les origines Afro-Caribéennes.

Tableau 24 - Répartition des origines déclarées (sélection) dans les catégories « ethno-raciales »

<i>Origine déclarée</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>						
	Arabe-Berbère	Blanc-Arabe	Blanc	Blanc-Noir	Noir	Noir-Arabe	Autre
Africaine	4,2	0	0	5,2	81,8	1,3	7,5
Caribéenne	0	0	4,8	23,8	66,7	0	4,7
Maghrébine	44,8	37,2	13,8	0	0	2,8	1,4

Tableau 25 - Répartition des catégories « ethno-raciales » par origines déclarées (sélection)

<i>Origine déclarée</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>		
	Arabe ou Berbère	Noir	Blanc
Africaine	12,3	64,3	0,7
Caribéenne	1,5	34,1	0,2
Maghrébine	88,4	5,4	2,2
Française	29	26,4	75,4
Européenne	9,4	4,7	48,5

Note : le total des modalités d’origine est supérieur à 100 en raison des choix multiples

Lire ainsi : 12,3% des personnes se considérant comme « Arabe ou Berbère » se sont déclarées d’origine Africaine, 29% d’origine Française et 88,4% d’origine Maghrébine.

Enfin, le questionnaire ne collectait pas seulement l’auto-identification des enquêtés, mais leur demandait également de manière complémentaire leur sentiment sur la façon dont les autres les voient (« hétéro-identification »). La plupart du temps, il existe une forte congruence entre l’auto-identification et l’hétéro-identification dans la mesure où notre construction personnelle incorpore déjà le regard des autres. Il arrive cependant que la complexité de notre identité ne soit pas retenue par les classements sociaux fortement stéréotypés. On assiste en particulier à une réduction des combinaisons au profit du marquage le plus visible. C’est ce qui se produit ici. Les personnes se considérant comme « Blanc » sont 97% à penser qu’elles sont perçues de la même manière, les 3% restant pensent être vus comme des « Arabes ou Berbères » (tableau 26). Une cohérence moindre est enregistrée pour la catégorie « Noir » (91% de correspondance, les 9% restant pensant être vus comme métis « Blanc-Noir »). Le décalage est plus sensible pour la catégorie « Arabe ou Berbère » (avec seulement 82% de correspondance et une pluralité de métissages perçus (« Blanc-Arabs », « Noirs-Arabs », ...)). C’est pour les personnes se déclarant métis « Blanc-Arabe ou Berbère » et « Blanc-Noir » que les écarts sont les plus remarquables, traduisant la conviction des enquêtés que les complexités de leur identité métissées ne résistent pas à l’épreuve des perceptions sociales.

Tableau 26 – Congruence Auto-identification / Hétéro-identification

		<i>Hétéro-Identification</i>						
		<i>Arabe</i>	<i>Blanc</i>	<i>Blanc-Arabe</i>	<i>Blanc-Noir</i>	<i>Noir</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
<i>Auto-Identification</i>	Arabe	81,7	2,8	8,5	0	0	7	100
	Blanc	0,9	96,6	2,2	0,1	0,1	0,1	100
	Blanc-Arabe	23	19,7	55,7	0	0	1,6	100
	Blanc-Noir	0	16,7	0	58,3	8,3	16,7	100
	Noir	0	0	1,1	9,6	88,3	1,1	100

5 - Méthodes d'approximation : l'origine par la filiation directe ou par le nom

5.1. Quelle pertinence à la catégorie de la « deuxième génération » ?

L'une des questions importantes que permet de traiter l'enquête est celle de l'information résumée par la catégorie des descendants directs d'immigrés, souvent appelés « seconde génération ». Suffit-elle à caractériser les personnes dont l'origine contribue à la diversité ou expose aux discriminations ? Quelle information supplémentaire la connaissance de l'origine des grands-parents apporte-t-elle ? L'évaluation de la qualité de couverture apportée par ce recueil simplifié de l'ascendance est relativement stratégique alors que de nombreuses enquêtes tendent à se focaliser sur cette catégorie de population et que cette évolution s'observe également au niveau européen. La future Enquête Emploi Européenne réalisée par Eurostat en 2008 incorporera pour la première fois une question sur le pays de naissance des parents dans le but d'identifier les descendants de migrants.

Le taux de recouvrement³³ (tableau 27) entre l'origine définie sur 2 générations (ego et ses parents) et celle définie à partir des grands-parents varie entre 56% pour les descendants des immigrants d'Europe du Sud, 82% pour les originaires des DOM, 88% pour les descendants de migrants d'Afrique Subsaharienne et 92% pour ceux du Maghreb. On peut ainsi considérer que l'information obtenue par le pays de naissance et la nationalité des parents suffit à caractériser l'ascendance de la plupart des groupes exposés aux discriminations. Ce résultat valide une indication déjà obtenue dans l'enquête EHF qui montrait que les descendants d'immigrés maghrébins et africains étaient âgés de moins de 40 ans en moyenne³⁴. Une telle structure par âge incitait à penser que les petits-enfants des immigrants du Maghreb, d'Afrique Subsaharienne et surtout de Turquie n'avaient pas encore atteint l'âge d'entrée sur le marché du travail.

L'ajustement entre l'origine déduite de l'ascendance sur deux générations et l'origine auto-déclarée fait apparaître de plus grandes distorsions (tableau 28). Parmi les personnes se déclarant d'origine africaine, 15% sont Françaises sur deux générations et ne sont donc pas identifiées à travers cette catégorie. Ce reclassement concerne 30% des personnes se déclarant d'origine caribéenne, 56,5% de ceux déclarant une origine européenne et 8% de ceux d'origine maghrébine. Evaluée à l'aune de l'origine déclarée, la qualité de description de la catégorie fondée sur le pays de naissance et la nationalité des parents est relativement contrastée : fortement dégradée pour les descendants des immigrations européennes, elle est sans doute encore acceptable pour les personnes issues de l'immigration maghrébine et africaine. Enfin, les relations entre l'ascendance sur 2 générations et la catégorisation « ethno-raciale » suivent des voies beaucoup plus complexes (tableau 29). Aucune correspondance systématique ne ressort, si ce n'est pour les origines européennes et françaises qui se retrouvent à plus de 90% dans la catégorie des « Blancs ».

³³ Le taux de recouvrement correspond à la proportion de personnes d'une origine donnée sur 2 générations (immigrés et descendants directs d'immigrés) qui ont également au moins un de leur grand-parent de cette origine. Le complément correspond à l'information sur l'origine qui n'est pas contenue dans les deux premières générations.

³⁴ Borrel et Simon, *op. cit.*

Tableau 27 - Répartition des personnes ayant au moins un ascendant immigré selon leur origine sur deux générations

<i>Origine sur deux Générations</i>	<i>Ascendant Immigré</i>				
	Maghrébin	Européen du sud	Africain	Dom	Ensemble
France	6,4	36,3	6,9	14,6	65,0
DOM	0	0	1,4	81,8	3,8
Europe du Sud	0,6	56,3	1,4	1,8	8,6
Afrique SubSaharienne	0	1,6	87,7	1,8	5,3
Maghreb	92,4	3,7	1,4	0	12,7
Autres	0,6	2,1	1,6	0	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (n=)	171	190	73	55	

Tableau 28 - Distribution des origines déclarées selon l'ascendance sur deux générations

<i>Origine sur deux générations</i>	<i>Origine par régions</i>				
	Africaine	Antillaise-Caribéenne	Maghrébine	Européenne	Française
France	15,2	29,6	7,8	70,1	82,8
DOM	6,5	61,1	0,7	0,4	1,9
Europe	1,1	1,9	0	25	7
Asie	0	0	0	1	0
Afrique	58,7	3,7	0	0,8	1,6
Maghreb	18,5	3,7	91,6	2,7	6,7
Total	100	100	100	100	100

Tableau 29 - Distribution des origines sur deux générations selon les catégories « ethno-raciales »

<i>Origine sur deux générations</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>					
	Blanc	Noir	Blanc-Noir	Arabe ou Berbère	Blanc - Arabe ou Berbère	Autre
France	90,8	1,7	1,1	0,4	0,7	5,3
DOM	6,3	56,3	14,6	0	0	22,9
Europe	93,8	0,8	0,8	0	0	4,6
Asie	14,3	4,7	0	0	0	81
Afrique	3	79,7	6,3	0	1,5	9,5
Maghreb	11,3	0	1,3	42,1	34,6	10,7
Total	71,3	7,6	5,6	1,8	4,9	8,8

5.2. Le nom comme marqueur

L'enquête étant anonyme, il ne nous était pas possible d'apparier les informations sur l'origine avec les noms et prénoms de nos enquêtés. Pourtant, l'information a de l'importance dans le contexte où l'attribution de caractéristiques d'origine par l'onomastique est utilisée pour contourner l'absence de catégorisation dans les statistiques. Plusieurs recherches récentes ont compensé l'absence de repérage des origines dans les fichiers par une attribution sur la base de listes de noms et/ou prénoms. C'est le cas de l'étude sur la ségrégation dans les établissements scolaires de l'académie de Bordeaux conduite par G.Felouzis et son équipe³⁵, de l'étude d'ISM-Corum menée dans plusieurs établissements du groupe Casino³⁶ ou d'une analyse des jugements rendus par le tribunal de Melun par F.Jobard et M.Zimolag³⁷. Le point commun à ces études est d'utiliser des informations nominatives pour classer les individus dans des catégories de « consonances », essentiellement « Maghrébins », « Africains » et parfois « originaires des DOM ». Ces applications de l'onomastique ont leur pertinence du point de vue des discriminations, puisque le nom et le prénom constituent des signaux utilisés par les acteurs des sélections éventuellement discriminatoires. Elles ont aussi leurs limites qui tiennent à deux biais importants :

- la dégradation de la signification du nom et prénom avec la mondialisation des choix de prénom et les unions mixtes qui entraînent la perte du nom marqué. On ajoutera des stratégies d'invisibilisation avec les changements officiels ou simplement d'usage des noms et prénoms.
- le relatif vide méthodologique dans lequel ces études sont conduites. En l'absence de grilles de correspondance stabilisées, les codages sont effectués à la discrétion des équipes et les garanties de répétabilité de l'opération (c'est-à-dire le classement du même nom dans la même catégorie) sont aléatoires.

Plusieurs questions de l'enquête portaient sur les conséquences dans la vie sociale d'avoir un nom à consonance étrangère. Nous demandions aux enquêtés s'ils considéraient que leur nom (incluant le nom de jeune fille pour les femmes) évoquait une origine étrangère. Il ne nous est pas possible de confronter ces déclarations à notre propre appréciation, ni de savoir à quelle aire linguistico-culturelle renvoie la consonance étrangère déclarée. Echappent clairement à cette définition les originaires des DOM dont les noms et prénoms peuvent éventuellement être reconnaissables, mais n'appartiennent pas à des aires culturelles « étrangères ».

Un peu plus de 40% de l'échantillon pensent avoir un nom ou prénom à consonance étrangère. Ce niveau très élevé peut s'expliquer par la présence importante de personnes ayant une ascendance étrangère, ce qui se traduit souvent par un nom repérable, mais également par tous les noms français dont les consonances s'apparentent à des aires linguistiques régionales. Les noms alsaciens, occitans, niçois, ou d'autres régions encore

³⁵ Felouzis G. (2004) *Revue Française de Sociologie*

³⁶ Cédiey E. et Foroni F. (2005) Un diagnostic partagé sur les discriminations liées à l'origine et au sexe, résultat d'une recherche action au sein du Groupe Casino, ISM CORUM, Programme EQUAL « Lucidité ».

³⁷ Jobard F. et Zimolag M. (2005) « Quand les policiers vont au tribunal. Etudes sur les outrages, rebellions et violences à agents », *Questions Pénales*, CESDIP, 18.2, mars.

sont souvent perçus comme « étrangers » : c'est du moins ce dont ont témoigné de nombreux enquêtés lors du remplissage du questionnaire.

Inversons la question maintenant : quelle correspondance entre une origine non française, quelle que soit la méthode d'enregistrement retenue, et le nom ? Les personnes « d'origine maghrébine » ou « africaine » ont-elles un nom à consonance « étrangère » ? Le tableau ci-dessous donne les proportions de nom à consonance « étrangère » selon les différentes catégories d'origine (tableau 30). On s'est limité aux groupes les plus étudiés dans le cadre de la diversité, mais l'exercice peut être répété avec d'autres groupes. Ce sont les personnes d'ascendance ou d'origine maghrébine ou de catégorie « Arabe ou Berbère » qui présentent les plus forts taux de reconnaissance par le nom, entre 87% et 91%. La convergence est un peu moins solide pour les personnes d'ascendance ou d'origine africaine. La catégorie « noir » combine les personnes d'origine africaine avec celles d'origine antillaise-caribéenne, ce qui se traduit par un degré de correspondance relativement faible (57%).

On peut conclure ici que pour les enquêtés d'ascendance maghrébine ou africaine eux-mêmes, le nom reste un marqueur d'origine relativement opérationnel. Il faudrait néanmoins analyser les caractéristiques des personnes considérant ne pas avoir un nom à consonance étrangère pour estimer les biais introduits par la reconnaissance onomastique. Reste également à estimer dans quelle mesure les noms à consonance étrangère peuvent être facilement classés dans des catégories d'origines géographico-nationales ou ethno-culturelles.

Tableau 30 - Proportions de personnes considérant avoir un nom à consonance "étrangère" selon diverses caractéristiques d'origine

<i>Ascendance</i>	
Maghrébine	87,9
Europe du Sud	62,4
Afrique SubSaharienne	82,7
DOM	25,5
<i>Origine par régions</i>	
Africaine	77,1
Caribéenne	21,7
Maghrébine	87
<i>Catégories « ethno-raciales »</i>	
Blanc	29,8
Noir	56,9
Arabe ou Berbère	91,3
<i>Ensemble</i>	
	40,8

6 - Des questions acceptables ? La réception des différentes nomenclatures

L'enjeu central de l'enquête consistait à faire évaluer par les enquêtés les différentes nomenclatures proposées. Une première question générale sur le degré de susceptibilité à l'égard des questions posées était ensuite complétée par une appréciation en fonction de contextes précis (en entreprise, dans les administrations, dans des enquêtes scientifiques et dans le recensement). Le système d'évaluation consistait à enregistrer une réaction par une formule relativement vague : « à l'aide d'une échelle allant de 1 à 5, où 1 correspond à « le plus à l'aise » et 5 à « le plus gêné ». Les notes reportées par les enquêtés ont ensuite été recodées selon un chiffrement habituel dans les échelles d'intensité : les notes 1 et 2 correspondent à la modalité « pas de problème », la note 3 à la modalité « mitigés » et les notes 4 et 5 sont regroupées dans la modalité « réticents ».

Une question supplémentaire mettait cette fois les enquêtés en situation de répondre concrètement aux questions. Libellée de la façon suivante : « Imaginons que les questions sur votre origine présentées dans ce questionnaire soient posées par votre entreprise, à quelles conditions pourriez-vous y répondre ? », la question précise les dispositions des enquêtés. Cependant, elle réclame un effort d'imagination puisqu'il faut se projeter dans un scénario prospectif, avec des conditions qui doivent l'entourer.

6.1. Evaluation en général

D'une façon générale, les catégorisations par l'ascendance et l'origine géographique sont bien reçues par l'ensemble des enquêtés : près de 90% n'éprouvent pas de difficulté à y répondre. La distribution est relativement équilibrée, les « mitigés » restant autour de 5% et les « Non réponses » s'établissant à 3%. Ce sont donc les positions tranchées qui ont été choisies ce qui reflète le fait que les enquêtés avaient bien un point de vue sur la question qui leur était posée. La partie commentaire qui accompagne cette évaluation comprend pour l'essentiel des réflexions sur le contexte ou la personne qui évoque cette question des origines. Les questions sur les grands-parents ont néanmoins été ressenties comme excessives ou *a minima* comme fastidieuses à renseigner.

Les réticences ne commencent à s'exprimer qu'à l'égard des catégories « ethno- raciales » : 12% des répondants se déclarent mal à l'aise pour les renseigner. Le saut qualitatif entre les différentes approches est donc clairement marqué par les réactions des enquêtés. Les commentaires associés aux notes signalent l'irritation ou la surprise de certains enquêtés avec la mention de catégories faisant référence à la couleur, même dans une enquête. Cependant, il convient de relativiser ces réactions hostiles car la nomenclature est acceptée sans difficulté par près des $\frac{3}{4}$ des enquêtés. Dans leurs commentaires, des enquêtés s'étant classés comme « Noirs » tiennent à souligner leur « fierté » ou l'évidence que revêt pour eux les catégories « ethno- raciales ». Ne disposant pas de point de référence pour apprécier ce résultat de 75% de répondants « à l'aise » avec cette nomenclature, on peut néanmoins considérer que dans le contexte français caractérisé par une faible familiarité avec les catégories « ethno- raciales », voire une forte hostilité à cette référence dans les débats publics, un tel niveau d'acceptation montre une ouverture ou une accoutumance à des catégories qui circulent de plus en plus dans les débats publics (tableau 31).

La structure des positions à l'égard des différentes méthodes ne suit pas les habituelles différenciations socio-démographiques (tableau 32). Le sexe, l'âge, le niveau de diplôme ou la position sociale ne produisent pas d'écarts très significatifs. La position dans la

nomenclature « ethno- raciale » ou dans l'ascendance sur deux générations apporte des variations beaucoup plus sensibles. Les immigrés et leurs descendants directs ont une susceptibilité deux fois supérieure à la moyenne face aux catégories « ethno- raciales ». Une réticence similaire est enregistrée pour les personnes se considérant comme « Arabes ou berbères », tandis que les « Noirs » comme les « Blancs » ratifient plus facilement la nomenclature. Parmi les descendants d'immigrés ou les immigrés, ce sont les personnes d'origine maghrébine qui se montrent les plus rétives à la démarche. L'écart est marquant et signale un malaise spécifique vis à vis des catégories d'origine des personnes d'origine maghrébine, quelle que soit la façon de les définir. On retrouve le même constat en comparant les proportions de réticents parmi les groupes d'ascendances : alors que les personnes ayant un ascendant maghrébin confirment le malaise à l'égard des catégories « ethno- raciales », les groupes d'ascendance africaine ou domienne se situent dans la moyenne, voire en dessous pour les « domiens ».

On pourrait penser que, d'une façon générale, ce sont les minorités exposées aux discriminations qui se défient des catégorisations stéréotypées. Cependant, la position singulière des personnes se considérant comme « Noires » ou des groupes d'ascendance africaine et « domienne » pousse à privilégier une autre option. A titre d'hypothèse, on peut proposer que les personnes les plus confrontées à l'hyper- visibilité n'ont d'autre choix que de composer avec cette dimension incontournable de leur identité - c'est en tout cas ce que traduisent les commentaires des personnes se classant comme « Noires » -, tandis que les personnes d'origine maghrébine se situent plus difficilement dans une nomenclature qui les exclue clairement du groupe majoritaire alors que pour une partie d'entre eux, ils sauraient tendance à s'y rattacher. Des compléments d'enquête permettraient de mieux situer la logique des réticences des personnes d'origine maghrébine et notamment tester une seconde hypothèse d'explication du malaise. L'enregistrement statistique renforce l'identification des origines, avec une assignation qui contrarie la stratégie d'invisibilisation suivie par celles et ceux qui n'entendent pas se faire renvoyer à une origine stigmatisée ou dans laquelle ils ne se reconnaissent pas.

Tableau 31- Réactions aux nomenclatures

	<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Origine par pays</i>	<i>Catégories « ethno- raciales »</i>
Sans problèmes	89,0	86,7	84,2	74,8
Mitigés	4,2	6,2	6,9	9,6
Réticents	3,8	3,9	4,6	12,4
NR	2,9	3,2	4,4	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 1 - Réticents à l'utilisation des différentes méthodes d'enregistrement des origines selon les catégories « ethno-raciales »)

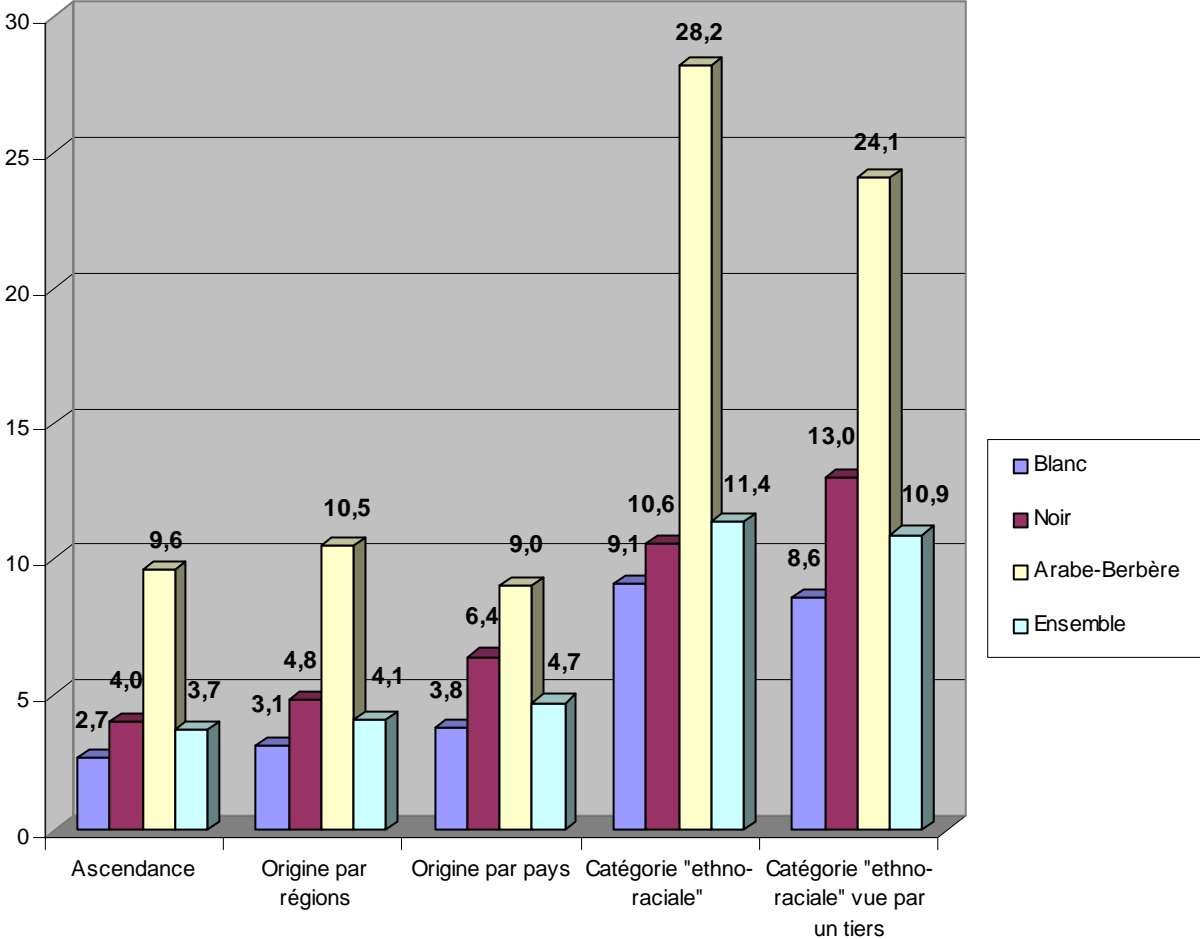


Tableau 32- Réticences à l'utilisation des différentes méthodes d'enregistrement des origines, selon leurs caractéristiques socio-démographiques

<i>Caractéristiques et effectifs des personnes interrogées</i>			<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories «ethno-raciales»</i>
Sexe	Hommes	624	4,0	3,9	14,4
	Femmes	645	3,7	4,1	10,6
Âge	moins de 25 ans	571	3,2	3,5	13,6
	25-30 ans	293	4,1	4,8	12,7
	31-40 ans	187	3,7	2,7	13,4
	plus de 40 ans	217	5,5	5,0	9,2
Type d'emploi	Ouvrier, employé	382	2,1	4,2	10,3
	Maîtrise	379	3,7	4,2	12,5
	Cadres	313	4,2	3,9	12,9
	Étudiants	160	1,9	3,8	16,4
Diplômes	BEPC, CAP, BEP	176	5,7	6,9	8,1
	BAC	174	2,3	2,9	12,2
	BAC+2	390	3,1	2,6	11,6
	Plus de BAC +2	504	4,4	4,4	13,8
Génération (1)	France 2	769	2,1	2,9	8,3
	2 ^e génération	181	4,4	6,1	20,6
	2 ^e génération mixte	128	6,3	6,3	18,9
	Immigrés	169	8,3	4,8	16,7
Catégorie «ethno-raciale» déclarée par la personne	Blanc	931	2,7	3,1	9,1
	Noir	130	4,2	2,5	11,2
	Arabe ou Berbère	138	9,7	10,6	28,4
E N S E M B L E		1269	3,8	3,9	12,4

(1) "France 2" : personne née en France de deux parents nés en France ; "2^e génération" : née en France de deux parents immigrés ; "2^e génération mixte" : née en France d'un parent immigré et d'un parent né français.

VERBATIM³⁸

Sur question sur l'ascendance :

« Je ne suis pas gênée mais plutôt surprise que l'on nous pose des questions sur nos grands-parents et leurs nationalités ».

« Je suis fière de mes origines et donc de celles de mes ascendants ».

« Ma grand-mère est indienne, arabe et tanzanienne. Mon hobby est la généalogie ! Donc j'ai aucun problème, l'histoire de mes ancêtres fait partie de moi. »

« Pas très à l'aise car je me sens française (car antillaise), alors que je ne pense pas qu'on me considère comme. Et quand je dis que je suis née en France, je sens une interrogation de mon interlocuteur »

« Très à l'aise, je ne renie pas le passé et les origines de mes parents et grand-parents ».

« Cela dépend du contexte. Dans le cadre d'une discussion, je suis à l'aise. Dans celui d'un entretien, je me demanderais en quoi cela peut l'aider à déterminer mes capacités. »

Sur question sur l'origine :

« Ce n'est toujours pas facile de dire ses origines. Aujourd'hui, au Maroc, on est considéré comme des vacanciers, et en France, comme des envahisseurs ».

« Etant née en France et ayant une culture maghrébine (Algérie), il est parfois difficile de s'identifier à l'une plus qu'à l'autre. Dans mon cas, je considère que je suis Française avec une culture maghrébine occidentalisée !!!! »

« Je considère que avoir des origines autres que française constitue une richesse et non un handicap mais ce n'est pas de l'avis de tout le monde »

« Je n'ai jamais eu affaire à ce genre de question. Mais certaines personnes le prendraient mal ».

« Je n'ai pas honte de mes origines »

« Question banale ».

Sur question sur les catégories « ethno-raciales » :

« En me regardant, c'est une évidence. Donc, pourquoi en avoir honte ? ».

« Blanc, Noir, Arabe, c'est pareil pour moi ».

« Cette question est inacceptable ».

« Cette question est très discriminante, comme si elle était associée à une notion de jugement en fonction de la couleur »

« Je me considère comme noire, car je suis plutôt foncée, même si ma grand-mère est blanche ».

« Je suis pour la diversité ».

« Fier d'être black ».

« Il n'y a pas d'histoire de couleur. Nous sommes tous égaux ».

« Je n'aime pas le concept de nationalité, j'ai la peau marron ».

« La question la plus vraie pour la vie de tous les jours »

« Je ne me considère pas par rapport à ma couleur de peau »

« Question gênante car : à quoi sert la réponse? »

³⁸ Ce verbatim est issu des commentaires joints aux réactions aux différentes nomenclatures (Evaluation).

6.2. Evaluation selon les contextes

Après l'enregistrement d'une position générale, le questionnaire demandait aux enquêtés de se placer dans des situations concrètes où les différentes nomenclatures leur seraient proposées. Quatre contextes différents étaient évoqués : dans le cadre des fichiers d'entreprise, dans les administrations, dans des enquêtes scientifiques et dans le recensement. Les réponses séparent les contextes en deux groupes distincts : les fichiers d'entreprises et administratifs font l'objet d'une assez forte méfiance, tandis qu'une plus grande latitude est laissée aux enquêtes scientifiques et au recensement (tableau 33).

Moins de la moitié des enquêtés continuent à accepter sans problème l'idée de remplir un questionnaire utilisant des catégories « ethno-raciales » dans leur entreprise ou dans les administrations. Le malaise à l'égard de l'enregistrement des origines dans les fichiers de gestion touchent du reste toutes les méthodes puisque la déclaration par ascendance ou par origine voit également les proportions de réticents augmenter de manière significative. Alors que les questions sur l'ascendance et l'origine étaient unanimement acceptées, elles posent des problèmes à 1/5^e des enquêtés si elles devaient figurer dans les fichiers du personnel des entreprises. Dans ce même contexte, l'enregistrement de catégories « ethno-raciales » susciterait l'hostilité du tiers des enquêtés. Les hommes, les personnes peu diplômées, les cadres et le personnel d'exécution soulèvent moins d'objections, tandis que les clivages observés selon la position dans la nomenclature « ethno-raciale » s'approfondissent (tableau 34). Les personnes se considérant « Arabes ou berbères » expriment des réticences de deux fois à une fois et demi plus fréquentes que les « Noirs » ou les « Blancs » selon la nomenclature concernée. L'introduction dans les fichiers du personnel de questions faisant référence aux catégories « ethno-raciales » recueille une majorité de réticence chez les « Arabes ou Berbères » (51,5%).

Tableau 33 - Réactions aux nomenclatures selon le lieu d'enregistrement et d'utilisation des données

Dans l'entreprise

	<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>
Sans problèmes	66,0	56,7	45,8
Mitigés	8,1	11,6	10,4
Réticents	19,0	21,8	33,9
NR	6,9	9,8	9,9
Total	100,0	100,0	100,0

Dans les administrations

	<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>
Sans problèmes	72,1	62,6	48,9
Mitigés	7,4	10,6	10,5
Réticents	12,3	17,3	30,3
NR	8,2	9,5	10,3
Total	100,0	100,0	100,0

Dans les enquêtes scientifiques

	<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>
Sans problèmes	84,9	79,6	72,2
Mitigés	4,1	5,7	7,0
Réticents	3,2	4,8	10,5
NR	7,7	10,0	10,3
Total	100,0	100,0	100,0

Dans le recensement de la population

	<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories « ethno-raciales »</i>
Sans problèmes	84,3	78,6	68,0
Mitigés	4,1	5,3	6,7
Réticents	3,7	6,2	15,4
NR	8,0	10,0	9,9
Total	100,0	100,0	100,0

A contrario, la perspective de poser de telles questions dans les enquêtes scientifiques ou le recensement suscite une large acceptation quelles que soient les nomenclatures envisagées. Même les catégories « ethno-raciales » sont reçues sans problèmes par 72% des enquêtés dans les enquêtes scientifiques et 68% encore dans le recensement. Les variations selon les caractéristiques socio-démographiques ou la position dans la nomenclature « ethno-raciale » restent relativement faibles, soulignant le consensus obtenu.

Les enquêtés établissent une distinction claire entre des fichiers dont l'utilisation a une incidence directe sur leurs opportunités et conditions de vie et ceux qui servent pour l'essentiel à la connaissance. Il est intéressant de noter qu'ils effectuent l'amalgame entre le recensement, dont le statut est indissociablement administratif et scientifique, et les enquêtes à visée de connaissance. Ce partage traduit bien les craintes qui s'attachent au recueil d'informations pouvant servir à sélectionner ou décider de l'accès à des droits et services. Le sentiment répandu ici est que la connaissance de caractéristiques pouvant servir à discriminer aura des conséquences essentiellement négatives dont il faut se protéger. Les buts d'une statistique destinée à favoriser l'égalité et défendre les droits ne sont pas conçus comme crédibles, ou pas imaginés. On verra du reste plus loin qu'à une interrogation directe sur cet usage « positif » des statistiques, beaucoup se montrent plutôt circonspects.

Tableau 34 - Réticences à l'utilisation des différentes méthodes d'enregistrement des origines dans le cadre de fichiers d'entreprise, selon leurs caractéristiques socio-démographiques

<i>Caractéristiques et effectifs des personnes interrogées</i>			<i>Ascendance</i>	<i>Origine par régions</i>	<i>Catégories «ethno-raciales»</i>
Sexe	Hommes	624	17,4	18,9	29,4
	Femmes	645	21,0	25,1	39,0
Âge	moins de 25 ans	571	18,1	23,5	36,5
	25-30 ans	293	23,7	25,3	35,0
	31-40 ans	187	17,5	18,0	33,5
	plus de 40 ans	217	17,2	16,2	27,3
Type d'emploi	Ouvrier, employé	382	17,2	16,4	26,8
	Maîtrise	379	22,8	25,4	39,1
	Cadres	313	14,2	18,4	32,9
	Étudiants	160	25,0	37,2	43,9
Diplômes	BEPC, CAP, BEP	176	13,9	10,7	20,3
	BAC	174	17,8	19,1	29,9
	BAC+2	390	19,1	22,1	33,9
	Plus de BAC +2	504	21,8	26,9	40,1
Génération (1)	France 2	769	17,5	19,5	31,9
	2 ^e génération	181	26,3	31,7	44,1
	2 ^e génération mixte	128	23,1	28,5	40,8
	Immigrés	169	16,5	18,2	29,6
Catégorie «ethno-raciale» déclarée par la personne	Blanc	931	16,9	18,5	31,0
	Noir	130	18,5	20,8	33,1
	Arabe ou Berbère	138	34,1	40,6	51,5
ENSEMBLE		1269	19,0	21,8	33,9

(1) "France 2" : personne née en France de deux parents nés en France ; "2^e génération" : née en France de deux parents immigrés ; "2^e génération mixte" : née en France d'un parent immigré et d'un parent né français

Après ces évaluations portant sur la subjectivité des enquêtés à l'égard des catégories proposées, une autre question abordait plus directement le type de décision que l'enquêté prendrait s'il devait répondre aux différentes nomenclatures dans son entreprise. Les modalités de réponse prévoyaient, outre l'accord sans réserve ou l'opposition définitive, deux options conditionnelles.

Les logiques de réponse à cette question diffèrent en partie de la précédente : l'absence de réticence aux nomenclatures ne signifie pas nécessairement que l'on accepterait de les renseigner dans le cadre de l'entreprise. C'est ce que confirment les résultats (tableau 35) : alors que seuls 3% des enquêtés se montraient réticents à propos de la nomenclature sur l'ascendance, ils sont 14% à ne pas souhaiter répondre à ces mêmes questions. Si 60% y répondraient sans conditions, près du quart attendent des garanties sur la confidentialité ou l'intervention d'un organisme extérieur à l'entreprise. Cette exigence est exprimée dans des proportions relativement proches pour toutes les nomenclatures et témoigne de la méfiance d'une partie des employés à l'égard des fichiers du personnel. Il est probable que d'autres informations personnelles fassent l'objet d'une méfiance comparable de la part de ces employés et que la dimension de l'origine ne soit pas le seul critère pris en compte dans les réponses.

Toutefois, la possibilité de définir des garanties sur l'utilisation des statistiques ainsi collectées ou l'intervention d'un organisme indépendant de l'entreprise lèvent une partie de l'hostilité manifestée à l'égard des catégories « ethno-raciales » : 27% des enquêtés déclarent ne jamais vouloir répondre à cette nomenclature, là où 34% d'entre eux y étaient hostiles. Ce déplacement s'observe du reste pour tous les types de nomenclature qui sont moins refusées que dans l'évaluation précédente. L'utilisation des nomenclatures faisant référence à l'origine ou aux catégories « ethno-raciales » est acceptée sans réserve par une minorité d'enquêtés. On retrouve les écarts selon la position « ethno-raciale ». Les « Arabes ou Berbères » sont systématiquement les plus opposés, y compris à l'égard de l'enregistrement du pays de naissance et de la nationalité des ascendants. Cette opposition est particulièrement élevée pour les deux autres nomenclatures que seuls 29% et 27% d'entre eux ratifieraient sans problèmes. Indépendamment des garanties apportées, ils sont encore 37% à refuser de se classer dans des catégories « ethno-raciales », pour 21% des « Noirs » et 25% des « Blancs ».

Les personnes se considérant comme « Noires » sont nettement plus volontaires sur la collecte de données fondées sur les catégories « ethno-raciales ». Avec 55% d'accord sans réserve pour y répondre dans le cadre de l'entreprise, ils présentent les taux les plus élevés d'adhésion et se montrent même méfiants à l'égard de ces catégories qu'à propos des questions sur l'origine géographique. Il y a là un mécanisme d'appropriation qu'il nous faudrait analyser plus avant pour mieux saisir ce qui explique les divergences entre les « Noirs » et les « Arabes ou Berbères ».

Tableau 35 – Posées par votre entreprise, à quelles conditions pourriez-vous répondre aux questions relatives à :

A. l'ascendance

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Total</i>
Pas de problème pour y répondre	61,6	65,3	46,8	60,3
Besoin de garanties sur confidentialité	9,8	10,9	10,3	10,0
Collecte par organisme indépendant	13,1	13,9	14,3	13,3
Ne souhaite pas répondre à ce type de question	13,8	8,9	20,6	14,1
Ne sait pas	1,7	1,0	7,9	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

B. l'origine par régions

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Total</i>
Pas de problème pour y répondre	53,3	50,0	29,4	50,2
Besoin de garanties sur confidentialité	11,2	13,3	16,7	12,0
Collecte par organisme indépendant	16,4	21,4	15,9	16,8
Ne souhaite pas répondre à ce type de question	16,5	11,2	30,2	17,6
Ne sait pas	2,7	4,1	7,9	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

C. aux catégories « ethno-raciales »

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Total</i>
Pas de problème pour y répondre	47,7	54,6	27,8	46,0
Besoin de garanties sur confidentialité	7,5	7,2	7,9	7,5
Collecte par organisme indépendant	16,2	15,5	19,0	16,4
Ne souhaite pas répondre à ce type de question	25,3	18,6	37,3	26,1
Ne sait pas	3,4	4,1	7,9	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

6.3. Eclairage sur les logiques de réticence

Des éléments d'analyse sur les réactions figurent dans les opinions formulées dans deux listes de propositions : la première concerne la démarche d'identification des origines des employés dans l'entreprise en tant que telle et la seconde porte sur la lutte contre les discriminations dans la société française. Les propositions se répartissent explicitement dans deux registres opposés, mais pas toujours contradictoires, d'appréciation de la philosophie de la démarche et de ses conséquences éventuelles. On a retenu ici les jugements les plus fréquents à propos du recueil statistique de « l'origine ». Nous en proposons une analyse très préliminaire qui sera précisée dans des travaux ultérieurs.

Tout d'abord, les réponses font apparaître un profil relativement équilibré des enquêtés (graphique 2). La plupart des propositions sont ratifiées ou rejetées par des proportions relativement proches d'enquêtés, à l'exception de trois d'entre elles plus polarisées. Une majorité d'enquêtés se rejoignent pour considérer que l'enregistrement des origines présente un danger pour les personnes d'origine immigrée, qu'il est intrusif et que ce n'est certainement pas une opération aussi banale que de demander le sexe ou l'âge.

L'idée que le recueil des origines puisse être utile n'est pas validée par une majorité d'enquêtés et son caractère nécessaire pour lutter contre les discriminations n'est pas non plus largement admis. On trouve un plus grand nombre d'avis négatifs sur ces deux propositions, ce qui explique en partie les évaluations formulées plus haut. A partir du moment où les usages des statistiques à des fins de respect de l'égalité ne sont pas retenus, on conçoit que l'hostilité à la catégorisation soit forte. Elle est d'autant plus élevée que les enquêtés perçoivent un danger ou assimilent la démarche à une forme de racisme.

Ces jugements sont exprimés de manières très contrastées selon les caractéristiques socio-démographiques, mais nous voudrions nous concentrer sur les trois groupes constitués par catégories « ethno- raciales » (tableau 36). Les « Arabes ou Berbères » tendent plus que les autres groupes à retenir le danger qui s'attache à la démarche, son caractère intrusif et son assimilation à une forme de racisme. En revanche les « Noirs » ratifient moins ces jugements négatifs et se montrent plus nombreux que la moyenne à considérer le caractère naturel, banal et nécessaire de la démarche. On y trouve la confirmation des écarts dans les évaluations entre « Noirs » et « Arabes ou Berbères ». Enfin, les « Blancs » sont ceux qui doutent le plus du caractère utile et nécessaire du recueil de données sur l'origine. Leur propre sous-exposition aux dangers d'étiquetage « ethno-racial » ne les empêche pas de considérer comme les « Arabes ou Berbères » que ces questions présentent un danger et sont intrusives. On peut alors résumer leur position de la manière suivante : à titre personnel, la catégorisation ne me dérange pas, mais je tiens compte de la situation des personnes susceptibles d'être stigmatisées. Leurs réponses aux évaluations doivent s'interpréter à la lumière de ces jugements.

Tableau 36 - Opinions sur l'enregistrement des origines des employés dans l'entreprise selon la position dans les catégories « ethno-raciales »

Est utile mais nécessite une information auprès de l'ensemble du personnel

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	43,9	46,1	45,5	44,4
Pas d'accord	48,8	47,0	51,0	48,5
NSP	7,3	7,0	4,8	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Peut-être dangereux pour les personnes ayant des origines immigrées

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	63,6	56,8	69,2	62,8
Pas d'accord	30,0	31,4	26,3	30,2
NSP	6,3	11,9	4,5	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Est une intrusion dans la vie des gens

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	61,3	53,4	62,9	60,1
Pas d'accord	35,8	36,4	33,3	35,8
NSP	3,0	10,2	3,8	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Est une forme de racisme ou risque de l'aggraver

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	49,1	50,0	57,9	50,0
Pas d'accord	45,3	38,6	36,1	43,6
NSP	5,6	11,4	6,0	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Est naturel puisque nous avons tous et toutes des origines

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	47,7	58,8	38,6	48,1
Pas d'accord	46,7	37,0	54,5	46,2
NSP	5,6	4,2	6,8	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

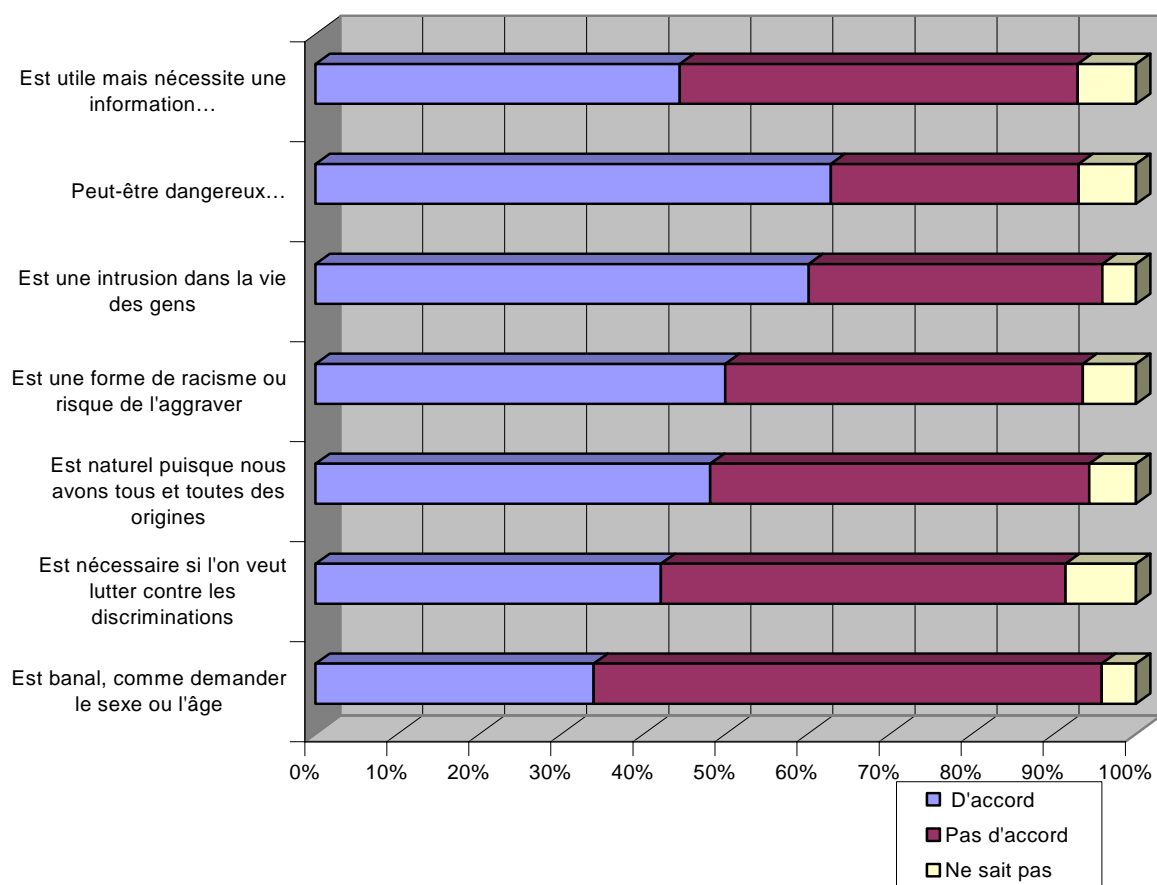
Est nécessaire si l'on veut lutter contre les discriminations

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	39,7	52,1	45,5	42,1
Pas d'accord	51,7	40,2	48,5	49,3
NSP	8,6	7,7	6,1	8,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Est banal, comme demander le sexe ou l'âge

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	34,6	38,1	24,8	33,9
Pas d'accord	62,1	54,2	69,9	61,9
NSP	3,3	7,6	5,3	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2. Opinions sur l'enregistrement des origines des employés dans l'entreprise



La deuxième série de questions d'opinion portait sur la lutte contre les discriminations et proposait là encore des propositions permettant de dresser des profils d'adhésion ou de désaccord avec les objectifs et l'application des lois, la sensibilisation à ce sujet et les politiques menées. La dernière proposition de portée générale (« C'est un engagement que je partage ») est en définitive trop « molle » pour faire apparaître des clivages : 84% des enquêtés la ratifient. Tout aussi populaire est le constat que les victimes de discriminations ne sont pas aussi bien défendues. L'idée générale qui est ratifiée par les réponses est que l'action ne répond pas à la situation : il faudrait que la loi soit appliquée et d'autres moyens pour agir. Ce jugement critique porté à l'égard de la politique de lutte contre les discriminations n'est pas très étonnant si on le rapporte à l'abondance des discours politiques et au sentiment d'impuissance et de fatalisme qui ressort des commentaires médiatiques. L'intérêt ici est de contraster ces jugements en fonction des caractéristiques socio-démographiques et selon la position dans les catégories « ethno-raciales ».

Comme pour les évaluations, on trouve en première analyse peu de variations dans les jugements selon le sexe, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle. Le diplôme apporte quelques disparités, notamment sur la proposition « On en parle trop aujourd'hui » qui est retenue par 64% des diplômés de l'enseignement professionnel et les non diplômés. Ils sont également plus nombreux à trouver que les actions répondent bien aux besoins. Les écarts

deviennent plus significatifs lorsque l'on compare les trois groupes constitués par catégories « ethno-raciales » (tableau 37). Le clivage entre les « Blancs », groupe majoritaire, et les « Noirs » et « Arabes ou Berbères », groupes minoritaires, ressort sur plusieurs jugements et dessine en creux une certaine rationalité. Les « Blancs » sont ainsi plus nombreux à considérer qu'on en parle un peu trop aujourd'hui et moins enclin à formuler des critiques sur les actions menées contre les discriminations que les « Noirs » et « Arabes ou Berbères ». L'expérience personnelle des discriminations et les attentes à l'égard des politiques publiques rendent compte de ces écarts.

Graphique 3 - Opinions à propos de la mobilisation de la société française contre les discriminations

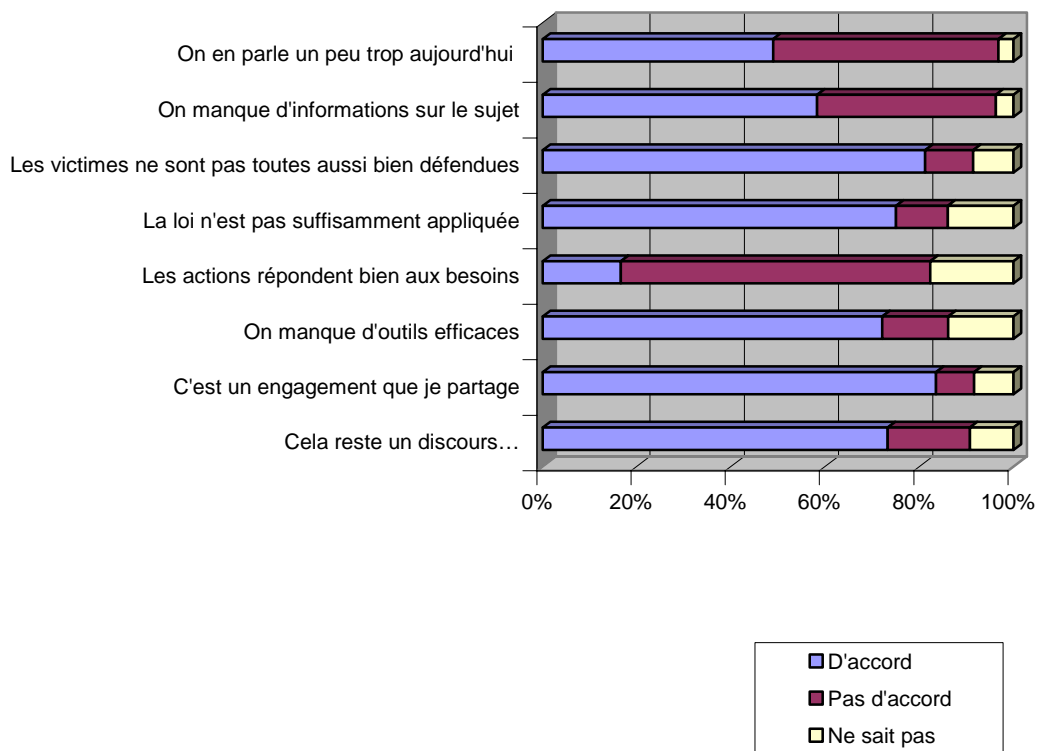


Tableau 37 – Opinions à propos de la mobilisation de la société française contre les discriminations selon la position dans les catégories « ethno-raciales »

On en parle un peu trop aujourd'hui

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	50,5	43,9	43,6	49,0
Pas d'accord	46,1	54,4	54,1	47,9
NSP	3,4	1,8	2,3	3,2

On manque d'informations sur le sujet

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	53,2	73,7	75,4	58,3
Pas d'accord	43,1	24,6	16,9	37,9
NSP	3,7	1,8	3,1	3,8

Les victimes de discriminations ne sont pas toutes aussi bien défendues

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	79,0	91,3	87,2	81,2
Pas d'accord	11,8	3,5	6,0	10,2
NSP	9,2	5,2	6,8	8,6

La loi n'est pas suffisamment appliquée

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	71,3	88,7	86,9	75,1
Pas d'accord	12,5	7,0	6,2	11,0
NSP	16,1	4,3	6,9	14,0

Les actions répondent bien aux besoins

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	16,8	17,9	18,6	17,1
Pas d'accord	64,4	68,8	69,8	67,0
NSP	18,8	13,4	11,6	13,9

On manque d'outils efficaces

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	68,7	86,8	84,0	78,6
Pas d'accord	15,5	4,4	10,7	11,1
NSP	15,8	8,8	5,3	10,4

C'est un engagement que je partage

	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Arabe-Berbère</i>	<i>Ensemble</i>
D'accord	83,2	86,6	82,2	83,6
Pas d'accord	8,6	4,5	8,5	8,1
NSP	8,2	8,9	9,3	8,4

Conclusion

La thématique des discriminations est depuis plusieurs années sur l'agenda politique après être devenue un champ de recherches fortement investigué. La transposition dans le droit français des directives européennes de 2000 et l'engagement d'une politique active de lutte contre les discriminations ont réveillé le débat lancinant sur les statistiques. Comment mettre en évidence et analyser les traitements défavorables qui frappent des Français que ni la nationalité, ni le pays de naissance ne singularisent ? L'adaptation de l'appareil statistique est toujours à l'ordre du jour et les informations permettant de forger la décision restent limitées. Dans la situation de *statu quo* qui prévaut, les initiatives cherchant à pallier le manque de données se multiplient pour identifier les populations en prise avec les discriminations. Les classifications patronymiques servent ainsi de substitut à d'autres catégorisations, mais sans évaluation de leur fiabilité. De même, les analyses sur la position des « descendants d'immigrés » sur le marché du travail ont permis de démontrer l'existence de différentiels qui ne s'expliquent que par l'origine des personnes. Là encore, il existe peu d'études qui estiment la validité de la catégorie des descendants d'immigrés.

Les méthodes de reconstitution de groupes « discriminés » présentent des limites que nous ne connaissons pas avec précision. D'autres modes de caractérisation de l'origine sont pratiqués par plusieurs pays ayant également mis en place des dispositifs de lutte contre les discriminations et ont leurs mérites et leurs défauts. Ils consistent pour l'essentiel à classer les individus dans des catégories « ethno-raciales » combinant des critères de couleur de peau ou de « race », d'origine ethnique, de pays, de région, de culture ou de religion. La transposition de telles catégories dans le contexte français pose des problèmes de différente nature : éthique (faut-il reconnaître la « race » même à des fins positives ?), épistémologique (quelle signification revêtent ces catégories et quelles conséquences sur les représentations sociales ?), politique (l'identification de groupes « raciaux et ethniques » est-elle contradictoire avec le principe d'indifférenciation inscrit dans l'universalisme républicain ?), juridique (comment rendre compatible la collecte de données sensibles et le respect de la confidentialité et de la vie privée), méthodologique (quelles catégories construire et en quoi nous renseignent-elles sur les discriminations ?).

Cette enquête a été conçue suivant une approche pragmatique et pour répondre à des questions simples que se posaient des entreprises ayant signé la « Charte de la diversité ». En ratifiant la charte, elles se sont en effet placées devant des engagements difficiles à tenir. La diversité des origines dont il est fait mention dans le texte fondateur ne peut être décrite, ni améliorée, sans des instruments de monitoring qui permettent d'établir le diagnostic initial, de définir les objectifs et d'en suivre la réalisation. Or de tels outils statistiques reposent avant tout sur la définition des groupes cibles. La proposition pragmatique de l'enquête a donc consisté à tester différentes méthodes d'enregistrement de l'origine pour en évaluer la pertinence du point de vue de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Un des premiers critères d'appréciation de la qualité d'une catégorie statistique est également son acceptabilité par les enquêtés. Il serait en effet inutile de construire une catégorisation dans laquelle les enquêtés ne se reconnaîtraient pas, ou refuseraient de s'identifier.

C'est pourquoi la seconde partie du questionnaire de l'enquête est consacrée aux réactions des enquêtés pour obtenir et établir le degré d'acceptabilité des catégories testées. Ces réactions doivent s'interpréter dans le contexte actuel de la société française, où les

références à l'origine sont principalement utilisées à des fins de stigmatisation. Il semble *a priori* difficile de ne pas se méfier d'une collecte statistique qui enregistrerait des caractéristiques pouvant porter préjudice à ceux qu'elles désignent. Les buts mêmes de l'enregistrement statistique des origines sont mal connus. S'agit-il de décrire la diversité pour construire une reconnaissance du fait multiculturel ou d'armer les politiques d'égalité ? La conviction que les statistiques faisant apparaître les origines pourront servir à des fins positives et non pour discriminer n'est pas très répandue.

Qu'en est-il des résultats de l'enquête ? En voici les principales conclusions.

1) Le détail de la nationalité et le pays de naissance des parents et des quatre grands-parents fait apparaître l'importance des mélanges dans les ascendances. L'attribution d'une origine sur la base des 6 ascendants est rendue complexe par la profusion des combinaisons. Notre solution a consisté à constituer des « groupes d'ascendance » composés par les personnes ayant au moins un ascendant originaire d'un pays ou d'un groupe de pays. Cependant, le recueil des informations concernant les grands-parents est jugé fastidieux et se conçoit difficilement en dehors d'enquêtes spécifiques.

2) Il n'y a pas de correspondance mécanique entre l'ascendance et l'origine déclarée. Invités à se placer dans une liste d'origines par régions ou par pays, les enquêtés ont effectué des choix qui ne reflètent pas l'ensemble des possibles formés par les origines de leurs ascendants. Les choix opérés suivent des logiques qu'il sera intéressant d'explorer en profondeur car ils relèvent non seulement d'éléments de biographie personnelle (influences familiales, construction identitaire) mais également de déterminants liés à l'identité nationale, aux effets de milieu et aux processus d'affirmations collectives.

3) Les catégorisations « ethno- raciales » proposées ici n'ont pas fait l'objet d'un rejet *a priori*. La plupart des enquêtés se sont classés dans les modalités figurant dans la liste, qui obtient un niveau de couverture satisfaisant. Des catégories alternatives devront être testées pour rendre une telle nomenclature plus adaptée aux modes de définition de soi des enquêtés tout en restant proche des labels les plus répandus. Cette question de la capacité de représentation de la nomenclature n'a évidemment de sens que si son usage est retenu.

4) Le croisement entre la déclaration de l'origine par grandes régions (Africaine, Maghrébine, Caribéenne, Asiatique, Européenne, Française, Sud-Américaine) et la catégorisation « ethno- raciale » montre une forte correspondance, de telle sorte que la position dans la nomenclature « ethno- raciale » se laisse déduire de l'origine géographique.

5) Le degré de « métissage » ou « mixité » déclaré dans les deux nomenclatures autorisant des choix multiples (Origine et Catégories « ethno- raciales ») est relativement important lorsqu'il est rapporté aux groupes minoritaires. La situation des « métis » est importante à observer dans la mesure où leur sensibilité à l'égard des identifications est exacerbée par les disjonctions entre leur construction personnelle et le regard des autres. La réduction « raciale » qui opère dans l'imposition de la catégorie stéréotypée est particulièrement ressentie dans ce groupe de « métis ». La faible taille de l'échantillon n'a pas permis d'analyser en détail la position spécifique de ce groupe et une enquête plus ciblée apporterait des compléments précieux sur les dynamiques identitaires de ceux qui se définissent comme « métis » ou choisissent une pluralité d'origine.

6) Nous avons évalué la qualité de représentation de l'enregistrement de l'origine sur deux générations. Les personnes dont l'ascendance comprend des origines maghrébine, africaine ou des DOM sont pour une large part (80% au moins) immigrées ou descendants directs d'immigrés. L'information sur les grands-parents est superflue dans leur cas, alors qu'elle permet d'identifier un peu moins de la moitié des descendants d'immigrés d'Europe du Sud. L'enregistrement du pays de naissance et de la nationalité des parents permet donc de constituer des catégories qui recourent une part significative des personnes exposées aux discriminations du fait de leurs origines. Toutefois, cette capacité de représentation statistique souffre de trois limites que nous voudrions pointer :

- l'adéquation entre « seconde génération » et populations exposées aux discriminations suppose d'inclure dans ce groupe les originaires d'Outre-mer et leurs descendants, ce qui n'est pas effectué avec la définition usuelle des « immigrés » ;
- le recouvrement a une limite temporelle contraignante d'à peine 10 ans. Les enfants des descendants d'immigrés vont progressivement entrer dans la vie sociale et si les mécanismes discriminatoires n'ont pas été modifiés d'ici là, ce qui est à craindre, il existe une forte probabilité pour qu'ils fassent comme leurs parents l'expérience des inégalités fondées sur l'origine. Si c'est le cas, et si ces descendants de descendants d'immigrés continuent à être perçus par leurs origines « visibles », le repérage par les caractéristiques des parents ne sera plus d'aucune utilité ;
- l'utilisation des variables ordinaires du pays de naissance et de la nationalité des parents a le mérite de la simplicité puisqu'elles reprennent des questions habituellement posées et formellement objectives. Cependant, en maintenant le lien avec l'histoire migratoire à travers la filiation, la catégorisation suggère que c'est la transmission des caractéristiques des immigrés à leurs enfants qui explique en partie les discriminations subies. Or la propriété fondamentale des discriminations dans les sociétés multiculturelles est qu'elles se fondent sur des divisions internes entre les minorités et le groupe central qui tiennent plus de l'histoire de ces sociétés que de l'immigration proprement dite. La logique propre à l'analyse des discriminations voudrait que l'on coupe le lien avec les migrations pour construire des minorités exposées à des traitements défavorables et des inégalités fondées sur l'origine « ethniques et raciales ».

Dans la visée pragmatique de ce travail, ces trois limites ne contredisent pas la validation de l'usage de la catégorie des descendants d'immigrés comme groupe central pour l'analyse des discriminations, mais elles rappellent que ce choix contient en lui-même sa propre péremption.

7) Par leurs réactions aux nomenclatures, les enquêtés expriment une certaine ambivalence. Ils se montrent ouverts et prudents face à une « statistique des origines ». Ils ne manifestent pas d'opposition de principe, mais distinguent clairement ce qui relève du registre de la connaissance (enquêtes et recensement) et ce qui concerne la gestion des entreprises ou de l'administration. L'utilisation potentielle à des fins discriminatoires de l'enregistrement statistique de l'origine dans les fichiers de gestion est bien trop évidente, les garanties jugées trop fragiles et, surtout, les finalités insuffisamment claires pour lever les réticences. De ce point de vue, une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de statistiques à des

fins de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité rendrait plus crédibles et convaincantes des collectes de données faisant référence aux origines.

8) Comme attendu, la catégorisation « ethno- raciale » fait l'objet du plus fort rejet. Selon les modes d'évaluation, entre le tiers et le quart des enquêtés refusent ce type de classement s'il devait être pratiqué dans le cadre de l'entreprise. Ces appréciations varient essentiellement selon la position dans la nomenclature « ethno- raciale » et les personnes se considérant comme « Arabes ou Berbères » font preuve d'une forte méfiance à l'égard de l'enregistrement de leurs origines, surtout lorsqu'elles sont présentées dans une liste faisant également référence à la couleur de la peau. Les interprétations à donner de ces résultats sont elles aussi ambivalentes. Si la catégorisation « ethno- raciale » est majoritairement acceptée et renseignée, son rejet par plus du quart des enquêtés et près de la moitié des « Arabes ou Berbères » la rend inapplicable dans les conditions actuelles.

9) La nomenclature fondée sur l'origine déclarée peut représenter une alternative à l'enregistrement des caractéristiques des parents. Elle est mieux acceptée et fonctionne comme un équivalent relativement solide de la catégorisation « ethno- raciale » tout en évitant les références à la couleur de peau ou à la « race ». Cependant, la liste que nous avons proposée comprenait les modalités « Française » et « Européenne » qui introduisent une forte ambiguïté dans le référentiel de la nomenclature. La principale difficulté de ce type de catégorisation ne tient pas à l'identification des minorités, mais à la définition du groupe central. Des travaux plus approfondis sur cette nomenclature alternative devront être menés pour stabiliser une liste de modalités d'origine pertinente dans le cadre de la société française.

Cette enquête expérimentale apporte des éléments d'appréciation qui nécessitent une validation et des approfondissements en rattachant les différentes modalités de déclaration de l'origine aux expériences des inégalités d'accès, traitements défavorables ou discriminations avérées. Une nouvelle enquête effectuée à plus grande échelle, à visée représentative et comportant un questionnaire plus développé sur les thématiques de l'expérience et des identités compléterait utilement ces résultats préliminaires.

La principale difficulté de ce type d'enquête tient à ce qu'elles s'effectuent sur un objet en constante transformation. Les « identités » et les « identifications » que nous cherchons à capter et résumer dans des nomenclatures statistiques sont travaillées par les débats en cours, débats auxquels cette enquête participe et qu'elle influence. Ces débats se construisent trop souvent sur la seule rhétorique politique ou théorique sans apports d'observation empirique. Notre objectif, avec cette enquête, était d'apporter quelques éléments d'observation avec un seul postulat de départ, mais relativement déterminant : les statistiques nécessaires à l'analyse des discriminations et aux politiques destinées à les réduire restent encore à inventer.

Annexes I : Questionnaire



I N E D

Enquête IE0216 - 166

ENQUETE MESURE DE LA DIVERSITE

QUESTIONNAIRE ANONYME

N° du questionnaire :

N° de Lot :

Nom de l'entreprise :

Date de passation du questionnaire :

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'INED. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INED.

Présentation du questionnaire

De nombreuses entreprises se sont engagées dans la charte pour la diversité qui appelle une action « en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale » dans l'entreprise, notamment le respect du principe de non-discrimination. Pour vérifier que l'entreprise ne pratique pas de discrimination, il faut concevoir des outils d'évaluation qui nécessitent de décrire la diversité des origines du personnel. C'est le but de ce questionnaire.

Traditionnellement, la diversité était décrite par la nationalité ou le pays d'origine des personnes. Ces variables ne sont plus adaptées pour représenter la diversité des origines des Français et nous explorons d'autres questions. Pour évaluer leur pertinence, nous avons besoin de votre concours.

Plusieurs listes de variables évoquant vos origines selon différents critères vont vous être proposées. Remplissez-les soigneusement et donnez vos impressions sur leur pertinence, leur intérêt, leur capacité à refléter votre façon de vous définir *du point de vue de vos origines*. Il est tout à fait possible que cela ne soit pas votre façon habituelle de vous présenter ou de concevoir votre identité. Il existe bien d'autres manières de se définir. Nous essayons par ce questionnaire de n'enregistrer qu'une des facettes de votre identité et de tenir compte également de la façon dont les autres vous voient, car c'est ce qui est actif dans les discriminations.

Des questions supplémentaires sont destinées à recueillir vos évaluations des questions. N'hésitez pas à écrire vos réactions, qu'elles soient critiques ou positives. Elles nous aideront à améliorer la démarche et à parvenir à un type de questionnaire qui répondra au mieux à vos attentes et perceptions.

Merci de consacrer de votre temps au remplissage de ce questionnaire.

I1 - Vous êtes :

- Une femme
- Un homme

I2 - Vous avez :

- 24 ans et moins
- Entre 25 et 30 ans
- Entre 31 et 40 ans
- Entre 41 et 55 ans
- 56 ans et plus

I3 - Quel est le dernier diplôme le plus élevé obtenu ?

(Indiquez le diplôme équivalent si obtenu à l'étranger)

- Aucun diplôme
- Certificat d'étude primaire (CEP)
- Brevet des collèges (BEPC)
- CAP ou BEP
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau bac + 2
- Diplôme de niveau bac + 3 ou plus

I4 - Dans votre entreprise, vous êtes :

- Ouvrier / employé
- Technicien/ agent de maîtrise
- Cadre

I5 - Quelle est votre ancienneté dans l'entreprise ?

- 4 ans et moins
- 5 à 10 ans
- 11 à 20 ans
- 21 à 30 ans
- 31 ans et plus

I6 - Lorsque vous étiez enfant, vous diriez que vos parents étaient :

- D'un milieu favorisé
- De classe moyenne
- D'un milieu modeste

I7 - Et vous-même, aujourd'hui ?

- D'un milieu favorisé
- De classe moyenne
- D'un milieu modeste

I8 - Pensez-vous que votre nom évoque une origine étrangère ?

- Oui
- Non

I9 - Si oui : Vous l'a-t-on fait remarqué ?

- Oui
- Non

I10 - Si oui : Dans quelles circonstances (les trois principales) :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____

I11 - Si votre nom évoque une origine étrangère, quelle influence cela a-t-il eu dans votre vie sociale ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- Cela m'a parfois désavantagé
- Cela m'a parfois été utile
- Pas d'influence

I12 - Dans votre vie professionnelle ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- Cela m'a parfois désavantagé
- Cela m'a parfois été utile
- Pas d'influence

Questionnaire A

A1 - Dans quel pays êtes vous né(e) ? _____

A2 - Quelle est votre nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Français de naissance

Français par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etranger

Nationalité : _____

A3 - Dans quel pays est né votre père ? _____

A4 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Français de naissance

Français par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etranger

Nationalité : _____

Ne sait pas

A5 - Dans quel pays est née votre mère ? _____

A6 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Française de naissance

Française par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etrangère

Nationalité : _____

Ne sait pas

A7 - Dans quel pays est né votre grand-père maternel ? _____

A8 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Française de naissance

Française par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etrangère

Nationalité : _____

Ne sait pas

A9 - Dans quel pays est née votre grand-mère maternelle ? _____

A10 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Français de naissance

Français par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etranger

Nationalité : _____

Ne sait pas

A11 - Dans quel pays est né votre grand-père paternel ? _____

A12 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Français de naissance

Français par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etrangère

Nationalité : _____

Ne sait pas

A13 - Dans quel pays est née votre grand-mère paternelle ? _____

A14 - Quelle est (était) sa nationalité ?

(En cas de double nationalité : indiquez les deux nationalités)

Française de naissance

Française par acquisition

Nationalité antérieure : _____

Etranger

Nationalité : _____

Ne sait pas

Questionnaire B

B1 - Vous diriez que vous êtes d'origine (plusieurs réponses sont possibles) :

- Africaine
- Antillaise ou Caribéenne
- Maghrébine
- Asiatique
- Européenne
- Française
- Sud-Américaine

- Autre, précisez : _____

Note : La notion d'origine **ne décrit pas votre nationalité effective**. **Donnez la ou les réponses qui vous semblent les plus proches de votre conception de votre (ou vos) origine(s) personnelle(s)**

B2 - Vous diriez que vous êtes d'origine (plusieurs réponses sont possibles) :

- Française
- Française des Dom-Tom
- Algérienne
- Marocaine
- Tunisienne
- Sénégalaise
- Malienne
- Côte d'Ivoire
- Autre pays d'Afrique Subsaharienne, précisez : _____
- Italienne
- Espagnole
- Portugaise
- Polonaise
- Autre pays Européen, précisez : _____
- Nord Américaine
- Sud Américaine
- Turque
- Libanaise
- Autre pays du Moyen-Orient, précisez : _____
- Indienne
- Vietnamienne
- Cambodgienne
- Chinoise
- Autre pays asiatique, précisez : _____

- Autre, précisez : _____

Questionnaire C

C1 - Vous considérez-vous comme (plusieurs réponses sont possibles) :

- Blanc
- Noir
- Arabe ou Berbère
- Asiatique (Chine, Asie du Sud-Est)
- Du sous-continent indien
- Métis (se)
 - Blanc/Noir
 - Blanc/Arabe ou Berbère
 - Blanc/Asiatique (inclus sous continent indien)
 - Noir/Arabe ou Berbère
 - Noir/Asiatique
 - Asiatique/Arabe ou Berbère
- Autre : _____

C2 - Comment pensez-vous que les autres vous voient ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- Blanc
- Noir
- Arabe ou Berbère
- Asiatique (Chine, Asie du Sud-Est)
- Du sous-continent indien
- Métis (se)
 - Blanc/Noir
 - Blanc/Arabe ou Berbère
 - Blanc/Asiatique (inclus sous continent indien)
 - Noir/Arabe ou Berbère
 - Noir/Asiatique
 - Asiatique/Arabe ou Berbère
- Autre : _____

Evaluation

1- Indiquez vos réactions aux questions A, B1, B2, C1 et C2 à l'aide d'une échelle allant de 1 à 5, où 1 correspond à « le plus à l'aise » et 5 à « le plus gêné ».

E1a - aux questions A : Quel est votre pays de naissance / nationalité (parents, grands-parents)

Commentaire : _____

E1b1 – à la question B1 : Vous diriez que vous êtes d'origine ? Africaine, Européenne, ...

Commentaire : _____

E1b2 – à la question B2 : Vous diriez que vous êtes d'origine ? Algérienne, Italienne, Turque, ...

Commentaire : _____

E1c1 – à la question C1 : Vous considérez-vous comme : Blanc, Noir, Arabe, ...

Commentaire : _____

E1c2 - à la question C2 : Comment pensez-vous que les autres vous voient : Blanc, Noir, ...

Commentaire : _____

E2- Indiquez quelles seraient vos réactions aux questions selon l'endroit où elles sont posées à l'aide d'une échelle allant de 1 à 5, où 1 correspond à « le plus à l'aise » et 5 à « le plus gêné ».

	A	B1	B2	C1
Dans l'entreprise (fichiers du personnel)				
Dans les administrations (fichiers administratifs)				
Dans des enquêtes scientifiques				
Dans le recensement de la population				

E3 - Pensez-vous que détailler les origines des employés dans l'entreprise :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Est utile, mais nécessite une information auprès de l'ensemble du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Peut-être dangereux pour les personnes ayant des origines immigrées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est une intrusion dans la vie des gens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est une forme de racisme ou risque de l'aggraver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est naturel puisque nous avons tous et toutes des origines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est nécessaire si l'on veut lutter contre les discriminations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est banal, comme de demander le sexe ou l'âge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E4 - Connaissez-vous le terme « Minorités visibles » ?

- Oui
 Non

E5 - D'après vous, qui est désigné par le terme "Minorités visibles" ?

E6 - Est-ce que vous vous considérez appartenir à une "minorité visible" ?

- Oui → Laquelle ? _____
 Non

E7 - Imaginons que les questions sur votre origine présentées dans ce questionnaire soient posées par votre entreprise, à quelles conditions pourriez-vous y répondre ?

	Je ne vois pas de problème particulier pour y répondre	J'ai besoin de plus de garanties sur la confidentialité des données	Ces informations devraient être collectées par un organisme indépendant	Je ne souhaite pas répondre à ce type de question	Ne sait pas
Questionnaire A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questionnaire B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questionnaire C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E8 – Que pensez-vous de la mobilisation de la société française contre les discriminations ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
On en parle un peu trop aujourd'hui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
On manque d'informations sur le sujet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les victimes de discrimination ne sont pas toutes aussi bien défendues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La loi n'est pas suffisamment appliquée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les actions répondent bien aux besoins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
On manque d'outils efficaces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C'est un engagement que je partage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cela reste un discours avec peu de moyens pour agir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nous vous remercions d'avoir participé à cette enquête. Nous vous rappelons que ce questionnaire est anonyme. Cependant, si vous souhaitez recevoir des informations sur les résultats de cette enquête, veuillez prendre contact auprès de :

Michèle COSTE,
 INED, 133 Bd Davout
 75980 PARIS CEDEX 20
 Tel. 01 56 06 20 67
coste@ined.fr

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Ces fascicules vous seront adressés sur simple demande à l'auteur :
Institut national d'études démographiques, 133, bd Davout, 75980 PARIS Cedex 20

Tél : (33) 01 56 06 20 86

Fax : (33) 01 56 06 21 99

- N° 139. – Patrick SIMON et Martin CLÉMENT, *Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine*, 2006, 86 p.
- N° 138. – Magali BARBIERI, Alfred NIZARD et Laurent TOULEMON, *Écart de température et mortalité en France*, 2006, 80 p.
- N° 137. – Jean-Louis PAN KE SHON, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, 2006, 42 p.
- N° 136. – Francisco MUNOZ-PEREZ, Sophie PENNEC, avec la collaboration de Geneviève Houriet Segard, *Évolution future de la population des magistrats et perspectives de carrière, 2001-2040*, 2006, XXX + 114 p.
- N° 135. – Alexandre DJIRIKIAN et Valérie LAFLAMME, sous la direction de Maryse MARPSAT *Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, 2006, 240 p.
- N° 134. – Catherine BONVALET et Éva LELIÈVRE, *Publications choisies autour de l'enquête « Biographies et entourage »*, 2006, 134 p.
- N° 133. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER, *Présentation, questionnaire et documentation de l'« Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi). Version française de l'enquête « Generations and Gender Survey » (GGS)*, 2006, 238 p.
- N° 132. – Lucie BONNET et Louis BERTRAND (sous la direction de), *Mobilités, habitat et identités*, Actes de la journée d'étude « Jeunes chercheurs ». Le logement et l'habitat comme objet de recherche. Atelier 3, 2005, 92 p.
- N° 131. – Isabelle FRECHON et Catherine Villeneuve-Gokalp, *Étude sur l'adoption*, 2005, 64 p.
- N° 130. – Dominique MEURS, Ariane PAIHLÉ et Patrick SIMON, *Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France*, 2005, 36 p.
- N° 129. – Magali MAZUY, Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Élise de LA ROCHEBROCHARD, *Déperdition dans l'enquête « Intentions de fécondité »*, 2005, 36 p.
- N° 128. – Laure MOGUEROU et Magali BARBIERI, *Population et pauvreté en Afrique. Neuf communications présentées à la IV^e Conférence africaine sur la population*, Tunis, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 2005, 184 p.
- N° 127. – Jean-Louis PAN KÉ SHON, *Les sources de la mobilité résidentielle Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations*, 2005, 30 p.
- N° 126. – Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *L'impact des réformes de 1993 et de 2003 sur les retraites. Une analyse à l'aide du modèle de microsimulation Artémis*, 2005, 28 p.
- N° 125. – Kees WAALDIJK (ed), *More or less together: levels of legal consequences of marriage, cohabitation and registered partnership for different-sex and same-sex partners: a comparative study of nine European countries*, 2005, 192 p. (s'adresser à Marie DIGOIX)

- N° 124. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (eds), *Same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexual marriages: A Focus on cross-national differentials*, 2004, 304 p.
- N° 123. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (sous la dir.), *Séminaire "Comparaisons européennes", années 2001-2002*, 2004, 220 p.
- N° 122. – Emmanuelle GUYAVARCH et Gilles PISON, *Les balbutiements de la contraception en Afrique Au Sud du Sahara*, septembre 2004, 48 p.
- N° 121. – Maryse JASPARD et Stéphanie CONDON, *Genre, violences sexuelles et justice. Actes de la journée-séminaire du 20 juin 2003*, 2004, 135p.
- N° 120. – Laurent TOULEMON et Magali MAZUY, *Comment prendre en compte l'âge à l'arrivée et la durée de séjour en France dans la mesure de la fécondité des immigrants ?*, 2004, 34 p.
- N° 119. – Céline CLÉMENT et Bénédicte GASTINEAU (coord.), *Démographie et sociétés. Colloque international « Jeunes Chercheurs », Cerpos-Université Paris X-Nanterre, 1^{er} et 2 octobre 2002*, 2003, 350 p.
- N° 118. – Monique BERTRAND, Véronique DUPONT et France GUERIN-PACE (sous la dir.), *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*, 2003, 188 p.
- N° 117. – Stéphanie CONDON et Armelle ANDRO, *Questions de genre en démographie. Actes de la journée du 22 juin 2001*, 2003, 128 p.
- N° 116. – Maryse JASPARD et l'équipe Enveff, *Le questionnaire de l'enquête Enveff. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, 2003, 10 + 88 p.
- N° 115. – Zahia OUADAH-BEDIDI et Jacques VALLIN, *Disparités régionales de l'écart d'âge entre conjoints en Algérie. Évolution depuis 1966*, 2003, 32 p.
- N° 114. – Magali MAZUY, *Situations familiales et fécondité selon le milieu social. Résultats à partir de l'enquête EHF de 1999*, 2002, 60 p.
- N° 113. – Jean-Paul SARDON, *Fécondité et transition en Europe centrale et orientale*, 2002, 38 p.
- N° 112. – Thérèse LOCOH, *Deux études sur la fécondité en Afrique : 1) Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest ; 2) Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique sub-saharienne*, 2002, 24 p. et 30 p.
- N° 111. – Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *Individual real wages over business cycle: The impact of macroeconomic variations on individual careers and implications concerning retirement pensions*, 2002, 38 p.
- N° 110. – Recueil préparé par Amandine LEBUGLE et Jacques VALLIN, *Sur le chemin de la transition. Onze communications présentées au XXIV^e Congrès général de la population à Salvador de Bahia, Brésil, août 2001*, 2002, 234 p.
- N° 109. – Éric BRIAN, Jean-Marc ROHRBASSER, Christine THÉRE, Jacques VÉRON (intervenants et organisateurs), *La durée de vie : histoire et calcul. Séminaire de la valorisation de la recherche*, 7 février 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2002, 70 p.
- N° 108. – France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Montée de l'espérance de vie et concentration des âges au décès*, 2002, 20 p.
- N° 107. – Alexandre AVDEEV, *La mortalité infantile en Russie et en URSS: éléments pour un état des recherches*, 2002, 48 p.
- N° 106. – Isabelle ATTANÉ (organisatrice), *La Chine en transition : questions de population, questions de société. Séminaire de la valorisation de la recherche*, 31 janvier et 1^{er} février 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2002, 46 p.
- N° 105. – A. AVDEEV, J. BELLENGER, A. BLUM, P. FESTY, A. PAILHE, C. GOUSSEFF, C. LEFÈVRE, A. MONNIER, J.-C. SEBAG, J. VALLIN (intervenants et organisateurs), *La société russe depuis la perestroïka : rupture, crise ou continuité?*

- Séminaire de la valorisation de la recherche, 1^{er} mars 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 124 p.
- N° 104.– Jacques VÉRON, Sophie PENNEC, Jacques LÉGARÉ, Marie DIGOIX (éds), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques ~ The Social Contract in the Face of Demographic Change*, Actes des 2^e Rencontres Sauvy, 2001, 386 p.
- N° 103.– Gilles PISON, Alexis GABADINHO, Catherine ENEL, *Mlomp (Sénégal). Niveaux et tendances démographiques; 1985-2000*, 2001, 182 p.
- N° 102.– *La famille en A.O.F. et la condition de la femme*. Rapport présenté au Gouverneur général de l'A.O.F. par Denise SAVINEAU (1938). Introduction de Pascale Barthélémy, 2001, XXII-222 p.
- N° 101.– Jean-Paul SARDON, *La fécondité dans les Balkans*, 2001, 88 p.
- N° 100.– Jean-Paul SARDON, *L'évolution récente de la fécondité en Europe du Sud*, 26 p.
- N° 99.– S. JUSTEAU, J.H. KALTENBACH, D. LAPEYRONNIE, S. ROCHÉ, J.C. SEBAG, X. THIERRY ET M. TRIBALAT (intervenants et organisateurs), *L'immigration et ses amalgames*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 24 mai 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 94 p.
- N° 98.– Juliette HALIFAX, *L'insertion sociale des enfants adoptés. Résultats de l'enquête "Adoption internationale et insertion sociale", 2000 (Ined – Les Amis des enfants du monde)*, 2001, 58 p.
- N° 97.– Michèle TRIBALAT, *Modéliser, pour quoi faire?* 2001, 10 p.
- N° 96.– O. EKERT-JAFFÉ, H. LERIDON, S. PENNEC, I. THÉRY, L. TOULEMON et J.-C. SEBAG (intervenants et organisateurs), *Évolution de la structure familiale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 28 juin 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 110 p.
- N° 95.– A. ANDRO, A. LEBUGLE, M. LESCLINGAND, T. LOCOH, M. MOUVAGHA-SOW, Z. OUADAH-BEDIDI, J. VALLIN, C. VANDERMEERSCH, J. VÉRON, *Genre et développement. Huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, 2001, 158 p.
- N° 94.– C. BONVALET, C. CLÉMENT, D. MAISON, L. ORTALDA et T. VICHNEVSKAIA, *Réseaux de sociabilité et d'entraide au sein de la parenté : Six contributions*, 2001, 110 p.
- N° 93.– Magali MAZUY et Laurent TOULEMON, *Étude de l'histoire familiale. Premiers résultats de l'enquête en ménages*, 2001, 100 p.
- N° 92.– *Politiques sociales en France et en Russie*, INED/IPSEP, 2001, 246 p.
- N° 91.– Françoise MOREAU, *Commerce des données sur la population et libertés individuelles*, 2001, 20 p. + Annexes.
- N° 90.– Youssef COURBAGE, Sergio DELLAPERGOLA, Alain DIECKHOFF, Philippe FARGUES, Emile MALET, Elias SANBAR et Jean-Claude SEBAG (intervenants et organisateurs), *L'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 30 novembre 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 106 p.
- N° 89.– Bénédicte GASTINEAU et Elisabete de CARVALHO (coordonné par), *Démographie: nouveaux champs, nouvelles recherches*, 2000, 380 p.
- N° 88.– Gil BELLIS, Jean-Noël BIRABEN, Marie-Hélène CAZES et Marc de BRAEKELEER (modérateur et intervenants), *Génétique et populations*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 26 janvier 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 96 p.
- N° 87.– Jean-Marie FIRDION, Maryse MARPSAT et Gérard MAUGER (intervenants), *Étude des sans-domicile: le cas de Paris et de l'Île-de-France*.

- Séminaire de la valorisation de la recherche, 19 avril 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 90 p.
- N° 86.– François HÉRAN et Jean-Claude SEBAG (responsables modérateurs), *L'utilisation des sources administratives en démographie, sociologie et statistique sociale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 20 septembre 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 170 p.
- N° 85.– Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, 2000, 200 p.
- N° 84.– Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. I. Genre et population, France 2000*, 2000, 260 p.
- N° 83.– Stéphanie CONDON, Michel BOZON et Thérèse LOCOH, *Démographie, sexe et genre: bilan et perspectives*, 2000, 100 p.
- N° 82.– Olivia EKERT-JAFFE et Anne SOLAZ, *Unemployment and family formation in France*, 2000, 26 p.
- N° 81.– Jean-Marie FIRDION, *L'étude des jeunes sans domicile dans les pays occidentaux : état des lieux*, 1999, 28 p.
- N° 80.– *Age, génération et activité : vers un nouveau contrat social ? / Age, cohort and activity: A new "social contract"?*, Actes des 1^{ères} rencontres Sauvy (s'adresser à Marie DIGOIX), 1999, 314 p.
- N° 79.– Maryse MARPSAT, *Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : la cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile*, 1999, 24 p.
- N° 78.– *Les populations du monde, le monde des populations. La place de l'expert en sciences sociales dans le débat public*, Actes de la Table ronde pour l'inauguration de l'Ined (s'adresser à Céline PERREL), 1999, 54 p.
- N° 77.– Isabelle SÉGUY, Fabienne LE SAGER, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive des données informatiques*, 1999, 156 p.
- N° 76.– I. SÉGUY, H. COLENÇON et C. MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive de la partie nominative*, 1999, 120 p.
- N° 75.– Anne-Claude LE VOYER (s'adresser à H. LERIDON), *Les processus menant au désir d'enfant en France*, 1999, 200 p.
- N° 74.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Le rôle des vaccinations dans la baisse de la mortalité*, 1999, 20 p.
- N° 73.– ZARCA, *Comment passer d'un échantillon de ménages à un échantillon de fratries ? Les enquêtes «Réseaux familiaux» de 1976, «Proches et parents» de 1990 et le calcul d'un coefficient de pondération*, 1999, 20 p.
- N° 72.– Catherine BONVALET, *Famille-logement. Identité statistique ou enjeu politique?* 1998, 262 p.
- N° 71.– Denise ARBONVILLE, *Normalisation de l'habitat et accès au logement. Une étude statistique de l'évolution du parc "social de fait" de 1984 à 1992*, 1998, 36 p.
- N° 70.– *Famille, activité, vieillissement : générations et solidarités*. Bibliographie préparée par le Centre de Documentation de l'Ined, 1998, 44 p.
- N° 69.– XXIII^e Congrès général de la population, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997:
 A) *Contribution des chercheurs de l'Ined au Congrès*, 1997, 178 p.
 B) *Participation of Ined Researchers in the Conference*, 1997, 180 p.
- N° 68.– France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité aux âges élevés en France depuis 1950*, 1998, 42 p.

- N° 67.– Isabelle SEGUY, *Enquête Jean-Noël Biraben «La population de la France de 1500 à 1700». Répertoire des sources numériques*, 1998, 36 p.
- N° 66.– Alain BLUM, *I. Statistique, démographie et politique. II. Deux études sur l'histoire de la statistique et de la statistique démographique en URSS (1920-1939)*, 1998, 92 p.
- N° 65.– Annie LABOURIE-RACAPÉ et Thérèse LOCOH, *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?* 1998, 27 p.
- N° 64.– C. BONVALET, A. GOTMAN et Y. GRAFMEYER (éds), et I. Bertaux-Viame, D. Maison et L. Ortalda, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, 1997.
- N° 63.– Corinne BENVENISTE et Benoît RIANDEY, *Les exclus du logement : connaître et agir*, 1997, 20 p.
- N° 62.– Sylvia T. WARGON (s'adresser à L. ROUSSEL), *La démographie au Canada, 1945-1995*, 1997, 40 p.
- N° 61.– Claude RENARD, *Enquête Louis Henry. Bibliographie de l'enquête*, 1997, 82 p.
- N° 60.– H. AGHA, J.C. CHASTELAND, Y. COURBAGE, M. LADIER-FOULADI, A.H. MEHRYAR, *Famille et fécondité à Shiraz (1996)*, 1997, 60 p.
- N° 59.– Catherine BONVALET, Dominique MAISON et Laurent ORTALDA, *Analyse textuelle des entretiens «Proches et Parents»*, 1997, 32 p.
- N° 58.– B. BACCAÏNI, M. BARBIERI, S. CONDON et M. DIGOIX (éds), *Questions de population. Actes du Colloque Jeunes Chercheurs:*
I. Mesures démographiques dans des petites populations, 1997, 50 p.
II. Nuptialité – fécondité – reproduction, 1997, 120 p.
III. Histoire des populations, 1997, 90 p.
IV. Économie et emploi, 1997, 50 p.
V. Vieillesse – retraite, 1997, 66 p.
VI. Famille, 1997, 128 p.
VII. Santé – mortalité, 1997, 136 p.
VIII. Population et espace, 1997, 120 p.
IX. Migration – intégration, 1997, 96 p.
- N° 57.– Isabelle SÉGUY et Corinne MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive non nominative*, 1997, 106 p.
- N° 56.– Máire Ní BHROLCHÁIN and Laurent TOULEMON, *Exploratory analysis of demographic data using graphical methods*, 1996, 50 p.
- N° 55.– Laurent TOULEMON et Catherine de GUIBERT-LANTOINE, *Enquêtes sur la fécondité et la famille dans les pays de l'Europe (régions ECE des Nations unies). Résultats de l'enquête française*, 1996, 84 p.
- N° 54.– G. BALLAND, G. BELLIS, M. DE BRAEKELEER, F. DEPOID, M. LEFEBVRE, I. SEGUY, *Généalogies et reconstitutions de familles. Analyse des besoins*, 1996, 44 p.
- N° 53.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique ? Le cas de la France de 1925 à 1993*, 1996, 46p .
- N° 52.– Catherine BONVALET et Eva LELIÈVRE, *La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels*, 1996, 18 p.
- N° 51.– Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *La mortalité a-t-elle vraiment augmenté brutalement entre 1991 et 1995?* 1996, 80 p.

- N° 50.– France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV, Véronique HERTRICH et Jacques VALLIN, *Tendances récentes de la mortalité par cause en Russie, 1965-1993*, 1995, 70 p.
Avec, en supplément, 1 volume d'Annexes de 384 p.
- N° 49.– Jacques VALLIN, *Espérance de vie : quelle quantité pour quelle qualité de vie ?* 1995, 24 p.
- N° 48.– François HÉRAN, *Figures et légendes de la parenté*:
I. *Variations sur les figures élémentaires*, 1995, 114 p.
II. *La modélisation de l'écart d'âge et la relation groupe/individu*, 1995, 84 p.
III. *Trois études de cas sur l'écart d'âge: Touaregs, Alyawara, Warlpiri*, 1995, 102 p.
IV. *Le roulement des alliances*, 1995, 60 p.
V. *Petite géométrie fractale de la parenté*, 1995, 42 p.
VI. *Arbor juris. Logique des figures de parenté au Moyen Age*, 1996, 62 p.
VII. *De Granet à Lévi-Strauss*, 1996, 162 p.
VIII. *Les vies parallèles. Une analyse de la co-alliance chez les Etoro de Nouvelle-Guinée*, 1996, 80 p.
IX. *Ambrym ou l'énigme de la symétrie oblique : histoire d'une controverse*, 1996, 136 p.
- N° 47.– Olivia EKERT-JAFFÉ, Denise ARBONVILLE et Jérôme WITWER, *Ce que coûtent les jeunes de 18 à 25 ans*, 1995, 122 p.
- N° 46.– Laurent TOULEMON, *Régression logistique et régression sur les risques. Deux supports de cours*, 1995, 56 p.
- N° 45.– Graziella CASELLI, France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Le triomphe de la médecine. Évolution de la mortalité en Europe depuis le début de siècle*, 1995, 60 p.
- N° 44.– Magali BARBIERI, Alain BLUM, Elena DOLGIKH, Amon ERGASHEV, *La transition de fécondité en Ouzbékistan*, 1994, 76 p.
- N° 43.– Marc De BRAEKELEER et Gil BELLIS, *Généalogies et reconstitutions de familles en génétique humaine*, 1994, 66 p.
- N° 42.– Serge ADAMETS, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *Disparités et variabilités des catastrophes démographiques en URSS*, 1994, 100 p.
- N° 41.– Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Irina TROITSKAJA, *L'avortement et la contraception en Russie et dans l'ex-URSS : histoire et présent*, 1993, 74 p.
- N° 40.– Gilles PISON et Annabel DESGREES DU LOU, *Bandafassi (Sénégal) : niveaux et tendances démographiques 1971-1991*, 1993, 40 p.
- N° 39.– Michel Louis LÉVY, *La dynamique des populations humaines*, 1993, 20 p.
- N° 38.– Alain BLUM, *Systèmes démographiques soviétiques*, 1992, 14 + X p.
- N° 37.– Emmanuel LAGARDE, Gilles PISON, Bernard LE GUENNO, Catherine ENEL et Cheikh SECK, *Les facteurs de risque de l'infection à VIH2 dans une région rurale du Sénégal*, 1992, 72 p.
- N° 36.– Annabel DESGREES DU LOU et Gilles PISON, *Les obstacles à la vaccination universelle des enfants des pays en développement. Une étude de cas en zone rurale au Sénégal*, 1992, 26 p.
- N° 35.– France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV et Jacques VALLIN, *La mortalité par causes en URSS de 1970 à 1987 : reconstruction de séries statistiques cohérentes*, 1992, 36 p.
- N° 34.– France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité par cancer et par maladies cardio-vasculaires en Europe depuis 1950*, 1992, 48 p.
- N° 33.– Didier BLANCHET, *Viellissement et perspectives des retraites : analyses démo-économiques*, 1991, 120 p.

- N° 32.– Noël BONNEUIL, *Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle*, 1990, 32 p.
- N° 31.– Jean-Paul SARDON, *L'évolution de la fécondité en France depuis un demi-siècle*, 1990, 102 p.
- N° 30.– Benoît RIANDEY, *Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine*, 1989, 24 p.
- N° 29.– Thérèse LOCOH, *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*, 1989, 44 p.
- N° 28.– Catherine ENEL , Gilles PISON, et Monique LEFEBVRE, *Migrations et évolution de la nuptialité. L'exemple d'un village joola du sud du Sénégal, Mlomp, (Sénégal) depuis 50 ans*, 1^{ère} édition : 1989, 36 p. ; 2^{ème} édition revue et augmentée : 1990, 48 p.
- N° 27.– Nicolas BROUARD, *L'extinction des noms de famille en France : une approche*, 1989, 22 p.
- N° 26.– Gilles PISON, Monique LEFEBVRE, Catherine ENEL et Jean-François TRAPE, *L'influence des changements sanitaires sur l'évolution de la mortalité : le cas de Mlomp*
- N° 25.– Alain BLUM et Philippe FARGUES, *Estimation de la mortalité maternelle dans les pays à données incomplètes. Une application à Bamako (1974-1985) et à d'autres pays en développement*, 1989, 36 p.
- N° 24.– Jacques VALLIN et Graziella CASELLI , *Mortalité et vieillissement de la population*, 1989, 30 p.
- N° 23.– Georges TAPINOS, Didier BLANCHET et Olivia EKERT-JAFFÉ, *Population et demande de changements démographiques, demande et structure de consommation*, 1989, 46 p.
- N° 22.– Benoît RIANDEY, *Un échantillon probabiliste de A à Z : l'exemple de l'enquête Peuplement et dépeuplement de Paris. INED (1986)*, 1989, 12 p.
- N° 21.– Noël BONNEUIL et Philippe FARGUES, *Prévoir les de la mortalité. Chronique des causes de décès à Bamako de 1964 à 1985*, 1989, 44 p.
- N° 20.– France MESLÉ, *Morbidité et causes de décès chez les personnes âgées*, 1988, 18 p.
- N° 19.– Henri LERIDON, *Analyse des biographies matrimoniales dans l'enquête sur les situations familiales*, 1988, 64 p.
- N° 18.– Jacques VALLIN, *La mortalité en Europe de 1720 à 1914 : tendances à long terme et changements de structure par âge et par sexe*, 1988, 40 p.
- N° 17.– Jacques VALLIN, *Évolution sociale et baisse de la mortalité : conquête ou reconquête d'un avantage féminin ?* 1988, 36 p.
- N° 16.– Gérard CALOT et Graziella CASELLI, *La mortalité en Chine d'après le recensement de 1982:*
I.– *Analyse selon le sexe et l'âge au niveau national et provincial*, 1988, 72 p.
II.– *Tables de mortalité par province*, 1988, 112 p.
- N° 15.– Peter AABY (s'adresser à J. VALLIN), *Le surpeuplement, un facteur déterminant de la mortalité par rougeole en Afrique*, 1987, 52 p.
- N° 14.– Jacques VALLIN, *Théorie(s) de la baisse de la mortalité et situation africaine*, 1987, 44 p.
- N° 13.– Kuakivi GBENYON et Thérèse LOCOH, *Différences de mortalité selon le sexe, dans l'enfance en Afrique au Sud du Sahara*, 1987, 30 p.
- N° 12.– Philippe FARGUES, *Les saisons et la mortalité urbaine en Afrique. Les décès à Bamako de 1974 à 1985*, 1987, 38 p.

- N° 11.– Gilles PISON, *Les jumeaux en Afrique au Sud du Sahara : fréquence, statut social et mortalité*, 1987, 48 p.
- N° 10.– Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, 1987, 30 p.
- N° 9.– Didier BLANCHET, *Deux études sur les relations entre démographie et systèmes de retraite*, 1986, 26 p.
- N° 8.– Didier BLANCHET, *Équilibre malthusien et liaison entre croissances économique et démographique dans les pays en développement : un modèle*, 1986, 20 p.
- N° 7.– Jacques VALLIN, France MESLÉ et Alfred NIZARD, *Reclassement des rubriques de la 8ème révision de la Classification internationale des maladies selon l'étiologie et l'anatomie*, 1986, 56 p.
- N° 6.– Philippe FARGUES, *Un apport potentiel des formations sanitaires pour mesurer la mortalité dans l'enfance en Afrique*, 1986, 34 p.
- N° 5.– Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, 1986, 36 p.
- N° 4.– Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, J. VAUPEL et A. YASHIN, *L'évolution de la structure par âge de la mortalité en Italie et en France depuis 1900*, 1986, 28 p.
- N° 3.– Paul PAILLAT, *Le vécu du vieillissement en 1979*, 1981, 114 p.
- N° 2.– Claude LÉVY, *Aspects socio-politiques et démographiques de la planification familiale en France, en Hongrie et en Roumanie*, 1977, 248 p.
- N° 1.– Georges TAPINOS, *Les méthodes d'analyse en démographie économique*, 1976, 288 p.